



Lapalme nie toute intervention auprès des juges Bellemare est expulsé de la Chambre pour 7 jours

Par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC. — L'expulsion de M. Maurice Bellemare pour une semaine et la déclaration du procureur général niant toute intervention auprès de juges de la Cour d'appel, telles sont les principales scènes du deuxième acte de la tragi-comédie qui se poursuit depuis deux jours à l'Assemblée législative. On sait que le premier acte s'est déroulé, jeudi soir, alors que l'acteur principal, M. Daniel Johnson, avait accusé le juge Elie Salvas de s'être dégradé et le procureur général d'être intervenu auprès de juges de la Cour d'appel en faveur de M. Jean-Paul Boisjoly, dont le nom est relié à l'affaire des faux certificats.

Quelques minutes après l'ouverture de la séance, hier matin, le procureur général s'est levé, sur une question de privilège, pour répondre au chef de l'opposition. Ce dernier a interrompu M. Lapalme à plusieurs reprises jusqu'à ce que le procureur général, invoquant le règlement, exige que M. Johnson reprenne son siège.

"Il y a assez longtemps que l'opposition est traitée aux petits oignons", a lancé le procureur général.

C'est à ce moment que le député U.N. de Champlain a lancé le mot "dictature" qu'il a, à deux reprises, refusé de retirer. Bien plus, se tournant vers le premier ministre, il a ajouté: "Dictateur".

Le président a "nommé" M. Bellemare, ce qui automatiquement, selon le règlement, le prive de son droit de parole. Le député de Champlain a continué de protester.

Après la "nomination" de M. Bellemare, le premier ministre a proposé une motion pour l'expulsion du député pour le reste de la séance; mais quand M. Bellemare est revenu à la charge pour qualifier M. Lesage de dictateur, le premier ministre, amendement à motion, a recommandé l'expulsion, non seulement pour le reste de la séance, mais pour les séances de la semaine prochaine.

M. Bellemare était toujours à son fauteuil. Il ne s'est retiré de la Chambre qu'après que le président eut demandé au sergent d'armes de prendre les moyens nécessaires pour l'expulser.

Le député de Champlain n'a pas attendu l'arrivée du sergent pour franchir la porte de l'Assemblée législative.

Le débat sur la motion d'expulsion et l'amendement a duré jusqu'à midi et trente.

M. Lapalme a rappelé que lui-même, sous Barrette, avait dû quitter la Chambre pour avoir employé une expression semblable, mais qu'il l'avait fait sans scènes disgracieuses. Citant un autre précédent, il a rappelé que l'ex-premier ministre Duplessis avait fait expulser M. Emilien Lafrance pour un mois.

Du côté de l'opposition, MM. Johnson, Dozois, Bertrand et Loubier ont vainement appelé à la clémence de la majorité de l'Assemblée.

Et ce n'est qu'après le vote de 47 à 21 approuvant l'expulsion pour une semaine du député de Champlain que le procureur général a pu enfin faire sa déclaration.

La scène de l'expulsion

M. Lapalme a commencé par citer les deux déclarations faites, la veille, par M. Johnson:

1 — "Est-ce que le premier ministre veut que je fasse venir à la barre, ici, ceux qui se vantent que M. Lapalme est intervenu pour eux auprès de la Cour d'appel, et cet homme s'appelle Jean-Paul Boisjoly, des faux certificats, M. le président".

2 — "M. le président, veut-il, je lui ai répondu, veut-il que je fasse venir celui qui se vante que M. Lapalme, procureur général, a appelé les juges de la Cour d'appel pour lui, il s'appelle Jean-Paul Boisjoly".

Le procureur général a poursuivi:

"Jean-Paul Boisjoly avait été accusé devant la cour des sessions de la paix et il avait été condamné le 17 janvier 1961. La cause a été portée en appel, où elle a été entendue par les juges Casey, Taschereau et Bédard, et la Cour d'appel a maintenu partiellement l'appel, mais procédé quand même à une condamnation. Par la suite, Jean-Paul Boisjoly a demandé l'autorisation d'en appeler de la sentence et de s'adresser à la Cour suprême. Cet appel lui a été refusé."

C'est la Couronne qui l'a fait condamner devant la Cour des sessions de la paix, c'est la Couronne qui a lutté en appel contre Jean-Paul Boisjoly et c'est également la Couronne qui s'est opposée devant la Cour d'appel à ce que la requête pour l'autorisation d'en appeler de la sentence à la Cour suprême soit acceptée. Dans tous les cas, la Couronne, c'est-à-dire, en réalité le département du procureur général a défendu la cause de la société, de la province contre Jean-Paul Boisjoly à tous les stades y compris lorsqu'il y a eu des demandes de remises et la condamnation est aujourd'hui chose accomplie.

Maintenant, M. le président, ces faits étant portés à la connaissance de la Chambre, je veux en venir à l'allégation ou à l'accusation faite par la bande, par le chef de l'opposition.

Réponse à M. Johnson

M. le président, le procureur général n'aura certainement pas d'objection puisqu'il parle du dossier de Boisjoly, de le donner exactement. Boisjoly, si ma mémoire est fidèle, a été condamné avant 1960. Il a été poursuivi et condamné avant 1960. Maintenant, il y a eu, à un moment donné, un appel et je crois que Boisjoly a dû subir un autre procès qui a eu lieu après 1960, et les procédures pour vol de rails de chemins de fer ont été initiées avant 1960 et la première condamnation, si je me souviens bien, c'est la condamnation du juge Roche: un an de prison et \$13,000.

Des voix: A l'ordre.

M. Johnson: Deuxièmement, le procureur général (on parle d'un dossier: qu'on le donne au complet) a dit qu'en appel, la sentence de Boisjoly a été modifiée et allégée.

M. le président: A l'ordre, à l'ordre, messieurs.

Une voix: Il a été dur.

M. le président: A l'ordre, messieurs. C'est le procureur général qui parle sur une question de privilège. Mais je profiterais de cette circonstance pour attirer l'attention du procureur général sur la procédure, je suis certain que le procureur général a étudié la procédure avant de commencer sa question, mais la procédure générale veut qu'un député qui soulève une question de privilège peut conclure par une motion ou se borner à réclamer.

Je ne sais pas laquelle des procédures le procureur général a l'intention de suivre, mais la deuxième partie de l'article 195



M. LAPALME



M. BELLEMARE



Pearson: la position de Dief sur les armes-H n'avait aucun sens...

LONDRES. — M. Pearson a dit hier que la position d'attente du gouvernement Diefenbaker en matière nucléaire était dénuée de sens. Le premier ministre canadien, qui donnait une conférence de presse à Londres, a précisé qu'à son avis, la conférence ministérielle de l'OTAN qui doit avoir lieu à Ottawa à la fin du mois ne prendra aucune décision qui soit de nature à modifier les engagements que le Canada a déjà pris d'équiper d'armes nucléaires ses forces aériennes en Europe.

Au cours des derniers mois de son gouvernement, M. Diefenbaker déclarait qu'il préférait attendre la conférence du 22 mai pour modifier son attitude. Pearson a dit que "la remise à plus tard de l'étude de la question nucléaire n'a aucun sens".

M. et Mme Pearson ont dîné hier soir avec la reine Elizabeth et le prince Philip; ils devaient passer la nuit au château royal.

Tout indique que M. Pearson a réalisé l'objectif qu'il s'était fixé pour ses discussions à Londres avec M. Macmillan. Ce but était limité: il s'agissait d'établir et

VOIR PAGE 2: PEARSON

Nouvelle flambée de terrorisme

Les terroristes se sont remis à l'oeuvre, hier. Ils ont causé des dégâts à l'édifice de la Légion canadienne, à Saint-Jean et failli de justesse obtenir les mêmes résultats dans un immeuble du quartier des affaires de Montréal.

Dans ce dernier cas, le sergent Léo Plouffe de la Sécurité municipale a désamorcé l'explosif deux minutes avant l'heure indiquée pour la déflagration.

Depuis deux semaines, soit depuis l'assassinat d'un gardien de nuit au Centre de recrutement de l'armée, les terroristes étaient demeurés inactifs. Mais dans la nuit de jeudi à vendredi, une bombe a explosé sous le perron d'un édifice de la Légion canadienne, à St-Jean. L'explosion a lézardé le perron et un mur de l'édifice en plus de briser quelques vitres.

A peu près au même moment, un individu qui a gardé l'anonymat a déclaré dans un appel téléphonique à la Presse canadienne: "Le FLQ a frappé à St-Jean".

Le Front de libération québécois a réclamé la paternité de tous ces incidents qui se sont déroulés depuis quelques semaines, à l'exception d'un seul, celui du

Centre de recrutement de l'armée; et encore là, la police a découvert une indication marquée à la peinture "FLQ" sur une boîte téléphonique, à proximité.

A Montréal, hier, les terroristes auraient pu tuer ou blesser quelqu'un. Vers 2h30 de l'après-midi, l'administrateur d'un important immeuble du quartier des affaires a reçu un appel téléphonique anonyme l'informant qu'une bombe avait été placée aux 13e et 14e étages.

L'administrateur a immédiatement fait évacuer les deux étages et a alerté la police. Après une inspection sommaire des lieux, les policiers n'ont rien découvert et les employés ont réintégré leurs bureaux.

Quelques minutes plus tard, des hommes sont entrés dans une salle de toilette et ont découvert les lettres "FLQ". L'un d'eux a remarqué une boîte à chaussures placée sous une armoire. On pouvait entendre distinctement le tic-tac d'un mécanisme à horlogerie. On alerta de nouveau la police.

Mandé d'urgence sur les lieux, le sergent-détective Plouffe a désamorcé l'appareil à 3h28. La bombe devait exploser à 3h30. La charge explosive se composait de trois bâtons de dynamite et d'un dispositif.

L'Hydro-Québec a pris possession des sociétés d'électricité nationalisées

Par Marc-Henri CÔTÉ

Les fiduciaires des actions ordinaires de sept sociétés de production d'électricité qu'absorbe l'Hydro-Québec, en vertu de la loi de nationalisation verseront aux actionnaires \$318.000.000 dans les premiers dix jours de mai. Cette disposition, qu'annonçait hier au cours d'une conférence de presse le président de l'Hydro-Québec, M. Jean-Claude Lessard, marque la prise de contrôle des principales sociétés privées d'énergie électrique du Québec, par la régie d'État.

M. Lessard a fait part de la nomination de sept ingénieurs de l'Hydro-Québec administrateur délégué, au titre de président, des sociétés étatisées. Le nombre des employés de l'Hydro-Québec passe de 10.000 à 15.000. Depuis le 1er mai, l'Hydro-Québec est à toute fin légale l'unique propriétaire des sociétés d'électricité de la province.

Tous les directeurs des sociétés étatisées ont remis leur démission. Ces sociétés continueront d'exister tant que leur dette consolidée ne sera pas éteinte. Cette échéance tombe en 1976, dans le cas de la Shawinigan, la plus importan-

te des sociétés qu'absorbe l'Hydro-Québec. L'intégration administrative de ces sociétés à l'Hydro-Québec se poursuivra au cours des prochains 18 mois. En attendant des changements ultérieurs, le personnel de ces sociétés demeure en fonction, à l'exception des dirigeants qui étaient également membres des bureaux de direction et qui ont démissionné.

L'Hydro-Québec a offert aux détenteurs d'actions privilégiées, en date du 1er mai, de les convertir en débentures venant à maturité dans dix ans. Trois coopératives d'électricité doivent prendre une dé-

cision au sujet de l'offre globale de \$881.500 que leur a fait l'Hydro-Québec.

Il s'agit de l'Électrique de Mont-Laurier Ltée, de l'Électrique de Ferme-Neuve Ltée et de la Compagnie électrique de La Sarre Ltée.

Les consommateurs continueront de transiger avec les sociétés qui leur dispensaient le service. M. Lessard n'a pu donner de précision sur les diminutions ou augmentations de tarifs. Le communiqué qu'il a en présence des journalistes mentionne que les nouveaux usagers des services de l'Hydro-Québec seront mis au courant des modifications de tarifs dans certains cas à leur avantage, en vertu de la révision générale qui "doit équilibrer les tarifs d'électricité dans toute la province".

M. Lessard a souligné que l'Hydro ne peut prendre de décisions qui puissent nuire à son crédit et à celui de la province; l'état financier de la nouvelle entreprise à l'échelon provincial sera d'abord analysé avec soin. Il a déclaré, en réponse à une question, que les budgets ont été approuvés par l'Hydro des sociétés étatisées pour 1963 avant de les inclure dans son réseau; par conséquent les projets en cours, dont celui de l'usine thermique de Shawinigan, seront complétés.

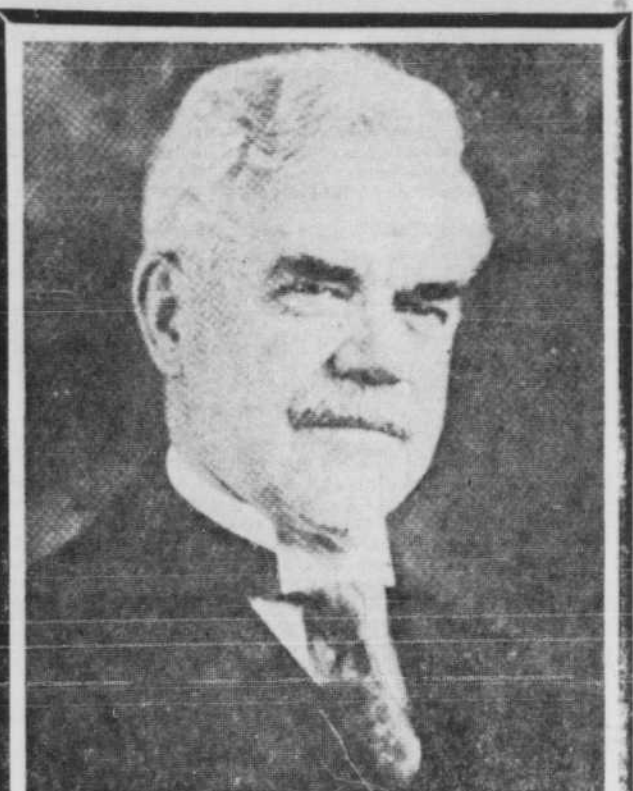
De l'avis de M. Lessard, les fiduciaires auront retiré du marché toutes les actions ordinaires de Shawinigan que l'on peut retracer, en date du 17 mai; il ne prévoit pas de délai ultérieur. Quant aux droits de Shawinigan Indus-

VOIR PAGE 2: L'Hydro-Québec

Pearson, membre du Conseil privé

LONDRES. — La reine Elizabeth a désigné hier le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, membre du Conseil privé.

VOIR PAGE 2: Le Québec



M. Omer Héroux est décédé hier soir à l'âge de 87 ans

M. Omer Héroux, qui fut rédacteur en chef du DEVOIR durant près d'un demi-siècle, est décédé hier soir à son domicile d'Outremont. Il était âgé de 87 ans. M. Héroux avait participé, avec Henri Bourassa, à la fondation du DEVOIR, en 1910. Ayant cessé pour raison de santé d'exercer effectivement sa fonction de rédacteur en chef en 1954, il avait continué toutefois à collaborer régulièrement à la page éditoriale jusqu'à sa retraite en 1957.

Fin mars, lors des journées du DEVOIR, à Montréal et à Québec, le rédacteur en chef qui lui succéda, M. André Laurendeau, avait rendu un émouvant hommage à M. Héroux, signalant en particulier l'importance de sa contribution à l'oeuvre du DEVOIR. Sans les combats tenaces, sans la persévérance, sans la ferveur de cet homme, avait dit M. Laurendeau, LE DEVOIR n'aurait pu franchir comme il l'a fait les étapes difficiles de sa carrière. La direction du DEVOIR - MM. Laurendeau, Paul Sauriol et Claude Ryan - ainsi que le trésorier et le comptable de l'imprimerie Populaire, MM. Arthur Lefebvre et Jean Grenier, ont offert leurs condoléances à la famille éplorée. MM. Laurendeau, Sauriol, Lefebvre et Grenier ont tous été, à divers moments de la vie du DEVOIR, les collaborateurs de M. Héroux.

M. Gérard Filion, ex-directeur du DEVOIR, a aussi rendu hommage à ce doyen du journalisme canadien-français.

La dépouille mortelle est exposée au 229 de l'avenue McDougall, à Outremont. Les funérailles auront lieu mardi, 9 heures, à Saint-Viateur d'Outremont.

Tout le personnel du DEVOIR offre ses condoléances à madame Héroux.

M. Omer Héroux est né le 8 septembre 1876, à Saint-Maurice, comté de Champlain. Il fit ses études au séminaire des Trois-Rivières. Il débuta dans le journalisme à la rédaction du TRIFLUVIEN, hebdomadaire, passa ensuite au MOUVEMENT CATHOLIQUE, revue mensuelle, puis à la PATRIE, au JOURNAL, à la VÉRITÉ, au PIONNIER. Il fut de la première équipe de l'ACTION SOCIALE (aujourd'hui l'ACTION de Québec) avec le Dr Jules Dorion; il était entré à l'ACTION SOCIALE à la condition qu'il soit libre de rejoindre M. Bourassa si jamais celui-ci lançait son propre journal. Il participa au lancement du DEVOIR et signait un article dans le premier numéro du 10 janvier 1910.

Il était donc journaliste depuis quatorze ans et était déjà fort avantageusement connu dans le métier quand il entra comme rédacteur en chef au DEVOIR où il devait faire la plus grande partie de sa carrière. Ses éditoriaux y parurent avec une régularité exemplaire durant quarante ans, jusqu'à ce que la maladie le retienne chez lui.

En juillet 1937, quand on a célébré le quarantième anniversaire de son entrée dans le journalisme, l'Université Laval lui a décerné un doctorat honorifique en lettres. En 1946, pour marquer ses cinquante ans de journalisme, les quotidiens de langue française du Canada et un bon nombre d'hebdomadaires rendirent hommage à M. Héroux, et ses articles ont été réunis dans une brochure publiée par l'Oeuvre des tracts. En octobre 1947, l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, à l'occasion de son onzième congrès annuel, décerna à M. Héroux l'Ordre du mérite scolaire franco-ontarien à titre de très méritant.

En 1948, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ayant pris comme thème des fêtes du 24 juin: "La Cité", voulut rendre hommage aux journalistes montréalais et fit de leur doyen, M. Héroux, le héros de son banquet annuel. Même retenu chez lui par la maladie, M. Héroux avait continué durant quelques années d'envoyer des articles au journal, de sorte qu'on a souligné en 1956, ses soixante ans de journalisme.

En ces diverses circonstances, des voix nombreuses et autorisées ont fait l'éloge de l'éminent journaliste, et du rôle marquant qu'il a tenu durant plus d'un demi-siècle au Canada français, dans la défense des causes religieuses et nationales qui lui tenaient à coeur, et notamment pour la reconnaissance des droits des minorités françaises des autres provinces.

Les fonctionnaires réclament une révision de leur salaire

OTTAWA. — Armée d'une nouvelle étude des salaires démontrant que les employés de bureau de la fonction publique sont insuffisamment payés, la Fédération du service civil du Canada a demandé à la commission du service civil de consentir à une nouvelle série de consultations sur les salaires.

Cette requête a été formulée par M. Claude A. Edwards, président de la Fédération, porte de 72.000 membres, dans une lettre adressée à M. R. G. MacNeill, président de la commission du service civil. Sa demande était appuyée par un document de 122 pages qui est le résultat d'une enquête faite par une société privée sur la disparité des salaires entre les employés de bureau du gouvernement et ceux de l'entreprise privée.

L'enquête sur les salaires faite par la firme torontoise William M. Mercer, en vient à la conclusion que les com-

VOIR P. 2: Les fonctionnaires

Dans un mémoire à la Commission Porter, déposé hier Le Québec recommande à Ottawa une politique bancaire facilitant les emprunts des provinces sur les marchés

Par Evelyn GAGNON

QUÉBEC. — Dans un mémoire à la Commission Porter, le gouvernement du Québec recommande l'adoption par le

gouvernement fédéral d'une politique bancaire et financière qui permette aux gouvernements provinciaux d'accéder aux marchés financiers aussi facilement que les insti-

tutions fédérales, mettant ainsi fin au régime actuel dans lequel le fédéral jouit d'un avantage marqué lorsqu'il s'agit d'emprunter.

Le premier ministre, M. Lesage a déposé en Chambre hier une copie de ce mémoire à la Commission royale d'enquête sur le régime bancaire et financier, instituée par le précédent gouvernement fédéral. Il a expliqué que le Québec n'avait pu comparaître aux audiences publiques de la commission, parce que la tenue d'élections provinciales avait retardé la rédaction du mémoire. En outre, il a rappelé que si le gouvernement fait ses représentations à la Commission Porter, il refuse cependant d'agir de même pour la Commission Carter, sur la taxation.

Rappelant que les besoins des provinces sont prioritaires, et croissent à un rythme plus rapide que ceux du fédéral, le mémoire souligne que les provinces, et surtout le Québec, doivent trouver de nouvelles sources de revenus dans une redistribution des champs de taxation et dans l'expansion de l'économie.

Cependant, même si les provinces voient leurs revenus augmenter, ils auront encore besoin d'emprunter pour satisfaire à leurs besoins. C'est pourquoi ils doivent avoir l'égale accès au marché financier.

Le mémoire indique trois facteurs qui contribuent actuellement à placer les institutions fédérales dans une position privilégiée par rapport aux gouvernements provin-

ciaux lorsqu'il s'agit d'emprunter:

• En premier lieu, la Banque du Canada qui, selon les termes de son incorporation, doit régler la monnaie et le crédit en vue des meilleurs intérêts du pays, a en même temps pour fonction d'administrer la dette publique du Canada. Quoiqu'en principe ces deux tâches soient distinctes, en pratique, il est difficile de les séparer, et la Banque du Canada est en mesure d'établir des conditions d'emprunt qui favorisent la dette fédérale, au détriment des dettes provinciales.

• Deuxièmement, en vertu d'une entente conclue en 1956 entre la Banque du Canada et les banques à charte, ces dernières se sont engagées à dé-

Québec achète des actions de la SGF pour \$1 million

QUÉBEC. (DNC). — Le cabinet a autorisé, hier, le ministre des finances à verser comptant un million de dollars à la Société générale de financement. L'arrêté ministériel précise que cette somme n'est que la première tranche de la souscription du gouvernement de cinq millions de dollars pour 500.000 actions à dividende différé. L'article 9 de la charte de la S.G.F. prévoit cette souscription.

Lapalme nie toute accusation...

(Suite de la première page)

clairement employé l'expression "la dictature" dans le sens que tout le monde a compris. Je demande, à l'ordre, messieurs, je demande au député de Champlain de retirer l'expression "la dictature".

M. Bellemare: Non, M. le président.

M. le président: A l'ordre, messieurs. Pour la deuxième fois, je demande au député de Champlain de retirer l'expression "la dictature".

M. Bellemare: Jamais.

M. le président: A l'ordre, messieurs. Je rappelle M. Maurice Bellemare à l'ordre.

M. Lesage: M. le président, je fais motion pour que le député Maurice Bellemare soit expulsé pour la balance de la séance.

M. Bellemare: Dictature!

Puis, le député de Champlain pointant un doigt vers le premier ministre, s'écrie:

"Le plus dictateur jamais connu!"

M. Lesage: M. le président, j'amende ma propre motion et je fais motion pour que le député de Champlain, à cause de la récidive, alors qu'il vient de me traiter de dictateur, soit expulsé pour la séance d'aujourd'hui et toutes les séances de la semaine prochaine.

M. Johnson: M. le président, il y a devant vous une motion...

M. Bellemare: Je vais le faire louer et puis le faire encenser.

M. Johnson: ... Vous avez, en appliquant le règlement, M. le président.

M. Bellemare: Ce n'est pas autre chose qu'un paquet d'orgueil!

M. Johnson: Rappelez à l'ordre nominativement le député de Champlain, comme c'est votre droit, M. le président.

M. le président: C'est mon devoir.

M. Johnson: Et votre devoir, si vous le voulez, et je n'ai pas, moi, à critiquer votre décision, à vous, mais à la suite de l'appel à l'ordre, nominativement, du député de Champlain, il y a devant cette Chambre une motion qui, comme le permet le règlement, a été faite par le premier ministre, demandant l'expulsion du député de Champlain pour le reste de la séance d'aujourd'hui. M. le président, vous admettez, sur cette première motion, dans l'atmosphère de ce matin, ce n'est pas surprenant que la température monte un peu et, d'ailleurs, l'exemple vient du procureur général et du premier ministre.

M. le président: un peu plus tard, le premier ministre, qui se sentait personnellement visé, cette fois-ci, alors que la première intervention du député de Champlain pouvait être interprétée à la rigueur comme une attaque contre le président, le premier ministre a amendé sa propre motion et demande l'expulsion pour toutes les séances de la semaine prochaine. Je voudrais d'abord vous demander, M. le président, si nous devons discuter de la première motion telle quelle...

M. Lesage: Est-ce que le président, j'ai la parole...

M. Johnson: M. le président, j'ai la parole...

M. Lesage: Debout, il est exposé être dehors.

M. Pinard: Il est supposé être dehors pendant qu'on discute.

M. le président: Je crois qu'il n'y a pas besoin d'une motion pour que le député sorte de la séance.

M. Johnson: Non, M. le président, c'est clair. Il n'a pas le droit de parole, mais il peut rester en Chambre, à moins d'une motion.

Une voix: Il est obligé.

M. Hamel citant le règlement: "Le député visé par une telle motion doit, dès qu'elle est mise en délibération se retirer de la séance."

Le président: A l'ordre, messieurs.

M. Hamel: Article 76, paragraphe 3.

Le président: Premièrement l'article 76, paragraphe 1: "Si un député est appelé à l'ordre, la parole lui est par là même interdite pour le reste de la séance."

Une voix: Il y a une motion verbale.

Le président: Le troisième: "Le député visé par une telle motion, dès qu'elle est mise en délibération, doit se retirer pour le temps que durera la discussion de la motion". Alors, là-dessus, je demanderai au député de Champlain de se retirer immédiatement. Je demande au député de Champlain de se retirer.

M. Bellemare: M. le président, est-ce que j'ai le droit de parole?

M. le président: Je demande au député de Champlain de se retirer.

M. Bellemare: Monsieur le président, est-ce que j'ai le droit de parole?

Des voix: Non.

M. Johnson: Sur la motion?

Des voix: Pas sur la motion.

M. Bellemare: Monsieur le président, est-ce que je peux demander au premier ministre, est-ce que je peux demander au premier ministre...

M. le président: A l'ordre, messieurs!

M. Bellemare: Est-ce que je peux demander au premier ministre, s'il ne s'est pas laissé diriger par son sens de vengeance?

M. le président: A l'ordre, messieurs! Je demande au député de Champlain de se retirer.

Sans attendre le sergent d'armes, M. Bellemare se retire en disant: "Ca ne sera pas pour longtemps".

Le débat

Le chef de l'opposition laisse entendre que le premier ministre avait proposé l'amendement à sa motion "sous l'effet de la colère".

M. Lesage réplique: "J'invoque le règlement. Je n'ai aucunement été sous l'effet de la colère; mais il est temps qu'en cette Chambre, il est plus que temps que les règlements soient respectés".

Puis le premier ministre constate que n'ayant pas le droit d'amender sa propre motion, c'est M. René Hamel qui le fera, appuyé par M. Paul Gouin-Lajoie.

Le ministre du travail après avoir rappelé la conduite du député de Champlain propose donc l'expulsion pour une semaine.

M. Jean-Jacques Bertrand, à son tour, rappelle l'origine du débat, sans oublier les "petits oignons" du procureur général et déclare: "Je dois admettre que, devant la force de la majorité, quels que soient les propos que je pourrais tenir, quels que soient les arguments que je pourrais invoquer, nous devons nous soumettre et laisser la majorité poursuivre les demandes qu'elle a présentées".

Le député de Missisquoi poursuit: "Je pense que tous conviendront que la manifestation de force par le vote de la majorité ne sera pas de nature à augmenter la foi de nos gens dans nos institutions parlementaires et, en particulier, ne sera pas de nature à grandir le rôle que le président de la Chambre a voulu, depuis ce matin, tenter de jouer d'une façon impartiale et honnête".

"M. le président, il y a des gestes qui, à certains moments, peuvent grandir ceux qui les posent et j'aurais préféré entendre de la bouche du député de Saint-Maurice (M. Hamel), qui a déjà vu se poser, de côté de la Chambre, des actes que, peut-être, il réprouvait, j'aurais voulu que les leçons qu'il prétendait avoir apprises alors qu'il était dans l'opposition, une fois rendu au pouvoir, il tente de les appliquer".

M. Bertrand a terminé en faisant appel au député de St-Maurice et au premier ministre "pour que l'amendement et la proposition soient retirés, étant donné le climat qu'on a connu autour d'une dispute qui se prolonge depuis hier soir".

Le procureur général donne la réplique à M. Bertrand.

"Ceux qui invoquent aujourd'hui la mansuétude oublient ceux qui furent les victimes de leur propre régime pendant 16 ans. Le député de Missisquoi vient de parler de la force de la majorité. C'est ce que j'ai compris un jour, que ça existait, la force et la majorité. En 1960, M. Barrette était premier ministre, au cours du débat, disent les journaux de l'Assemblée, l'honorable chef de l'opposition demande pour quelle raison la Chambre s'ajournait alors qu'il restait encore 40 minutes avant 5 heures. L'honorable premier ministre ayant déclaré qu'il n'était pas tenu de donner de raison pour demander l'ajournement de la Chambre, M. Lapalme dit que c'est là une mesure dictatoriale. On me demande de retirer mes paroles, je refuse, je suis nommé. Je n'ai pas fait de scène en Chambre et j'ai fait plus que ce que le règlement exigeait. N'ayant plus le droit de parler, j'ai quitté la Chambre. A un moment donné, le député de Richmond prononce un mot, je ne me souviens plus lequel, qui n'a pas eu l'heur de plaire à M. Duplessis. M. Duplessis demande que le député de Richmond retire ses paroles; il ne retire pas ses paroles; il est nommé par l'ordre et M. Duplessis fait une motion pour que le député de Richmond, qui n'avait pas fait la scène que l'on vient de voir, soit expulsé pour une période d'un mois".

Et, si on veut savoir quels sont ceux qui ont fait fonctionner la guillotine, que l'on regarde les survivants, et on va trouver leurs noms dans le vote qui expulsait le député de Richmond pour un mois. Et voici qu'un député vient de faire une scène que personne en cette Chambre n'a jamais vue: après avoir été nommé par l'orateur, se lever encore une fois et continuer à répéter ce qu'il a dit, et enfin, M. le président, parce que ce sont là les premières paroles qu'a prononcées le député de Missisquoi, j'en viens à ce que j'ai dit moi, qu'il y avait assez longtemps que l'opposition actuelle était traitée aux petits oignons.

Par là, c'est nous que j'attaque parce que nous aurions dû chaque fois qu'il violait les règlements, et c'était à toutes les trois phrases, faire arrêter à ce moment-là le chef de l'opposition afin de le ramener dans le débat qui était devant nous; la meilleure preuve, nous l'avons eu hier soir: on parlait d'impôt et on est venu traîner tout ce que l'on sait dans un débat; continuellement hors d'ordre, le parti ministériel l'a laissé faire. Je voudrais que cette période-là cesse."

Le débat se poursuit avec les interventions du chef de l'opposition, de MM. Paul Dozois, Gabriel Loubier, Fernand Lizot-

te, et Antonio Talbot, pour finalement aboutir à un vote de 47 à 21 appuyant l'expulsion du député de Champlain.

La déclaration de M. Lapalme

Le procureur général peut enfin poursuivre la déclaration qu'il avait commencée d'ébaucher au début de la séance.

"Je crois que la morale de tout ce qui vient de se passer, c'est que je dois être calme et serein, ne pas faire intervenir mon tempérament, qui aurait cependant de nombreuses raisons de devenir volcanique".

Le chef de l'opposition a déclaré en chambre, ceci a été reproduit dans les journaux, "veuillez que je fasse venir à la barre ici, ceux que se vantent, que M. Lapalme, procureur général, a appelé les juges de la cour d'appel pour lui, et il s'appelle Jean-Paul Boissjoli? C'est une accusation portée devant la Chambre et devant le public par l'intermédiaire du "oui-dire".

C'est une accusation que le chef de l'opposition prend la précaution de lancer en se servant du nom d'un autre. C'est ça qui résulte de la déposition, de la transcription et de la lecture des journaux, et je crois que mon dernier mot, à ce moment-là, au moment où les débats se sont arrêtés, c'était une accusation portée à la barre.

Comme il ne s'agit pas seulement de mon honneur, qui s'applique à une personne, mais de l'honneur de l'institution la plus élevée que nous ayons dans le domaine juridique dans la province de Québec, la cour d'appel, il est de mon devoir, non seulement de protester, non seulement de qualifier l'accusation, mais de la nier avec toute l'énergie dont un homme qui connaît la cour d'appel, s'il ne connaît pas le procureur général, avec toute l'énergie dont un homme qui connaît la cour d'appel, est capable.

Je ne sais pas ce que dirait le chef de l'opposition si je répétais tous les "oui-dit" qui se rapportent à lui dans la cause des faux certificats.

Je dis que je revendique non seulement mon honneur, mais celui de la cour d'appel, parce qu'à l'heure actuelle, dans le public, cette accusation équivaut à accuser les juges de la cour d'appel d'avoir commis une iniquité sur les ordres du procureur général. Je n'ai jamais parlé à aucun des juges, dans aucune cause, de la cour d'appel, jamais, jamais, jamais et c'est un mensonge!

Et je considère comme étant atteinte à l'honneur des juges et de la cour d'appel et du procureur général, en outre, de se servir d'un récidiviste, comme témoin. Et enfin, monsieur le président, les journalistes, qui sont des hommes libres, pourront aller interroger le juge en chef de la cour d'appel et tous les juges de la cour d'appel, afin qu'eux, au moins, ils soient lavés.

M. le président: les affaires du jour.

M. Johnson: monsieur le président, je ne veux pas faire un débat, mais je veux invoquer le règlement sur une question de privilège. Le procureur général, par ses propos, donne à entendre que j'ai attaqué les juges de la cour d'appel et j'ai...

M. Gouin-Lajoie: c'est clair!

M. Johnson: monsieur le président, les juges de la cour d'appel, je ne les ai jamais attaqués; j'ai tout simplement dit...

M. Lesage: mais voyons!

M. Johnson: ... que, et c'est dans le contexte des échanges d'hier soir, quand le premier ministre a dit, lui, qu'il était prêt à faire venir les juges ici, et qu'il avait dit qu'un ancien procureur général, qui n'est pas ici pour se défendre, il est mort celui-là...

M. le président: à l'ordre, je dois adresser au chef de l'opposition exactement les mêmes paroles que je viens justement d'adresser au procureur général: s'il veut nier quelque chose, qu'il le fasse, mais ce n'est pas pour refaire tout le débat d'hier ni pour refaire tout le débat de ce matin.

M. Johnson: monsieur le président, vous avez raison, je veux tout simplement nier que j'ai ou j'ai jamais même l'intention d'attaquer les juges de la cour d'appel.

Fin du débat et note joyeuse

Le débat a pris fin sur cette dernière phrase du chef de l'opposition. Quelques minutes avant la fin de la séance, c'est dans une atmosphère d'animosité cordiale que le procureur général et M. Daniel Johnson, au nom de tous les députés de la Chambre, ont souhaité un bon et fructueux voyage au premier ministre qui quitte aujourd'hui le Québec pour se rendre à Londres, Bruxelles et Paris.

Dans la capitale britannique, il assistera à l'inauguration officielle de la Maison du Québec.

M. Lesage a déclaré qu'il profitera de son voyage pour renouer avec les autorités gouvernementales et les industriels des trois pays qu'il visitera et pour intensifier les échanges commerciaux. Il sera également question, plus particulièrement en Belgique et en France, du projet d'une sidérurgie au Québec.

Pearson...

(Suite de la première page)

de rétablir des contacts amicaux avec le gouvernement britannique.

Du côté canadien comme du côté britannique, il semble bien qu'on pense qu'un nouvel élan a été donné, ultimement, aux relations entre les deux pays. Il est très probable qu'aucune décision définitive n'a été prise pendant ces deux jours, mais on a posé les bases qui permettront de prendre, en se comprenant mieux, des décisions. Un informateur canadien a déclaré à ce sujet: "Nous avons donné le branle".

S'il y a eu dans le passé, méfiance, M. Pearson est arrivé à Londres bien armé pour y mettre fin. De nombreuses personnes qu'il a rencontrées au cours de sa visite sont de vieux amis du temps où M. Pearson était un personnage important dans la diplomatie occidentale.

LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX

Il est venu chercher en Grande-Bretagne l'appui de Londres quand il s'agit d'aborder les problèmes internationaux et il semble bien que M. Macmillan et ses ministres n'ont été que trop

heureux de répondre dans le même esprit. Il est peu probable que notre pays prenne une attitude isolée et solitaire quand il s'agit d'étudier les problèmes communs de l'Occident. Il s'agit plutôt d'interdépendance que d'indépendance.

Parmi les nombreux problèmes étudiés, le plus important a peut-être été celui, complexe, du moyen nucléaire de dissuasion. Il semble presque certain que notre pays acceptera de participer à la force nucléaire intégrée de l'OTAN, mais aucun engagement n'a été pris dans ce sens. Les problèmes de défense ne seront probablement étudiés séparément que lors de la revue qui en sera faite, à Ottawa, par le comité de Défense des Communautés.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

On croit savoir que M. Pearson a soutenu les récents efforts faits par M. Macmillan pour savoir si M. Khrushchev parle sérieusement d'une interdiction des essais nucléaires.

Le premier ministre du Canada pense, comme le chef du gouvernement britannique, que, si on peut combler le fossé relativement étroit qui sépare l'Est de l'Ouest à ce sujet, la voie vers un désarmement général sera vainement ouverte.

Le navire...

(suite de la page 3)

200 tonnes pour traverser l'océan.

L'appareil Hovercraft plane au-dessus de l'eau à quel- que neuf pouces de la surface, sur le coussin d'air que produisent les quatre turbines Blackburn Nimbus, de 615 h.p. chacune. Deux hélices au-dessus de la cabine, dans le sens opposé au mouvement, propulsent l'appareil SR. N2. La structure flexible de deux pieds d'épaisseur, faite de toile caoutchoutée couvre la surface entière de la quille et absorbe les chocs, pourvu que l'obstacle ne dépasse pas quatre pieds, même s'il s'agit d'un parapet de pierre ou de brique.

Ce remarquable amortisseur porte le nom familier de "jupe". Il est manoeuvrable de façon à mordre la surface de l'eau et à faciliter des virages rapides.

Sir Eric Mensforth, président de l'aviation britannique Westland, présent hier à la première démonstration en Amérique du SR.N2, a laissé entendre que la construction de l'appareil se ferait en tout ou en partie, au Canada, si la demande en Amérique du Nord justifiait cette décision. Les premiers appareils Hovercraft pourront être livrés en mars 1964; les trois types sont, outre le SR.N2, le Mark 2 SR.N2, 37,5 tonnes, 150 passagers ou 12 tonnes de fret et le SR.N3, seulement sept tonnes, 20 passagers ou deux tonnes de fret. Le SR.N2 se vend \$113,000, plus la taxe de vente de 11 p.c. et les droits d'entrée. Le prix du SR.N3 est de \$286,000.

Un jeune ingénieur en aérodynamique, M. Robert Stanton Jones a expliqué la performance de l'appareil dont il a tracé les plans et dont il a surveillé la construction. Il estime que le coût d'opération, deux à trois cents par passager-mille, est une excellente recommandation du Hovercraft comme transbordeur.

Au nombre des distingués visiteurs qui ont pris place hier à bord de l'appareil Hovercraft, soulignons la présence du vicomte Amory, haut-commissaire du Royaume-Uni au Canada et de Son Exc. M. Paul Comtois, lieutenant-gouverneur de la province.

Le Québec...

(Suite de la première page)

tenir certains placements à court terme de façon qu'au total, l'encaisse et l'actif liquide représentent 15% du total de leurs passifs en dépôts. Une partie de cette liquidité doit être composée de bons du trésor fédéral. Il s'ensuit que les banques donnent leur préférence aux obligations qu'elles sont obligées de détenir à titre de réserves, soit aux bons du fédéral, plutôt qu'à ceux des provinces.

● Troisièmement, le taux auquel les banques à charte prêtent à court terme au trésor provincial comporte certains éléments de rigidité que le Québec estime lui être préjudiciable. Ce taux ne suit pas l'évolution générale des taux d'intérêt, et particulièrement celle des bons du gouvernement fédéral. "Il s'ensuit des écarts difficilement explicables dans les taux auxquels la province et le gouvernement fédéral peuvent emprunter à court terme".

En conclusion du mémoire, le Québec recommande que la commission examine la possibilité pour la Banque du Canada, en tant qu'administrateur de la dette publique, d'accorder un poids égal aux intérêts fédéraux et provinciaux. On reconnaît cependant que la "mise en vigueur de ce principe comporte des difficultés tenant surtout à l'interdépendance de la gestion de la dette et de la politique monétaire".

En outre, le Québec demande que les bons du trésor provincial puissent faire partie de l'actif liquide que les banques doivent maintenir, au même titre que les obligations fédérales, et que le taux d'intérêt que les banques imposent au trésor provincial soit "légalement au-dessus des travaux en vigueur pour les emprunts du gouvernement fédéral et dans la même direction".

"Le système monétaire et financier, souligne le mémoire, doit être en mesure de servir tous les secteurs de l'économie nationale et non seulement quelques régions économiques ou certains niveaux de gouvernement."

L'Hydro-Québec...

(Suite de la première page)

tries rattachées à ces actions, l'Hydro-Québec ne les gardera pas et pourra facilement en disposer, selon son président.

En réponse à une question sur la jeunesse des sept administrateurs délégués de l'Hydro, à titre de président des sociétés étatisées, la plupart ont à peine 40 ans. M. Lessard a déclaré que leur efficacité et leur habileté leur valent l'accession à ce poste élevé. La jeunesse de ces administrateurs, a dit M. Lessard, reflète le fait que nos facultés de génie ont formé un bon nombre des ingénieurs électriques depuis seulement une dizaine d'années.

Les administrateurs délégués de l'Hydro-Québec, à titre de président des sociétés étatisées sont: MM. Leo Roy, 55 ans, président de Shawinigan Water and Power; Alex-

andre Beauvais, 42 ans, Québec Power; Marcel Lapierre, 39 ans, Saguenay Electric; Jean-Joseph Villeneuve, 41 ans, Gatineau Power; Pierre Godin, 36 ans, Southern Canada Power; Gabriel Gagnon, 38 ans, Pouvoir du Bas Saint-Laurent; et Roland Lalande, 38 ans, Northern Québec Power.

Les enquêteurs proposent une augmentation annuelle de \$180 pour ce groupe d'employés, soit une hausse d'environ 6 p.c.

En conclusion du mémoire, le Québec recommande que la commission examine la possibilité pour la Banque du Canada, en tant qu'administrateur de la dette publique, d'accorder un poids égal aux intérêts fédéraux et provinciaux. On reconnaît cependant que la "mise en vigueur de ce principe comporte des difficultés tenant surtout à l'interdépendance de la gestion de la dette et de la politique monétaire".

En outre, le Québec demande que les bons du trésor provincial puissent faire partie de l'actif liquide que les banques doivent maintenir, au même titre que les obligations fédérales, et que le taux d'intérêt que les banques imposent au trésor provincial soit "légalement au-dessus des travaux en vigueur pour les emprunts du gouvernement fédéral et dans la même direction".

"Le système monétaire et financier, souligne le mémoire, doit être en mesure de servir tous les secteurs de l'économie nationale et non seulement quelques régions économiques ou certains niveaux de gouvernement."

En conclusion du mémoire, le Québec recommande que la commission examine la possibilité pour la Banque du Canada, en tant qu'administrateur de la dette publique, d'accorder un poids égal aux intérêts fédéraux et provinciaux. On reconnaît cependant que la "mise en vigueur de ce principe comporte des difficultés tenant surtout à l'interdépendance de la gestion de la dette et de la politique monétaire".

En outre, le Québec demande que les bons du trésor provincial puissent faire partie de l'actif liquide que les banques doivent maintenir, au même titre que les obligations fédérales, et que le taux d'intérêt que les banques imposent au trésor provincial

Au centre des préoccupations du gouvernement Pearson : • Le discours du Trône • le prochain budget • GATT

Par Jean-Pierre FOURNIER

Les 12 premiers jours du gouvernement Pearson

- Les premiers douze jours du gouvernement Pearson : 22 AVRIL
- Le premier ministre Lester Pearson est assermenté ;
 - Les 25 membres du cabinet le plus considérable dans l'histoire du Canada sont assermentés ;
 - Le nouveau cabinet se réunit pour la première fois, 23 AVRIL
 - Le cabinet tient sa deuxième réunion ;
 - M. Robert Taschereau est nommé juge en chef du Canada ;
 - M. Alan MacNaughton est nommé président de la Chambre des Communes ;
 - Le cabinet forme un comité spécial pour étudier la situation économique, le problème du chômage et celui du commerce extérieur ;
 - Le premier ministre rencontre les sous-ministres de tous les départements ;
 - Le premier ministre reçoit le haut-commissaire de Grande-Bretagne, le lord vicomte Amory ;
 - Le premier ministre s'adresse pour la première fois au peuple canadien sur le réseau transcanadien de télévision, 24 AVRIL
 - Les ministres sortants rencontrent individuellement les nouveaux ministres pour les informer de l'état des travaux dans chaque département ;
 - Le premier ministre annonce qu'il aura des entretiens avec le premier ministre britannique Harold Macmillan le 1er au 3 mai ; il se fera accompagner du ministre de la défense, M. Paul Hellyer, qui en profitera pour rendre visite aux troupes canadiennes cantonnées en Europe ;
 - Le premier ministre annonce qu'il aura des entretiens avec le président Kennedy à Hyannis Port, dans la baie de Cape Cod, les 10 et 11 mai ;
 - M. Alexis Caron, député de Hull, est nommé "whip" en chef du parti ministériel, 25 AVRIL
 - Le premier ministre désigne seize secrétaires parlementaires, dont cinq du Québec ;
 - Le comité du cabinet sur la défense nationale se réunit pour la première fois ;
 - Les journaux annoncent la nomination de M. Maurice Bourget, ex-député de Lévis, au double poste de sénateur et de président du sénat ; la nomination cependant n'est pas officielle ;
 - Le premier ministre et le ministre du commerce, M. Mitchell Sharp, s'entretiennent avec le ministre australien du commerce, 26 AVRIL
 - M. Christian Herter, envoyé spécial du président Kennedy, est de passage dans la capitale ; il s'entretient avec M. Pearson et M. Sharp ;
 - Le cabinet tient sa troisième réunion ;
 - L'ex-premier ministre, M. Diefenbaker, s'en va occuper Stornoway, résidence du chef de l'opposition ; M. Pearson emménage dans la résidence du premier ministre au 24 Sussex Drive, 29 AVRIL
 - M. Pearson annonce qu'il poursuivra les efforts de l'ancien gouvernement en vue d'accroître notre commerce extérieur ; tous les attachés commerciaux du Canada à l'étranger participent depuis une semaine à une conférence convoquée à Ottawa par l'ex-ministre du commerce, M. George Hees, et accordent plusieurs centaines d'entrevues aux négociants et industriels canadiens intéressés à l'exportation ;
 - M. Pearson assure les fonctionnaires que son gouvernement reconnaît leur droit à la négociation collective sans pour autant leur accorder le droit de faire grève ; le secrétaire d'Etat, M. J. W. Pickersgill, est chargé par le premier ministre de déterminer la procédure de négociation avec les fonctionnaires ;
 - Le ministre de l'agriculture, M. Harry Hays, annonce que le système de paiements d'appointement demeurera en vigueur pour le beurre et le fromage Cheddar, cependant qu'il s'ensera pour le lait entrant dans la fabrication de la crème glacée et du lait en poudre, 30 AVRIL
 - Le premier ministre prononce son premier discours officiel devant les sociétaires de la Presse Canadienne à Toronto, puis quitte le pays par avion pour Londres ;
 - Le Conseil du Trésor entreprend l'examen de recommandations visant à hausser le traitement de 60.000 fonctionnaires ;
 - M. Frédéric Dorian est nommé juge en chef à la Cour supérieure de la province de Québec et M. Swan S. Chailles est nommé juge en chef adjoint, 1er MAI
 - Le secrétaire d'Etat, M. J. W. Pickersgill, annonce que l'on procédera à une enquête sur la radiodiffusion et désigne MM. Andrew Stewart, Alphonse Ouimet et Don Jamieson pour le conseiller sur la forme d'enquête qu'il conviendrait de proposer au gouvernement, 2 MAI
 - M. Pearson commence ses entretiens avec M. Macmillan à Londres ; auparavant, il a rencontré le chef de l'opposition travailliste, M. Harold Wilson, et le chef libéral J. G. Grimond ;
 - Le ministre des finances, M. Walter Gordon, annonce une hausse de traitement pour un premier groupe de fonctionnaires, 2.000 infirmières à l'emploi du ministère de la santé et du ministère des affaires des anciens combattants ;
 - Le cabinet se réunit durant deux heures ;
 - Les journaux annoncent de nouveau la nomination de M. Bourget comme sénateur et président du sénat ; la nomination n'est toujours pas officielle, 3 MAI
 - M. Pearson poursuit ses entretiens avec M. Macmillan,

OTTAWA. — L'absence du premier ministre Lester Pearson n'a ni dissipé, ni refroidi l'ardeur des nouveaux élus. Les milieux gouvernementaux se livrent ces jours-ci à une activité fiévreuse centrée sur trois objectifs. On s'attache à :

- rédiger le discours du Trône de la première session du 25e Parlement qui s'ouvrira le 16 mai ;
- préparer le prochain budget qu'on espère pouvoir soumettre au Parlement vers la mi-juin ;
- définir l'attitude du Canada en vue de la conférence ministérielle du GATT, qui se déroulera à Genève du 16 au 21 mai, et de la réunion préalable des ministres du Commonwealth à Londres, le 13.

Les premiers douze jours du gouvernement déjà avaient été bien remplis. Les prochains 48 jours le seront encore plus. Car, en dehors de ces trois objectifs immédiats, il faut régler une fois pour toutes la question des armes nucléaires et repenser la politique de défense, dresser le mandat de la future commission d'enquête sur l'état des rapports entre les deux nations et veiller aux affaires de routine. Et au bout de ces 60 jours, comme l'a fait observer M. Pearson dans son premier discours à la population canadienne dernièrement, la tâche sera loin d'être terminée.

Les "soixante jours d'action", auxquels les journaux à la suite de M. Pearson ont fait une abondante publicité, suffiront tout au plus à déblayer le terrain, à permettre au gouvernement de déterminer la nature véritable des problèmes qui se posent et à engager le pays dans la voie d'une solution.

Il est difficile de déterminer laquelle des trois tâches principales qui absorbent aujourd'hui les membres du gouvernement est la plus délicate. D'autant plus que le progrès des travaux est le secret peut-être le mieux gardé dans toute la capitale.

Le dernier budget date du 12 avril 1962. Depuis environ deux mois, le pays est administré à l'aide de fonds autorisés par

décès du gouvernement général. Il faudra d'abord que ces dépenses soient contenues dans des états financiers supplémentaires, relevant du budget (déjà) supplémentaire présenté à la dernière session par l'ex-ministre des finances M. Nowlan, et recevoir l'approbation de la Chambre.

Pour succéder aux déficits constants du gouvernement précédent, le nouveau ministre des finances, M. Walter Gordon, espère déposer devant la Chambre un budget équilibré. Cependant, les projets que caresse le nouveau gouvernement — et qu'il a d'ailleurs promis à maintes reprises de réaliser durant la campagne électorale — risquent de pousser les dépenses jusqu'à un niveau sans précédent et il sera extrêmement compliqué, sinon impossible, d'éviter un nouveau déficit.

Quant à la tâche de définir la position que doit adopter le Canada à la conférence du GATT, on ne peut que soupçonner la multitude des problèmes qu'elle soulève, face à la proposition américaine (transmise à Ottawa vendredi dernier par M. Christian Herter) d'effectuer une réduction linéaire des tarifs douaniers de 50 pour cent. Le gouvernement canadien ne peut accepter cette proposition sans mettre en danger toute notre industrie secondaire et il sait néanmoins qu'il sera forcé tôt ou tard de s'orienter dans cette direction.

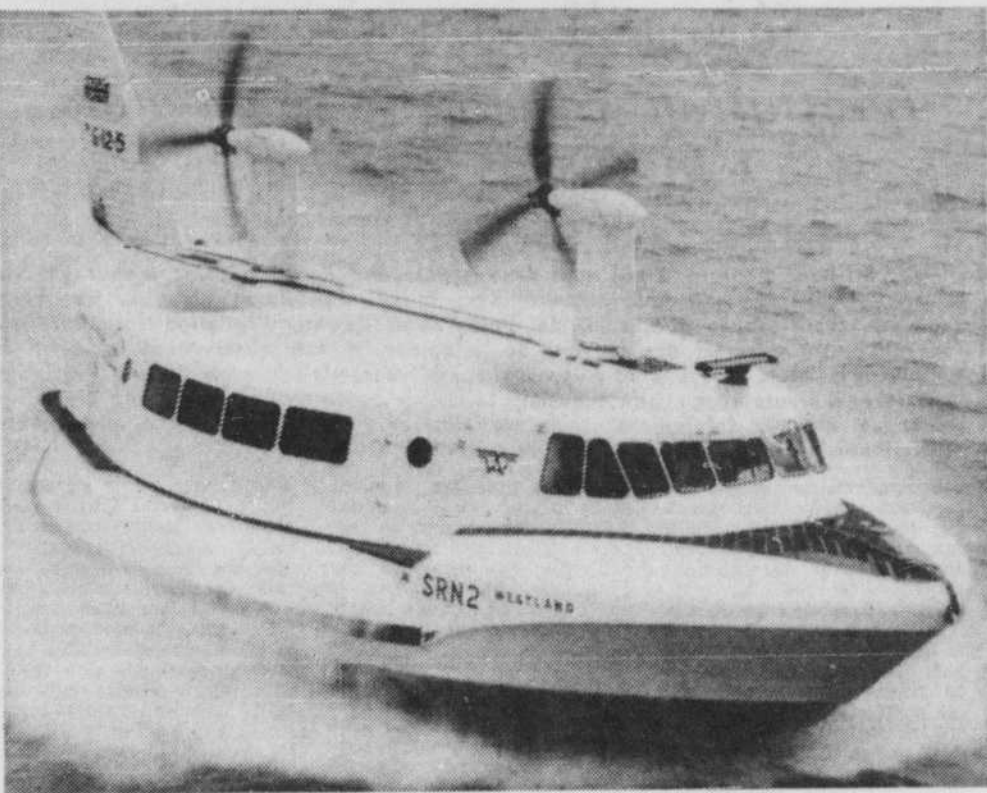
Reste le discours du Trône, qui contiendra le programme législatif qu'entend réaliser le gouvernement durant cette première session. Le cabinet, dirigé par le ministre de la justice M. Chevrier, en a discuté durant deux heures jeudi et il y a de bonnes chances pour qu'à son retour de Londres, M. Pearson trouve le travail assez avancé.

Sur ce sujet comme sur les deux précédents, peu de choses ont transpiré. On prévoit néanmoins que les projets de lois suivants seront contenus dans le discours du Trône :

- loi créant une caisse d'expansion et de prêts aux municipalités ; le but de la loi sera de procurer de l'argent à faible taux d'intérêt aux municipalités afin qu'elles puissent ac-

complir des travaux publics, tels que construction de rues, d'écoles, d'hôpitaux, aménagement de parcs, amélioration des services de transport, etc. ; les projets devront avoir reçu au préalable l'approbation du gouvernement provincial ;

- loi créant une société d'expansion nationale ; on possède peu d'indications sur le contenu de cette loi, sinon que la future société sera en gros l'équivalent fédéral de la Société générale de financement de la province de Québec ;
 - loi établissant un système universel de retraite ; cette loi devra au préalable recevoir l'assentiment des provinces et on peut d'ores et déjà prévoir qu'elle deviendra une autre cause de friction entre les gouvernements des provinces et le fédéral ;
 - loi créant un Conseil canadien d'orientation économique ; cette loi sera la pierre de touche de la politique économique du nouveau gouvernement ; elle indiquera, par son contenu, le degré de fermeté du gouvernement en matière de planification ;
 - loi créant un ministère de l'industrie ; le gouvernement entend procurer à l'industrie de fabrication, par l'entremise d'un tel ministère, le genre de services dont profitent déjà l'industrie forestière, l'industrie minière et l'industrie de la pêche ; le département acquerra de l'importance au fur et à mesure que le gouvernement procédera vers la libéralisation des échanges puisqu'il faudra alors vraisemblablement venir en aide à l'industrie secondaire.
- Quelques-unes des plus grandes difficultés qu'affronte le cabinet en tentant de définir ce que seront le futur ministère de l'industrie et le Conseil d'orientation économique consistent à déterminer quels services des départements actuels méritent d'être rattachés aux nouveaux organismes. Le problème se pose avec une acuité particulière lorsqu'il s'agit de distinguer le futur ministère de l'industrie du ministère du commerce.



Le navire volant Hovercraft émerveille

Par Marc-Henri CÔTÉ

Une dimension nouvelle s'établit dans le domaine des transports, qu'il n'est pas facile, même à l'expert, de situer ; le véhicule Hovercraft dans lequel nous sommes montés hier, au club de yacht St. Lawrence, à Dorval, tient-il l'avantage de l'avion, du navire, du véhicule amphibie ? Cette merveille du génie mécanique est tout cela, sans entrer pour autant dans l'une ou l'autre des catégories familières de moyens de transport. L'appareil Hovercraft a franchi, jeudi, les rapides de Lachine, avant d'atteindre son amarrage, à Dorval.

L'appareil soulève un geyser de tous côtés, en quittant la berge. Il ne peut s'agir d'un navire, puisque les quais lui sont inutiles. Le véhicule Hovercraft s'échoue avec force et sa partie avant franchit une légère pente, avant de s'immobiliser ; il ne reste plus qu'à mettre la passerelle en place et au voyageur de descendre.

Les invités de marque et les représentants des moyens de diffusion ont pris place, en quatre groupes, à bord de l'appareil qui accomplissait autant d'excursions sur le lac St-Louis.

Le "navire volant" SR. N2, de 27 tonnes, le plus important des appareils "traction sur coussin d'air" a été mis au point en Angleterre par l'aviation Westland. Autair Helicopters Services, de Montréal, de concert avec les intérêts de Westland fera la vente de trois types d'appareils Hovercraft, au Canada. C'est d'ailleurs à Montréal que les premiers essais du véhicule, ailleurs qu'en Angleterre, ont lieu ces jours-ci. Un grand nombre de personnes auront l'occasion de se familiariser avec cet appareil qui, dans sa version SR. N2, peut transporter 70 passagers, sur

tout terrain où les obstacles n'ont pas plus de quatre pieds, à 75 m.p.h.

Ses fabricants voient d'immenses possibilités d'emploi au Canada au-dessus de terrains couverts de neige, de glace, au-dessus des lacs, des rivières, du muskeg.

Les usages militaires se révèlent également d'un grand intérêt.

En moins de quatre ans, la société Westland a pu lancer sur les marchés mondiaux un véhicule rapide, facilement manœuvrable et d'une grande sécurité. Les projets immédiats prévoient la construction d'un appareil de 170 tonnes qui pourra franchir la Manche, ou les vagues atteignant fréquemment une hauteur de 10 à 12 pieds et davantage ; cet appareil pourra transporter 150 passagers.

Plus tard, un appareil de

(Suite à la page 2)

LE DEVOIR

MONTREAL, SAMEDI, 4 MAI 1963

Les directeurs de l'Association du service civil veulent discuter avec M. Chevrier du meurtre de Tellier

OTTAWA. — L'Association du service civil du Canada, émue par le meurtre à coups de poignard d'un garde au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, qui était membre de cette organisation, a demandé hier une entrevue immédiate avec le ministre de la justice M. Chevrier.

Le garde Raymond Tellier, 35 ans, est mort dans un hôpital de Montréal par suite de la perte abondante de sang dont il a souffert après avoir

été frappé à coups de poignard alors qu'il était détenu en otage.

Dans un message au ministre de la justice, cette association de 35.000 membres propose une discussion portant sur cinq points :

- 1) l'élaboration d'un programme pour la formation d'instituteurs pour psychopathes ;
- 2) une législation visant à donner une compensation raisonnable aux veuves et aux orphelins des gardes de pénitenciers tués en devoir. Le garde Tellier laisse une femme et trois enfants ;
- 3) la reconnaissance des risques continus des gardes par l'établissement d'une échelle de salaires ;
- 4) une étude de la discipline dans les pénitenciers ;
- 5) une législation visant à l'imposition de sentences additionnelles aux prisonniers incorrigibles.

ciens tués en devoir. Le garde Tellier laisse une femme et trois enfants ;

3) la reconnaissance des risques continus des gardes par l'établissement d'une échelle de salaires ;

4) une étude de la discipline dans les pénitenciers ;

5) une législation visant à l'imposition de sentences additionnelles aux prisonniers incorrigibles.

SPÉCULATION DE TERRAINS À CÔTE ST-LUC

Laporte : "Québec mettra fin à des spéculations de ce genre"

A la suite d'une enquête que le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, a ordonnée relativement à un achat par la Cité de Côte-St-Luc d'un terrain que cette corporation municipale était accusée d'avoir payé trop cher, M. Laporte en est venu aux conclusions suivantes :

"Il semble bien qu'il y ait eu spéculation dans l'achat de ce terrain payé par Côte-St-Luc \$150 le pied carré et acheté d'un individu (que M. Laporte ne nomme pas) qui avait lui-même acheté le même terrain au prix de \$0.52 le pied carré le 22 février de la même année, du Canadien Pacifique.

M. Laporte dit que si la Cité de Côte-St-Luc avait fait preuve de diligence, elle aurait pu acheter le terrain directement du Canadien Pacifique. Le prix eût alors été de \$0.52 le pied carré.

"Une telle transaction directe entre Côte-St-Luc et le Canadien Pacifique aurait fait épargner aux contribuables la somme de \$170.000", dit M. Laporte.

"L'enquête nous amène à constater que la transaction sent à plein nez la spéculation. Cela illustre le regrettable manque de planification quant aux besoins immobiliers de Côte-St-Luc".

Le ministre ajoute que "le gouvernement est décidé à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette spéculation injustifiable et ruineuse pour les contribuables et si, après étude, la chose se révèle nécessaire, il modifiera nos lois pour permettre de resserrer les contrôles des transactions immobilières faites par les conseils municipaux du Québec".

politique '63

JEAN MARCHAND

CE SOIR :

Montréal Canal 10 5.45 p.m.
Sherbrooke Canal 7 6.15 p.m.

L'émission sera aussi retransmise à :

Québec	3 mai	CFCM-TV	6.30 p. m.
Jouvis	11 mai	CKRS-TV	7.15 p. m.
Rimouski	12 mai	CJBR-TV	4.45 p. m.
Val-de-la-Rue	14 mai	CKBL-TV	7.30 p. m.

Une fusillade entre voisins fait 4 morts à Belleville

BELLEVILLE. — Une mère ses deux filles et sa bru ont connu une mort tragique, dans la soirée de jeudi, et trois hommes ont été blessés. Les victimes ont reçu dans le corps des balles de fusil à plomb. Le drame s'est produit près du village de Castleton, situé à 38 milles de Belleville, en Ontario.

Un des hommes blessés, un jeune instituteur, a eu une main coupée.

Les personnes tuées sont Mme Florence Killins, sa fille enceinte de huit mois, Mme Pearl Campbell, 19 ans, Patsy Killins, 7 ans, et Gladys Killins, une célibataire de 40 ans.

Lancement de la campagne SONA cet après-midi à Bathurst

Bathurst. — C'est cet après-midi qu'a lieu, dans cette ville de la côte nord-est du Nouveau-Brunswick, le lancement de la campagne annuelle de souscription pour les œuvres nationales d'Acadie, mieux connue sous le sigle de SONA.

Sous le haut patronage des évêques et l'archevêque du Nouveau-Brunswick et de S.E. Mgr Leménager, évêque de Yarmouth, N.E., des sénateurs et juges acadiens et des principales personnalités laïques d'Acadie, cette campagne vise à recueillir des fonds pour la Société nationale des Acadiens, dont le siège social est à Moncton ; l'Association Acadienne d'Education, établie à Caraquet ; et le quotidien L'Évangéline.

L'an passé, la campagne avait eu lieu en octobre et on avait recueilli \$39.000 d'un objectif de \$75.000. Les organisateurs de la souscription ont voulu la faire au printemps, cette année, ayant jugé la période plus favorable. On n'a pas fixé d'objectif global mais on vise à recueillir en moyenne \$2 par Acadien ayant un travail rémunérateur.

L'organisation de la campagne a été confiée à un comité que préside M. Alexandre Savoie de Campbellton. La souscription qui se fera de porte en porte du 18 au 25 mai sera lancée cet après-midi par le ministre des affaires culturelles du Québec, M. Georges LaPalme, qui sera accompagné de son sous-ministre, M. Frégault. Le consul de France à Halifax, M. François Alabrun, doit profiter de l'occasion pour faire le don de la France à l'Acadie.

Le lancement se fera à l'occasion d'un grand banquet à l'université du Sacré-Cœur de Bathurst. Tous les organisateurs de la campagne, présidents régionaux et paroissiaux ont été invités. La Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec y sera représentée par deux délégués, M. Roger Cyr, et M. J. Arsenault. M. Emery LeBlanc, de Moncton, y représentera le Conseil de vie française.

HICKS

Est-ce que vous pouvez disposer de \$10.00 la verge pour un tapis ? Ceci est une occasion superbe !

Le broadloom trois dimensions, est fait d'Acrylan. Le tapis est tissé de fibre coupée et bouclée.

Facile d'entretien, résistant aux taches et saletés, le broadloom "OXFORD" est à l'épreuve des mites, anti-allergique. Disponible dans un choix de 10 magnifiques teintes.

\$10.00
la verge
carrée



HICKS ORIENTAL RUGS LTD. — 1370 OUEST, STE-CATHERINE — UN. 6-7974

GRATUIT

- ★ GRIPPE DE POSE
- ★ REMBOURRAGE EN FEUTRE DE 40 OZ
- ★ INSTALLATION

Churchill: "N'abandonnons pas notre propre force de frappe nucléaire"

LONDRES. — Au crépuscule de sa carrière politique, l'ancien premier ministre conservateur sir Winston Churchill a lancé une flèche à ceux qui critiquent le gouvernement conservateur actuel disant que la Grande-Bretagne doit conserver sa force de frappe nucléaire et ne pas chercher à s'abriter derrière la puissance atomique de ses amis.

Sans notre protection nucléaire, notre défense est à jamais confiée à nos amis et nos alliés, qui ont pendant si longtemps préconisé la modération et de la paix, perdant ainsi le sens de la mesure, dit-il dans une déclaration.

Le vieux homme d'Etat de 88 ans a annoncé récemment qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections générales pour raisons de santé. Cela ne l'a pas empêché de se plonger dans la tempête politique soulevée par les armes nucléaires en Grande-Bretagne.

"Je ne favorise pas l'élargissement du club nucléaire, a-t-il dit. Mais ce pays possède un passe de responsabilité dans les affaires internationales. Ces armes mortelles sont plus sûres en nos mains qu'en celles de toute autre nation."

Le parti d'opposition travailliste et les libéraux croient actuellement que la Grande-Bretagne gaspille ses ressources en tentant de continuer à payer sa contribution au club

nucléaire avec les Etats-Unis, l'Union soviétique et la France.

Mais, dans son message à la réunion annuelle du Club Primrose, Churchill dit que l'abandon des armes nucléaires conduirait la Grande-Bretagne à suivre "une course sans fin de grands périls".

"Vous avez toujours réalisé la nécessité de conserver nos moyens de défense notre île et nos grandes responsabilités vis-à-vis des colonies et vous avez toujours été inébranlables là-dessus, même à l'époque où cette thèse n'était ni populaire ni à la mode."

"Jusqu'à ces derniers temps, les trois partis politiques ont été une source de puissance nationale parce que, tout en encourageant vigoureusement l'Alliance occidentale, ils estimaient qu'il était nécessaire que la Grande-Bretagne possède son propre arsenal nucléaire qui demeurerait sous son propre contrôle national."

"Si la Grande-Bretagne abandonne maintenant cette politi-

que, elle s'exposera à de grands périls."

Ligue Primrose

La Ligue Primrose est une organisation vouée aux idées du parti conservateur et à une Grande-Bretagne puissante. Le vieux guerrier et homme d'Etat, Grand maître de la Ligue, n'était pas présent à l'assemblée tenue près des édifices parlementaires.

Durant les 60 années qu'il a siégé à la Chambre des Communes, Churchill a toujours préconisé la coopération anglo-américaine. Pourtant, il a laissé entendre clairement qu'il ne voudrait pas voir la Grande-Bretagne dépendre de la force militaire américaine et il le déclare sans mentionner les Etats-Unis par leur nom.

Churchill a donné l'avertissement que si la Grande-Bretagne abandonne ses armes nucléaires, "il n'y aura pas de deuxième chance".

"Il nous est arrivé parfois dans le passé de commettre la folie d'abandonner nos armes. Grâce à la Providence mais au prix d'énormes sacrifices, nous avons réussi à nous réarmer quand le besoin s'en est fait sentir. Mais, si nous abandonnons notre propre force de frappe, nous n'aurons plus jamais de seconde chance. L'abandonner aujourd'hui équivaldrait à s'en défaire à tout jamais."

Sir Winston a prédit que l'avenir de la force de frappe nucléaire de la Grande-Bretagne est "un des graves problèmes sur lesquels la nation sera appelée à se prononcer cette année ou l'an prochain".

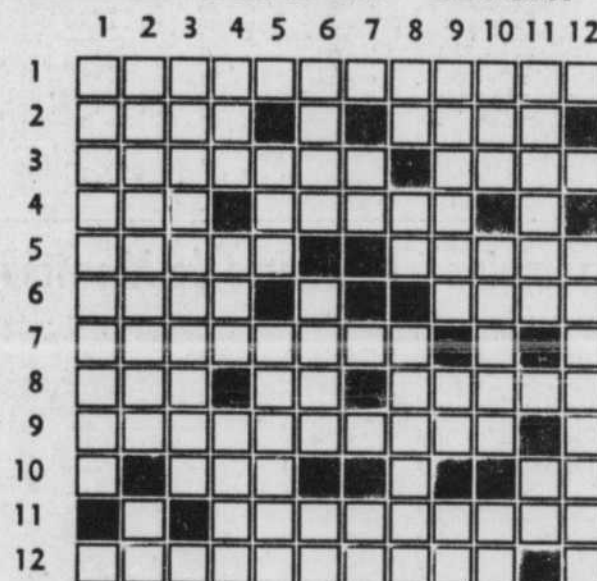
"Je n'ignore pas que vous tous qui réalisez l'importance des questions en jeu ferez tout en votre pouvoir pour voir à ce que le pays prenne la bonne décision", a dit l'ancien premier ministre.

Wynne subira son procès à Moscou mardi

MOSCOU. — L'homme d'affaires britannique Greville Wynne, accusé d'avoir agi comme intermédiaire pour le compte d'un réseau d'espionnage anglo-américain subira son procès à Moscou, mardi prochain, sous une accusation d'espionnage passible de la peine de mort.

Wynne, âgé de 42 ans, a été arrêté à Budapest, Hongrie, il y a six mois et a été remis par après aux Russes. Il sera le premier Britannique à être accusé d'espionnage par les Russes depuis les années '30. Les autorités soviétiques ont dit que Wynne subira publiquement son procès. Il sera représenté à son procès par un avocat russe nommé pour le défendre.

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT

- 1- Résultats mis en pratique
- 2- La femme — Suit une décision
- 3- Ancien militaire — Se compose de deux parties distinctes
- 4- Forme elliptique — Ancien cavalier prussien
- 5- Pleur — Planter des graines
- 6- Etat chez nos voisins — Située
- 7- Historien latin
- 8- Vowelles — Préfixe — Unité de mesure métrique
- 9- Imitation de bruits
- 10- Refus — Petit cube
- 11- Abandon du combat
- 12- Epreuve vaguement ce qui va se passer

VERTICALEMENT

- 1- Soulèvement contre l'autorité
- 2- Partie de la messe — En Chaldée
- 3- Falsification
- 4- Général sudiste — En mouche — Pour le cheval
- 5- Pour le trafic — Plantes sèches des pays chauds
- 6- Chef de l'Iran — Eut à cœur de — Petit cube
- 7- Abréviation de calendrier — En don

La situation est de nouveau tendue au Laos



La partie noire de cette carte nous indique l'emplacement du Laos dans le sud-est de l'Asie. Ce pays est gouverné par une coalition de trois factions. Deux de ces factions, le Pathet Lao pro-communiste et les neutralistes, sont actuellement à court de vivres. On craint une guerre ouverte.

Deux hélicoptères de la Commission de contrôle, abattus dans les Jarres

VIENTIANE. — Deux hélicoptères de la Commission internationale de contrôle ont été abattus et ont pris feu, hier, dans l'est-central du Laos, alors que le premier ministre neutraliste, le prince Souvanna Phouma, était là en mission. Un rapport non confirmé disait qu'un membre canadien de la commission aurait été blessé et que quatre autres personnes auraient été tuées.

De bonnes sources, on apprend que les hélicoptères auraient été attaqués par les forces pro-communistes du Pathet Lao qui a interdit à la commission formée de représentants de trois nations (Canada, Inde et Pologne) l'entrée dans son territoire dans la région de la Plaine des Jarres.

La radio du Pathet Lao accuse les forces rivales neutralistes du général Kong Le d'avoir abattu les hélicoptères dans le but de saboter les pourparlers de paix. Au cours de la même émission radiophonique, l'annonceur disait qu'un Canadien membre de la commission avait été blessé à une jambe.

Par contre, un porte-parole de la commission à Vientiane, dit avoir reçu un message de l'équipe de la commission disant: "Nous sommes tous sains et saufs." Ce porte-parole a confirmé que les deux hélicoptères avaient été abattus.

L'équipe de la commission accompagnait Souvanna à la Plaine des Jarres dans une autre de ses démarches en vue de ramener la paix entre les neutralistes et le Pathet Lao. Selon des sources françaises, on a tiré sur les deux hélicoptères après leur atterrissage sur la route principale de Khang-Khay où ils s'étaient rendus pour évacuer des morts et des blessés dans

l'explosion d'une mine qui a détruit un camion français.

Les membres de la commission seraient auparavant descendus des hélicoptères n'y laissant que les pilotes et les co-pilotes. Ces derniers seraient Français et on ne saurait pas encore ce qu'il advint d'eux.

Le chemin où les hélicoptères furent attaqués et la région qui l'entoure est sous le contrôle du Pathet Lao.

Dans les milieux diplomatiques, on affirme que l'incident peut causer une rupture des pourparlers de paix et plonger le Laos dans une guerre intestine.

Un porte-parole des bureaux du prince Souvanna a refusé de faire des commentaires.

Les deux hélicoptères avaient été achetés de l'armée américaine l'an dernier. Ils servaient à transporter Souvanna et les membres de son groupe à la Plaine des Jarres, soit à 110 milles au nord de Vientiane. En d'autres termes, ils étaient utilisés à l'évacuation des Français qui se trouvaient dans la ville de Kieng Kouang tombée aux mains du Pathet Lao.

Camion attaqué

Une dépêche avait annoncé précédemment qu'un sergent français a perdu la vie et qu'un missionnaire et un militaire ont été blessés par une mine à la Plaine des Jarres. La dépêche ajoutait que l'événement de Vientiane, Mgr Etienne Loosdreck, qui faisait partie d'un convoi parti de Kieng Kouang, a déclaré que lorsque la mine a sauté, une sentinelle communiste postée à une cinquantaine de verges de la route, a ouvert le feu sur le convoi.

Un porte-parole neutraliste a annoncé hier que Souvanna et son groupe, qui comprenaient l'ambassadeur britannique, M. Donald Hopson, le premier secrétaire à l'ambassade soviétique, M. Jouri Kouznetsov, ainsi que les trois membres de la commission de contrôle devaient revenir à Vientiane hier.

Duvalier proclame la loi martiale

PORT AU PRINCE. — Le président François Duvalier a proclamé la loi martiale à Haïti hier et a en même temps imposé le couvre-feu de 8 heures du soir à 5 heures du matin à partir d'hier soir.

Le régime Duvalier n'a donné aucune explication pour l'adoption de ces mesures qui ont été annoncées d'un poste radiophonique. On n'a pas remarqué non plus aucune activité militaire insusitée dans la capitale.

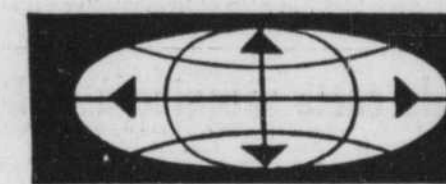
Il n'en demeure pas moins que les adversaires du régime, qui travaillent dans l'ombre, ont juré de renverser le gouvernement Duvalier d'ici le 15 mai.

Les nouvelles dispositions prises par le régime donnent des pouvoirs illimités à M. Duvalier. La radio dit que ces mesures demeureront en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

PROTESTATIONS

Les relations entre les Etats-Unis et Haïti se détériorent rapidement. Au cours des derniers cinq jours, l'ambassade américaine a émis cinq avis de protestation au président François Duvalier concernant divers incidents.

Ces incidents sont:



AUX QUATRE COINS DU MONDE

DÉCOUVERTE MÉDICALE

CHICAGO. — Trois médecins ont annoncé hier qu'ils avaient fait une découverte inattendue alors qu'ils traitaient une patiente souffrant d'une infection de la peau. Les médecins ont fait leur découverte fortuitement en administrant une dose de griseofulvine à une patiente âgée souffrant d'une inflammation dermique. La patiente qui souffrait également d'angine de poitrine, a trouvé un soulagement marqué dès le moment où elle a reçu une injection de

griseofulvine. Les médecins ont alors décidé de prescrire ce médicament à 10 autres patients souffrant de troubles cardiaques. "Tous les patients ont déclaré avoir éprouvé un soulagement réel après deux ou trois jours de traitement".

VISITE À LONDRES

LONDRES. — Un groupe de maires du Canada fera, du 4 au 7 juin, une visite à Londres. Ils seront les invités officiels du lord maire de la capitale britannique, sir Ralph Perring. Parmi eux se trouvent les maires de Fredericton, N.B., de Granby et de Toronto. On espère également que le maire d'Ottawa acceptera cette invitation. Les maires de Québec et de Montréal envoient des représentants.

"TORPILLAGE"

ROME. — Le correspondant du journal de droite italien "Il Tempo" soutient que le premier ministre soviétique, M. Nikita Khrouchtchev, pourrait fort bien "torpiller" son héritier présomptif, le premier vice-premier ministre Frol Kozlov, de même que le ministre de la défense, Rodion Malinovsky. Selon le correspondant de "Il Tempo" à Washington, Khrouchtchev demeure le maître incontesté du Kremlin. Le journal italien dit que selon les renseignements transmis à Washington par les observateurs occidentaux de Moscou les plus sûrs, il n'est pas impossible que les deux acolytes de Khrouchtchev soient congédiés quand le Comité central du parti communiste se réunira le 28 mai.

SAUT PÉRILLEUX

PARIS. — Marie-José Belandou, une étudiante de 25 ans, a trouvé la mort, jeudi, dans la chute qu'elle a faite du 3e étage de la tour Eiffel. Son corps est resté suspendu à la structure d'acier et il a fallu mander les pompiers pour retirer le cadavre de là. La police rapporte que c'est le 323e

Dieu est amour

Le Foyer de Charité est une des œuvres de prédilection de S. Em. le cardinal Léger; notre archevêque en a souvent parlé au fil des circonstances; une brochure qui vient de paraître aux Editions Fides réunit en une centaine de pages des extraits de dix-sept entretiens et causeries où le cardinal a traité de la charité et du Foyer qui en est une si touchante illustration. Ces textes familiers font connaître l'oeuvre et incitent à des réflexions salutaires sur les exigences de la charité et de la croix.

suicide commis de la tour Eiffel le puis son érection en 1889.

CRISE CARDIAQUE

AMSTERDAM. — Le général Foulkes, un ancien président du conseil des états-majors canadiens, s'est effondré sur le sol pendant qu'il assistait à Amsterdam à un service commémoratif. Le distingué militaire, âgé de 60 ans, a été frappé d'une crise cardiaque. On a dû le conduire immédiatement chez un spécialiste des maladies du coeur. C'est le général Foulkes qui accepta la capitulation des Allemands à Wageningen, le 5 mai, en 1945. Il effectue présentement un voyage aux Pays-Bas pour prendre part aux fêtes marquant le 18e anniversaire de la libération de ce peuple des troupes nazies. Il avait quitté Vancouver hier en avion.

PRIX NOBEL

CLINTON, N.Y. — Le docteur Linus C. Pauling, prix Nobel de chimie et un tenant du désarmement nucléaire, a demandé qu'on oriente notre civilisation vers un gouvernement mondial. Le docteur Pauling propose que de plus

grands pouvoirs soient accordés aux Nations Unies, afin que cet organisme international puisse empêcher la guerre et régler les querelles entre les nations.

Collège Roussin

PENSIONNAT dirigé par les Frères du Sacré-Coeur

COURS D'ETUDES:

- Le cours secondaire scientifique du Collège Roussin comprend:
 - a) Les 8e et 9e années scientifiques
 - b) Les 10e et 11e scientifiques
 - Option Sciences - Mathématiques
 - Option Sciences - Lettres
 - c) Les 12e années scientifiques spéciales (Option A et B)

EXAMENS D'ADMISSION:

Le samedi 27 avril
Les samedis 11 et 25 mai
Les samedis 8 et 22 juin

12085 EST, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL 5 — TEL. 645-4553

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays

Marion, Marion, Robic & Bastien
2100, RUE DRUMMOND
MONTREAL 25

Encouragez nos
annonceurs

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nous bureaux, magasins, ateliers et salons de montre sont aménagés à 1111, ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montre, bijoux de toutes sortes, etc., etc., en somme

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notre numéro téléphone: 861-5771

ASSURANCES

ASSURANCES GÉNÉRALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES

Horace Labrecque & Fils Ltée

1411 rue CRESCENT
MONTREAL VI. 9-2371

Expérience de 50 années

JOACHIM CLOUTIER B.A., M.B.A., Ing.P.

Ingenieur - Conseil

805 OUEST, CREMAZIE, MTL 11, P. QUE.
Bur.: 381-6042 • Res.: FE. 4-2790

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Sauvegarde

MONTREAL

UN BEL AVENIR POUR LES JEUNES GENS DE 16 ANS

Si vous avez 16 ans, vous pouvez bénéficier du programme d'instruction pour les

APPRENTIS-SOLDATS

Avantages:

- formation de spécialiste
- instruction plus poussée
- formation militaire
- solde tout en étudiant
- choix parmi vingt métiers

Conditions:

- avoir 16 ans mais pas encore 17
- avoir au moins la 8e année d'études
- satisfaire aux exigences de l'Armée

ADRESSEZ CE COUPON À:
CENTRE DE RECRUTEMENT
DE L'ARMÉE
772 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal



Veuillez m'adresser, sans obligation de ma part, le dépliant "Vers un avenir brillant".

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Comté _____

Prov. _____ Âge _____ Tel. _____

Dernière année scolaire complétée avec succès _____

SAP-CC-307 DEV 4

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Ces dames au volant !

Ce n'est pas chez elles qu'on verra ça, signaler à droite et à gauche, non, messieurs non! Car les membres du Cercle Road-A-Poudrette (wow!) sont des expertes. Et c'est prouvé. Il n'y a pas eu d'accrochage de garde-boue ni crépage de chignon... tout s'est passé dans l'ordre... après vous, ma chère! d'ailleurs les quelque deux cents spectateurs qui assistaient, muets d'étonnement à ce tournage en rond que fut l'exercice, peuvent en témoigner; le tout s'est déroulé en silence, sauf les pétarades des moteurs, estomacés de tant d'audace, et qui protestaient à leur façon, par déréglementation de pistons! En me relisant, aimables lecteurs, il me vient à l'idée de vous confier qu'il s'agissait d'un événement extraordinaire, en l'occurrence un rallye ou stampe d'automobiles conduites par des femmes et sous l'égide de l'association des Femmes Canadiennes françaises du Québec Inc. Jusqu'où peut aller la fantaisie! pensez-vous, une nouvelle ère va pointer. L'ère des Road-A-Fossettes, des Road-A-Pincettes, et bientôt, je suppose, des Road-A-Grippettes! En avant mes-dames!

Intrigant, n'est-ce pas ?

Un soir Cléroux rencontre Ti-Blanc dans une arène locale et le lendemain Ti-Noir dans une arène régionale. Autour de l'arène locale les billets se vendent \$5.00 tandis que chez le voisin du cinquième rang ils valent seulement \$4.00. Rien de mal à cela me direz-vous; le promoteur est bien libre de charger le prix qu'il veut comme d'ailleurs le spectateur est parfaitement libre d'aimer mieux Ti-Blanc que Ti-Noir. Ce n'est toutefois pas juste pour Cléroux qui récolte moins quand il affronte Ti-Noir que Ti-Blanc. Mais mon cher ami, vous savez bien que si les billets se vendent \$4. au lieu de \$5, les profits seront moindres et que forcément le promoteur donnera moins à son étoile boxeur qu'en cas contraire où les profits seront plus grands. Oui, mais s'il y a plus de spectateurs à \$4. qu'il s'en trouve à \$5? Les choses balancent, n'est-ce pas? voilà pourquoi certains disent que l'un dans l'autre Cléroux est "ben" payé, surtout en comparaison du cas "Ti-Blanc-Ti-Noir". Comment ça, demandent certaines bonnes femmes, inquiètes du sort fait à Ti-Blanc-Ti-Noir en cette affaire? Simplement parce que Ti-Blanc-Ti-Noir, c'est souvent le même Ti-Zoune qui reparait sous deux noms différents! dixit Cléroux lui-même! Oh! ineffable boxe!

Un autre petit crochet de gauche à la mâchoire de la boxe!

On n'a pas à chercher longtemps nos idées quand il s'agit de parler boxe. Elles foisonnent... dans l'allégresse! on est toujours à court d'espace pour tout rapporter ce qui s'y passe, comme d'ailleurs on manque d'haleine pour tout dire, tellement il s'en passe des choses dans ce domaine troublant. Ainsi ce soir à Sherbrooke, l'ex-illustré Sugar Ray Robinson va s'exhiber le patriarche — 42 ans, tous ses cheveux et toutes ses dents — et affronter un noble inconnu du nom de Rolibet, qu'on dit Algérien. Robinson fut le plus brillant d'entre les brillants parmi les étoiles de la boxe. Aujourd'hui cependant il fait figure de Mathusalem et valse à petits pas dans l'arène à la façon d'une coquette Mistinguett! Là n'est pas le point toutefois; c'est son droit de s'exposer aux mauvais coups, du moins la société, qu'on dit civilisée, le lui permet. Le petit point troublant réside dans le fait que le promoteur est l'ex-champion du monde Joe Louis, dont l'intégrité n'est certes pas mise en doute, mais qui trouve naturel en tant que promoteur d'arbitrer en plus le combat! Je sais bien qu'il n'y a pas de mal là dedans, mais les sceptiques, qui doutent de tout, crieront au scandale (oh! les méchants!) même si le gars s'appelle Joe Louis...

DAVE KEON

Le trophée Lady Byng lui revient de droit

MONTREAL PC — Le petit Dave Keon des Maple Leafs de Toronto a été choisi le joueur le plus gentilhomme de la ligue nationale de hockey encore cette année, a-t-on annoncé aujourd'hui.

Keon, un joueur de centre de 23 ans, reçoit le trophée Lady Byng pour la seconde année consécutive et a recueilli deux fois plus de votes que son plus proche adversaire, Camille Henry, des Rangers de New-York.

Les deux autres joueurs qui ont été le plus favorisés au scrutin sont Alex Delvecchio, des Red Wings de Detroit et Red Kelly, des Maple Leafs.

Keon, au cours de la première moitié du calendrier, avait récolté 69 points. A la fin de la seconde moitié, il a récolté 69 points encore, soit pour un total de 138 sur un total possible de 180.

La somme de \$1,000 accompagne le trophée, de même que \$500 pour avoir récolté le plus de votes à chaque moitié de saison.

Keon est le second joueur des Leafs à recevoir un trophée. Le joueur de défense Kent Douglas a reçu le trophée

Calder accordé à la recrue de l'année plus tôt cette semaine. Camille Henry, qui a eu le trophée Byng en 1957-1958, a récolté 62 points, Delvecchio 23.

En 1960-1961, Keon a reçu le trophée Calder. En 1961-1962, il recevait le trophée Lady Byng et était nommé sur l'équipe d'étoiles. Au cours de ces trois saisons dans la ligue nationale, il n'a pas passé plus de 10 minutes sur le banc des punitions.

Les lanceurs probables

LIGUE AMERICAINE
New York à Minnesota
Williams (1-1) vs Kaat (1-2)
Washington à Chicago
Stenhouse (1-1) vs Fisher (0-4)
Cleveland à Los Angeles (soir)
Donovan (1-2) vs McBride (2-2)
Boston à Kansas City (soir)
Delock (1-1) vs Thies (0-0)
Baltimore à Detroit
Barber (4-2) vs Schwall (1-2)

LIGUE NATIONALE
San Francisco à New York
Pierce (1-2) vs Craig (2-2)
Los Angeles à Pittsburgh
Miller (2-1) vs Schwall (1-0)
St-Louis à Cincinnati
Gibson (0-0) vs Malone (2-1)
Houston à Philadelphie
Johnson (1-3) vs Culp (2-1)
Chicago à Milwaukee
Hobbie (1-2) vs Shaw (0-1)

AMATEURS DE COURSES

Pour informations concernant la nouvelle liste de chevaux (winners liste Regd) envoyez votre nom, adresse et numéro de téléphone à:

INTERNATIONAL HORSE RACES

4105, rue Rivard

Et recevez une circulaire gratuite

Transmissions automatiques

Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION

Travail fait par des experts

Jusqu'à 24 MOIS pour payer

GARANTIE 100% — Estimation et remorquage gratuits

SERVICE DE TELEPHONE 24 HEURES PAR JOUR

TRANSMISSION SPECIALTY Ltd.

527-3641

A L'OUEST
6320, Chemin Upper Lachine
Montreal 75A L'EST
5529, rue Papineau
Montreal 34, P.Q.

DERBY DE KENTUCKY

Candy Spots et Shoemaker allient leurs talents

LOUISVILLE PA — Candy Spots et No Robbery ainsi qu'un autre duo de chevaux, qui n'ont pas subi la défaite cette saison, dominent le groupe de concurrents au 886 Derby de Kentucky aujourd'hui.

Candy Spots, favori à 6 contre 5 dans cette dure épreuve de 1 1/4 mille à la piste Churchill Downs, a triomphé dans les six courses auxquelles il a participé et pourrait bien devenir le deuxième cheval concédant de la Californie à remporter la classique à la suite de Decidedly, qui l'a emporté en

un temps-record l'an dernier. L'autre cheval invincible est No Robbery, qui a remporté cinq victoires consécutives.

D'autre part, Never Bend et Chateauguay affichent également un record parfait en trois essais cette saison. Never Bend est le deuxième choix des parieurs à 5 contre 2, tandis que No Robbery suit à 3 contre 1, puis Chateauguay vient à 15 contre 1.

Un groupe de neuf concurrents, le plus petit en six ans, doit prendre le départ devant 100,000 spectateurs à 5 h. 30

p.m. S'ils sont tous au fil de départ, la bourse du vainqueur sera \$108,900.

On sait que la classique sera télédiffusée au canal 6, à partir de 5 h. p.m.

Autres chevaux

Bonjour. On My Honor, Gray Pet, Royal Tower et Investor complètent le nombre des concurrents.

Dans l'histoire du Derby, on a jamais enregistré deux chevaux invincibles dans la même course. D'autre part, sept parants vaincus ont déjà pris le départ, mais seulement deux ont triomphé, soit Regret en 1915 et Morvich en 1922.

On compte trois propriétaires qui ont déjà vu leur cheval triompher dans le passé.

Les jockeys

Manuel Ycaza, aux rênes de Never Bend, en sera à son quatrième Derby. Il a fini troisième avec Victoria Park, à E. P. Taylor, de Toronto, en 1960, et troisième également sur le favori Ridan en 1962.

Willie Shoemaker, aux rênes de Candy Spots, est un vétéran de 11 derbies, vainqueur avec Swaps et Tommy Lee. Ismael Valenzuela, qui a emporté avec Tim Tam, conduira Bonjour. Braulo Baeza, qui dirigera Chateauguay, a connu son meilleur résultat sur Crozier, devancé par Carry Back en 1961.

Enfin, Johnny Rotz, qui guidera No Robbery, n'a pu se mériter de bourses aux rênes de Sprint Broker et Globe-master dans le passé.



JEUX PANAMÉRICAINS

Deuxième médaille d'or gagnée par N. McCredie!

SAO PAULO, Brésil — Nancy McCredie, de Brampton, Ont., est devenue la première gagnante de deux médailles d'or dans les épreuves de piste et pelouse aux Jeux Panaméricains, hier, en triomphant dans le lancer du disque après l'avoir emporté antérieurement dans le lancer du poids.

De plus, Alex Oakley, d'Oshawa, a également remporté une médaille d'or dans la marche de 20,000 mètres.

Ces deux premiers rangs ont procuré à l'équipe canadienne de 134 membres un total de 10 médailles d'or, sa meilleure récolte jusqu'ici.

D'autre part, Nick Maronne, de Montréal, s'est mérité une médaille d'argent dans la marche, ce qui portait à 24 le nombre de médailles d'argent, lesquelles, ajoutées aux 25 médailles de bronze, assurent au Canada sa meilleure performance dans l'histoire des Jeux Panaméricains.

Rossland, dans les 800 mètres, en plus de celle d'Oakley.

Ce dernier a facilement triomphé dans cette marche de 12 1/2 milles, accumulant une avance de plus de quatre minutes sur son compatriote Maronne avec un temps de 1:42:43.2 heure.

Oakley détient les records canadiens dans les 20 kilomètres, les trois milles, les 5,000 mètres et les 30 kilomètres.

Le Canada en est à ses premières médailles d'or dans le sport de piste et pelouse depuis le début des Jeux Panaméricains en 1951.

Sprite Kid et Raceaway en vedette

Les débuts locaux du trotteur Sprite Kid, le retour de Raceaway après une courte vacance, voilà les deux faits saillants de la fin de semaine au parc Richelieu.

En guise de prélude à ces deux attractions, on verra, ce soir, une épreuve de \$5,000 réunissant cinq rapides amateurs: Starboard, Sir Winston Pick, Tarpot Boy (un cheval qui a coûté \$25,000), Uncle Duck et Lord Dares.

TROT NOTES. — Trente-quatre amateurs participeront lundi soir à la première tranche de la série Gratian Bars.

La bourse de \$7,355 a été divisée en trois tranches de



après l'ouvrage...

... "rien de tel!" vous diront ceux qui préfèrent la Dow. Brassée au goût de ceux qui s'y connaissent... embouteillée à pleine saveur. Si vous "connaissez ça", vous trouverez certainement la Dow à votre goût!

Dow

la bière couronnée de succès

L'univers féminin

Table ronde sur l'enseignement secondaire au Québec chez les Femmes diplômées des universités

Par Solange CHALVIN

La comité d'éducation de l'Association des Femmes diplômées des universités, organisait cette semaine, une table ronde à l'Université de Montréal, regroupant environ 200 de leurs membres et une vingtaine de spécialistes de l'enseignement secondaire au Québec.

La discussion était sous la présidence de Mme Marie-Laurie de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, et de Mme Jeanne Demers, présidente de l'Association. Mlle Gabrielle Labbé, présidente du comité d'éducation servit d'interprète auprès des spécialistes pour poser les questions préparées par son comité.

La première partie de la discussion a d'abord porté sur les options et orientations offertes à l'enfant après une 7e année primaire, soit le cours classique, général, scientifique ou technique.

M. Emile St-Jean de la CECM affirme que l'enfant de 12 ans n'était certainement pas en mesure de choisir lui-même parmi les options qui lui étaient offertes. Il doit être aidé par son professeur ou le principal de

son école et par ses parents. D'après M. St-Jean, le professeur de l'enfant est celui qui est encore le mieux placé pour influencer celui-ci dans son choix; les résultats scolaires doivent être considérés afin de confirmer l'opinion du professeur. Les réunions parents-maîtres devraient être plus nombreuses pendant cette année-là afin d'aider les parents à prendre une décision. Les orienteurs professionnels et les tests psychologiques devraient se multiplier afin que les parents puissent facilement s'adresser à eux et si possible, gratuitement.

La moyenne donne-t-elle une juste idée de l'intelligence de l'enfant?

Selon M. St-Jean, il semble admis qu'on exige généralement moins de l'enfant qui se prépare à entrer au cours scientifique qu'au cours classique. Ainsi un quotient intellectuel supérieur à 115 et une moyenne dans les matières de base (français, arithmétique, histoire) d'environ 75 à 80% est exigible pour l'entrée au classique alors qu'on se contente d'un

pourcentage de 70 pour l'entrée au scientifique. Les autres enfants ne rencontrant pas ces critères de base se dirigent vers le cours général et les différents cours techniques.

Cette réflexion de M. St-Jean a créé une certaine malaise chez quelques spécialistes dont Mme Madeleine du S. Coeur et M. Abel Gauthier, de la Faculté des Sciences de l'U. de M. qui préconisent tous deux un niveau égal en quotient intellectuel aussi bien qu'en résultats scolaires pour l'entrée au cours scientifique. En plus, Mme Madeleine du S. Coeur demande que l'enfant soit apprécié selon sa valeur humaine, ses goûts personnels, ses aptitudes et ambitions avant de l'intégrer automatiquement selon son pourcentage scolaire, au classique ou scientifique.

Selon Madame de la Rochefoucauld, directrice du collège Marie-France la moyenne ne donne pas une juste idée de l'intelligence de l'enfant; elle doit être considérée avec d'autres indices. "Il faudrait de plus en plus tenir compte des données sociologiques dans lesquelles l'enfant vit et dont il subit

l'influence pour opter pour tel ou tel cours", ajoutait la directrice. Mme Marie-Madeleine Moreau est du même avis, affirmant que, selon elle, l'enfant de 12 ans est trop jeune pour faire un choix. Les éducateurs sont les mieux placés pour orienter définitivement le choix de l'élève.

Le cours général ne conduit nulle part...

Pour la plupart des participants, le cours général est définitivement celui qui devrait être le plus revalorisé. M. l'abbé Rivest admet que les jeunes filles qui sortent du cours général sont plus limitées dans leur avancement que celles qui ont choisi le cours classique ou scientifique et que les employeurs sont de plus en plus exigeants pour cette catégorie de finissants. Même les écoles normales admettent de moins en moins de finissants de 11e année, leur préférant les élèves sortant des cours scientifiques et classiques. À ce sujet, Mlle Labbé lut un texte de Claude Ryan, éditorialiste au DEVOIR, affirmant que "le finissant moyen de nos écoles publiques est un type qui derrière son apparente assurance n'a pas été formé à s'interroger sur le pourquoi des choses. Ses racines intellectuelles sont mal établies; il connaît beaucoup de grammaire, mais peu de littérature véritable... d'où sa tendance à vivre dans une grande dépendance intellectuelle par rapport à son milieu et à son temps".

Fréquentation des différents cours

Selon un observateur, 15 à 20% des enfants opteraient pour le classique; 30% pour le scientifique; 40% pour le général et 10 à 12% pour les cours commerciaux, familiaux et techniques.

Le cours scientifique n'a pas été pensé pour conduire à l'université

Jusqu'à maintenant, il semble que la majorité des étudiants universitaires proviennent des cours classiques. Le cours scientifique n'a pas été pensé pour ouvrir la porte de l'université. Cette situation anormale devrait être corrigée au plus tôt. M. Abel Gauthier, de la Faculté des sciences et M. Paul Lorrain, directeur du département

physique, souhaitent que cette forme d'enseignement soit revalorisée puisqu'elle devrait conduire à la faculté des sciences un grand nombre de chercheurs, de futurs hommes et femmes de science. M. Lorrain ajoute: "Nous avons eu trop tendance jusqu'ici à enseigner les sciences d'une façon théorique, et à oublier de former des penseurs à une recherche pure, à un esprit scientifique".

Culture générale et enseignement technique

M. Girard, représentant des étudiants de l'U. de M. considère qu'il est impensable que les étudiants des écoles techniques ne reçoivent pas une bonne dose de culture générale, française, mathématique, histoire, sous prétexte que leur quotient intellectuel est inférieur à celui des étudiants du cours scientifique ou classique. "Je suis persuadé que la majorité des étudiants en technique auraient très bien pu suivre un cours scientifique ou général ou même classique s'ils avaient été mieux orientés. Il faut que le public connaisse les différentes options possibles après une 7e année et que l'Etat établisse la gratuité scolaire à tous les échelons. Voilà un point qui handicape souvent le choix des parents: l'ignorance et le coût pécuniaire".

Cette discussion fort enrichissante pour tous les participants aurait pu se poursuivre des heures car le programme des Femmes diplômées des Universités était extrêmement dense et a dû être abrégé, faute de temps. Néanmoins, il a ouvert des horizons nouveaux sur une question qui est loin d'être vidée au Québec: l'enseignement à tous ses niveaux.

Mme Laurette de Rome termina la séance en souhaitant voir se renouveler des rencontres comme celles-là permettant à différentes élites de se mieux connaître. Cependant, elle formula le vœu qu'une prochaine rencontre permette aux participants de discuter avec des représentants de milieux industriels et ouvriers afin de connaître également cet aspect de la question. Elle félicita l'Association des Femmes diplômées des Universités pour cette initiative rappelant qu'il fallait viser haut — soit jusqu'à l'Université — afin de donner des cadres solides, des structures qui permettraient aux maîtres d'arriver à une formation intellectuelle et pédagogique de première main".



M. et Mme Paul Dubuc de Longueuil ont l'honneur de faire part du mariage de leur fille Monique, infirmière à M. Pierre Leguerrier, fils de M. et Mme Lucien Leguerrier de Dorion. La bénédiction nuptiale leur sera donnée par le R.P. Bernard St-Jacques, s.j., le 18 mai prochain à 10h. en l'église St-Pierre-Apôtre de Longueuil.

Les Chantiers de Montréal vous proposent de payer \$15. pour manger du saucisson, du pain et boire une tasse de café

Les Chantiers de Montréal ont installé leur local au cœur du Griffintown afin de partager la misère avec ceux qui la vivent, afin de leur apporter le témoignage constant de leur présence et de leur affection.

Les Chantiers vous invitent à un souper au "saucisson", le 16 mai prochain, à 8h. du soir au Marché Atwater. Ils vous demandent de verser la somme de \$15. pour manger quelques tranches de saucisson, un peu de pain et boire une tasse de café. Pourquoi? Parce qu'ils ont besoin d'employer le montant total de votre billet pour soutenir leurs pauvres. Rien ne sera dépensé en frais d'organisation. Vous posez encore un geste qui donne à votre don matériel une valeur spéciale puisque vous partagerez le repas des pauvres, parmi eux, dans leur quartier. Cette rencontre deviendra ainsi une véritable manifestation d'amitié et de compréhension à la cause des moins favorisés.

Serge Mongeau, l'un des membres des Chantiers raconte l'expérience du souper "de luxe" de l'an dernier: "Ce souper nouveau genre", souper de luxe pour le prix, mais sobre et pauvre dans son menu, rapportait l'an dernier la somme de \$3.000, et ne nous avait coûté que \$12.50.

N'est-il pas réconfortant de voir que tout l'argent qui a été versé comme prix d'entrée a été entièrement utilisé pour les pauvres au nom desquels il avait été demandé?

Aussi, le souper est plus qu'une contribution quelconque à une œuvre quelconque. En effet, ceux qui y contribuent passent volontairement, pendant quelques heures, une soirée dans le milieu même qu'ils veulent aider, partageant même la nourriture de ces gens qu'ils connaissent si peu, et de si loin. En plus d'une collaboration directe à une œuvre qui se veut utile, ils posent un geste de solidarité peu habituelle. Geste symbolique peut-être, mais c'est déjà quelque chose.

Le souper de cette année n'aura pas plus d'éclat. Nous le désirons tel que l'an dernier, et nous souhaitons qu'il devienne une tradition. Que chaque année revienne cette humble soirée, qui fasse qu'on n'oublie pas totalement ceux-là qui sont plus particulièrement déshérités dans notre ville.

L'élégance de l'heure



No. A 897

Voici une robe à la ligne empire, très facile à coudre, mais aussi fort élégante. A noter, le détail des boutonnières. C'est une création Huitler. Le patron imprimé No. A 897 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18. La grandeur 16 requiert 3 1/4 verges de tissu de 39 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

INSTITUTRICES DEMANDEES

Institutrices diplômées pour classes maternelles demandées. Municipalité scolaire de St-Joseph de Sorel et Tracy, 702 rue Montcalm, St-Joseph de Sorel, Qué.

Etude des Femmes israéliites sur la femme au foyer

TORONTO. — Une enquête effectuée à travers le pays par le Conseil canadien des femmes israéliites a démontré que dans une proportion de 48 pour cent des femmes questionnées, on a répondu que la place d'une femme mariée était à l'intérieur de son foyer. Selon l'enquête, 65 pour cent des femmes ont l'impression que les petits enfants souffrent du fait que leur mère travaille à l'extérieur.

Un rapport complet de cette étude sera présenté au 12e congrès biennal de l'Association, qui aura lieu à Calgary du 6 au 9 mai. Les déléguées discuteront aussi du problème du chômage, de l'amélioration des services de placement pour les jeunes et plus vieux citoyens. On apportera à l'ordre du jour certains points relevant de l'enquête, notamment le désir éprouvé par certaines femmes mariées de retourner au travail, lorsque la nécessité financière n'est pas en ligne de compte.

VOUS SANTÉ DANS UN VERRE POUR BIEN DIGER

BUVEZ une EAU MEDICALE PETILLANTE ALCA-LIN D'ESTRAGON DIGESTIVE DIETETIQUE QUI STIMULE FOIE REINS VESSIE



En boîte économique de 15 sachets pour faire 15 pintes d'eau médicinale

AGENCE MATRIMONIALE

EXCELSIOR ENRG. Nos services d'enquête, d'étude de goûts et caractères et de rencontres s'adressent aux personnes des deux sexes célibataires, veufs ou veuves. Nous agissons avec une discrétion absolue et les résultats sont rapides et certains. Tout se passe comme si vous étiez personnellement devant nous. Des centaines de couples ont trouvé le bonheur grâce à nos services. Pour renseignements, écrivez en men tionnant: Nom, adresse, tel., âge, occupation, en incluant \$2.00 à: EXCELSIOR ENRG. Casier postal 158, Station Hochelaga, Montréal, au téléphone 525-7861



Beauté... charme... deux atouts de la femme. Ces trésors, elle doit les chérir et les protéger jalousement. Les créations Tulipe Noire aideront à les lui conserver.



Membre de l'Association des Camps du Québec Inc. Sous la direction des RR. PP. JESUITES du COLLEGE SAINTE-MARIE Pour garçons de 10 à 15 ans au LAC DES TROIS MONTAGNES (Lac Simon, près la Conception) RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS R. PERE JEAN-LOUIS VEZINA, S.J. Collège Ste-Marie, 1180, Bleury M 2 — Tel. U.N. 6-3611

Andrée Morin, professeur d'art plastique au service des enfants malades

Enfant malade, enfant déficient, enfant handicapé, enfant séjournant à l'hôpital... phénomène que la plupart des foyers ont déjà connu ou auquel ils auront un jour ou l'autre à faire face. Un séjour à l'hôpital pour un enfant, c'est d'abord un déchirement pour les parents mais aussi étrange que cela puisse paraître, l'enfant hospitalisé n'est pas malheureux de sa maladie, il en parle rarement, nous dit Andrée Morin, s'amuse follement du présent, des nouveaux, du rythme différent de la clinique et du foyer qu'il connaît. À ce sujet, un article dans le dernier numéro de l'Anneau d'Or sur "l'enfant malade et sa famille" raconte qu'un grand garçon myopathe, terriblement atteint, avait récemment à l'une de ses tantes: "J'espère que vous avez passé des vacances aussi bonnes que les miennes".

L'atelier c'est toute la campagne et l'air frais. Andrée Morin est professeur d'art plastique depuis près de deux ans à l'hôpital Ste-Justine. Elle est à l'emploi de la CECM qui l'a déléguée auprès de trois groupes d'enfants malades afin de leur enseigner les arts plastiques. Andrée Morin est une toute jeune femme, mère d'un fils de 17 mois, qui terminait il y a quelques années son cours au Beaux-Arts de Montréal. Elle a été formée à l'excellente école d'Irène Sénécal directrice des cours du samedi pour enfants de 5 à 15 ans à l'École des Beaux-Arts. Andrée a donc reçu en plus une formation psycho-pédagogique qui lui permet de faire travailler tout en recréant, trois fois la semaine, une quarantaine d'enfants malades hospitalisés.

On serait porté à croire que l'enfant malade s'exprime différemment de celui qui est en pleine santé. Andrée m'affir-



Voici une partie des travaux réalisés par les enfants malades de Ste-Justine qui fréquentent l'atelier d'Andrée Morin. On aperçoit sur cette photo le professeur avec Guy Gagnon, un petit malade hospitalisé depuis plusieurs mois.

me que non. "L'enfant malade de crée des univers dans lesquels il désirerait être intégré aussi bien que l'enfant normal; au tout début de sa maladie, il sera peut-être porté à dessiner plus fréquemment "sa maman" mais j'ai déjà constaté la même chose chez des enfants bien portants qui recherchaient un lien plus intime avec leur mère. Au contraire, je dirais que l'enfant séparé de son milieu familial, devient plus créateur, ne subissant plus l'influence du milieu. Trop de parents, hélas! prennent l'enfant pour un bon imitateur et lui proposent sans cesse des modèles à imiter, à dessiner, à fabriquer, alors que l'enfant est capable, seul, d'une création magnifique. Quand les enfants rentrent dans l'atelier, ils oublient leur maladie, l'hôpital, les infirmières; ils sont exactement comme tous les enfants du monde à qui l'on remet le matériel nécessaire à la création: papier, cire, plastiline, gouache, pâte à modeler, peinture. Ils représentent sur leurs dessins leur maison, leurs parents, leur école, les animaux, les fleurs, la campagne et dans tout cela il y a des soleils qui rient, des lunes qui éclairent, une bouffée d'air

frais. La seule différence que j'établis c'est avec certains enfants qui sont entrés à l'hôpital très jeunes, c.à.d. vers l'âge de deux ans par exemple et qui y ont séjourné sans interruption jusqu'à 5 ou 6 ans. Ces enfants-là imaginent aussi bien que les autres, la vie des animaux et des plantes par exemple, car ils ont eu des livres entre les mains, mais ils ne connaissent pas le déroulement normal de la vie à l'intérieur d'une maison.

Ainsi un enfant de cinq ans ne savait absolument pas ce que c'était que "faire cuire un oeuf" parce qu'à l'hôpital, l'oeuf lui était toujours arrivé, prêt à manger, sur un plateau. Il ne comprenait pas le processus de transformation de l'oeuf nature à l'oeuf cuit et ne soupçonnait même pas qu'on doit casser la coquille et jeter l'oeuf sur une plaque pour le cuire. Pourtant cet enfant sur le plan sensibilité, émotivité, imagination, était exactement au même point que ses camarades".

L'enfant malade doit être considéré comme un enfant normal.

S. C. Andrée Morin accomplit auprès des enfants malades un travail extrêmement important; elle leur permet de par-

(1) Numéro de mars-avril 63 en vente dans les librairies et à Périodica L.A. 6-3501.

À LA POUDRIÈRE

"Occupe-toi d'Amélie", de Feydeau

On pourrait à partir des pièces de Georges Feydeau faire une critique sociale très poussée de la Belle Époque, ainsi que Philippe Soupault le fit pour le Second Empire en prenant pour base de son argumentation le théâtre de Labiche. C'est que Georges Feydeau s'attache, dans son théâtre, à décrire une certaine société mi-bourgeoise mi-mondaine dont le tableau est, dans l'ensemble, assez peu reluisant. Feydeau n'avait cependant aucune intention

classée qu'on lui voudrait. Heureusement, Feydeau finit par triompher, après un premier acte trainard, trop vulgaire à mon gré et où l'on chercherait en vain une belle ordonnance scénique. Les deux actes qui suivent sont, toutefois, beaucoup mieux présentés, dans un mouvement excellent, que l'on doit au metteur en scène Uiric Guttinguer, et les personnages se font à l'aise étant à ce moment-là reliés au deuxième plan, nous avons beaucoup plus de satisfaction sur le chapitre de l'interprétation.

Il y a cependant de très bons éléments dans ce spectacle. Les décors de Pierre Delanoe situent bien l'action et ils sont pimpants, certains des costumes de Solange Legendre sont bons, quoique l'ensemble manque d'unité.

Chez les comédiens, André Valmy domine nettement. On reconnaît un bon comédien, un comédien doué et qui travaille, à ce qu'il présente chaque fois qu'on le voit en scène une facette nouvelle de son talent. M. Valmy s'est donc composé un personnage tout à fait différent de ce que nous lui avons vu faire depuis qu'il est parmi nous, et le signale ici que d'ailleurs chacune de ses compositions est toujours très personnelle. Trop de nos comédiens ne pensent pas à entreprendre ce travail en profondeur. Ils comptent sur leur métier et ils restent eux-mêmes à travers des personnages pourtant bien différents. Il m'est arrivé même récemment de voir un comédien qui passe pour avoir beaucoup de talent jouer exactement de la même manière un personnage de tragédie et un jeune lascar dans une comédie de boulevard.

Donc il faut aller voir "Amélie" tout d'abord pour André Valmy. C'est une leçon pour plusieurs comédiens, c'est une leçon pour le public de théâtre. Mais la surprise la plus étonnante de cette soirée, celle à laquelle on ne s'attendait vraiment pas, c'est la composition excellente, pleine de justesse et de douceur, de naïveté et de bonhomie, que réussit Edouard Wooley en Van Poutreboum. Chacune de ses scènes est joliment exécutée, comme il le faut, avec une sorte de gentillesse aimable de laquelle se dégage le comique le plus franc. Un autre très bon interprète de ce spectacle est François Cartier qui a dans le sang, on dirait, ces personnages de jeunes premiers de Feydeau et qui sait les jouer avec cette inconscience angélique qui est au fond le propre de ce type de personnage.

Lise Lassalle est Amélie, c'est-à-dire qu'elle n'est pas Amélie. Elle joue bien, avec sa vivacité coutumière, son esprit de petite bonne femme déléguée, mais Amélie c'est tout autre chose. C'est une cocotte. C'est une femme entreprenante. C'est une demi-mondaine. Tout ce côté échappé à Lise Lassalle, qui souffre là d'une erreur manifeste de distribution. Le reste est d'un autre ordre. Il va de la bonne volonté à l'amateurisme, en passant par l'école d'art dramatique insuffisamment assimilée ou le patronage pas encore assez évolué. Je ne trouve que Mireille Lachance à qui distribuer des compliments parce que c'est un petit bout de femme qui a du talent, qui sait bouger en scène et pousser des cris pointus.

Malgré tant d'insuffisances, Feydeau triomphe tout de même à la Poudrière parce que vraiment on ne peut y échapper !

Sur notre ardoise

CINÉMA

- "Lawrence of Arabia" (Seville). Une réussite totale sur grand écran et en couleurs.
- "Les Dimanches de Ville d'Avray" (Snowdon). La vraie Lolita.
- "David and Lisa" (Ville-Marie). Une réussite sur petit écran en noir et blanc.
- "La Notte", d'Antonioni (Elysée-Resnais). Une œuvre fermée, au symbolisme omniprésent.
- "The Birds", d'Hitchcock (Loews). Hitchcock reste toujours Hitchcock.

THÉÂTRE

- "Les Impromptus à loisir", de René de Obaldia (Saltimbanques). Le comique en "instantané".
- "Treize à table", de Sauvignon (Stella-Rideau Vert). Quatre mois après, un joli cadeau de Noël.

LITTÉRATURE

- "Ode au Saint-Laurent", poèmes de Gatien Lapointe (Éditions du Jour). Peut-être le livre canadien de l'année.
- "Partir avant le jour", de Julien Green (Bernard Grasset). Cercle du Livre de France). Green se souvient de son enfance, de son adolescence.
- "Regards sur le français actuel", de Jean Darpein (Beauchemin). Notre français : ce qu'il faut en penser.

Un long métrage de l'ONF qui sera présenté à Cannes

"...Pour la suite du monde", un film sans guère d'Humour...

par Jean BASILE

Sur un scénario tiré d'une histoire qui pourrait être une belle légende, la pêche aux marsouins, deux cinéastes ont réalisé pour l'ONF un long métrage de 1h.45. Il s'agit de Michel Brault et de Pierre Perrault.

Voulant renouer avec la grande tradition des Flaherty, des Rossellini, des Rouquier, sans nier le patronage intellectuel de Jean Rouch, les co-réalisateurs, aidés d'un preneur de son et de deux caméramen se sont rendus à l'Île-aux-Coudres pour "tourner" la vie d'une communauté placée en face d'un fait nouveau.

Ce film sera envoyé au Festival de Cannes, cette année. L'ONF a présenté à la presse cette réalisation. Jean Basile assistait visionnement.



Le cinéma a ceci de particulier qu'il se plie à toutes les disciplines. C'est l'enfant le plus obéissant que les dieux aient jamais créé. Les biologistes filment les cellules, les mathématiciens les chiffres, les astronomes les astres, les jardiniers les fleurs. Il est à craindre que les écrivains tournent bientôt leurs livres au lieu de les écrire. C'est même fait.

Il était fatal qu'un ethnographe filme les peuplades. Autrefois les explorateurs filmaient bien, ça et là, des scènes du même genre mais alors on appelait ça un documentaire. Maintenant on appelle ça "cinéma-vérité". J'admets volontiers que Jean Rouch a fait évoluer le documentaire dans un sens qui, sans être celui de l'art, n'en est pas moins intéressant. La technique cinématographique évoluant d'ailleurs par elle-même à l'aide, j'admets aussi qu'il a résolu élégamment un certain nombre de problèmes tels que la suppression de l'interlocuteur, du meneur de jeu ou, pire encore, du commentateur. Cependant Jean Rouch restera pour moi l'inventeur du cinéma professionnel tourné par des amateurs qui a donné naissance paradoxalement à un cinéma amateur tourné par des professionnels. Il n'y a pas là d'intentions blessantes, mais simplement l'expression d'un regret.

Cette introduction pour me situer immédiatement par rapport au film que l'ONF présente à Cannes et que je viens

de voir. Tout indiquait que je n'aimerais pas. "...Pour la suite du monde" tourné dans des conditions et dans un esprit qui vont, selon ma conception cinématographique, à l'encontre de l'art. Voyons ce qu'il en est.

De prime abord, ce qui frappe dans le film de Perrault et Brault est le double dessein qui les a préoccupés. D'une part, la résurrection d'une pêche abandonnée avec tout ce que cela comporte de dramatique en soi, depuis les préparatifs jusqu'à la capture du premier marsouin. D'autre part, l'analyse psychologique, non pas d'un être, mais d'une collectivité : les habitants de l'île aux Coudres. Un relevé très rapide des séquences que j'ai fait durant la projection confirme à la relecture ce fait et même l'aggrave. En effet, l'analyse sommaire du déroulement du film évoque un système binaire sans grande imagination, donc d'un effet un peu lassant. Une fois la pêche, une fois la psychologie, etc., cette dernière, d'ailleurs, se subdivisant en morceaux de bravoure (un sermon, une fête de carnaval, des enfants jouant avec des pneus, des coqs faisant une manière de cour aux poules, etc., etc.), en notations à proprement parler psychologiques telles la rivalité vieux et jeunes, le sens religieux, et enfin, en document plus ou moins ethnographique concernant le mode de vie d'une communauté déterminée.

De ce fait, "...Pour la suite du monde" manque de pureté. On y sent le dessein, mais non le dessin. L'action dramatique accroche-t-elle à peine que l'on doit redémarrer à nouveau sur un tout autre plan. Et cela continuellement.

Je pense qu'il eût fallu opter pour l'une ou l'autre partie. Ne pas vouloir, en tout cas, tenter d'établir entre elles un équilibre extérieur qui nuit par son honnêteté même. Il s'agit de la conception profonde. Je me doute bien que telles étaient les intentions des auteurs. Si l'on accepte globalement le "cinéma-vérité", il faut y voir une qualité. J'y vois, moi, un défaut. L'art est une perspective au cinéma comme ailleurs.

Il nous faut donc juger ce film selon deux critères. L'un pour l'action-pêche, l'autre pour l'ethno-psychologie. Le travail mental consiste à séparer les deux composants de l'œuvre ce qui implique déjà un semi-ratage, on l'aura compris.

Dramatiquement "...Pour la suite du monde" était un sujet difficile. Perrault et Brault l'ont exploité avec assez d'élégance mais sans trop d'imagination. C'était évidemment chose assez difficile de définir aux jeunes pêcheurs, à lui faire partager leur enthousiasme, leur travail, leur joie de réussir petitement mais réussissant quand même. On y est arrivé par un moyen

simple, parfois efficace : une progression un peu grossièrement articulée mais vraie. Il est indéniable que nous sommes "pris", que nous attendons la capture d'un marsouin, que l'échec nous aurait affectés. Voilà à l'actif des cinéastes un bon point. Agnès Varda dans la "Pointe courte" (curieux d'ailleurs que dans la présentation du film on oublie complètement de mentionner Varda) avait choisi plus facile en incluant à son film une histoire d'amour. Si la fin traîne un peu, car le film, dramatiquement, s'arrête à la capture, ce n'est là que défaut veniel et peut-être même un autre visage de cette honnêteté dont je parlais plus haut, de par laquelle le drame ne devait, en aucun cas, prendre le pas sur la vérité.

Je serais infiniment plus réticent pour l'autre partie de "...Pour la suite du monde". On nous a assuré que rien n'a été préparé, que le document est rigoureusement authentique.

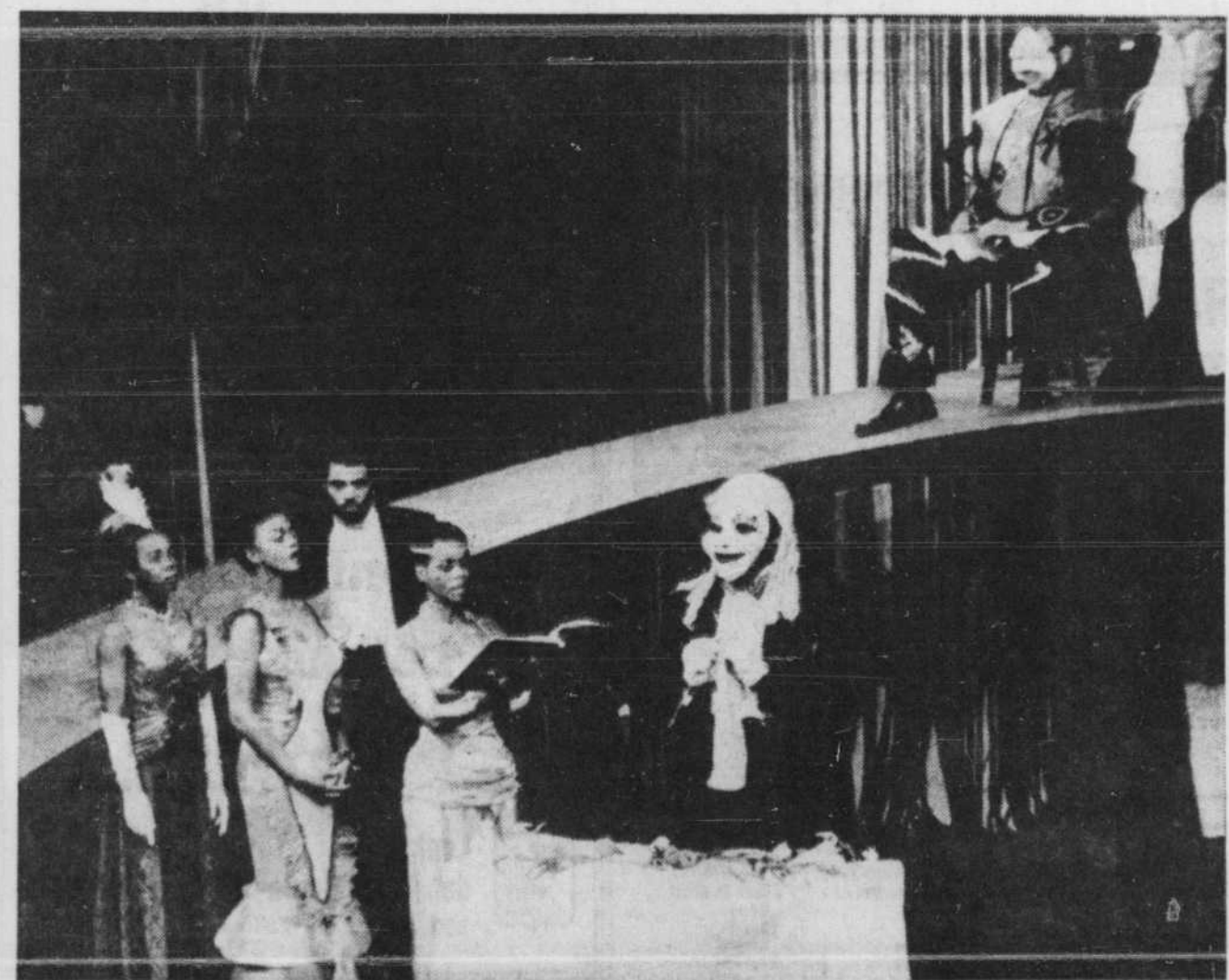
Je dis : c'est faux. Évidemment ni Perrault ni Brault n'ont faussé sciemment le document. Ils ont même dû passer par des cas de conscience. Mais qu'ils le veuillent ou non, s'ils n'ont pas trafiqué, ils ont préparé, amené, voire mené un jeu qui dépassait largement leurs complaisances volontaires ou involontaires. Les personnages sans doute gardent leurs mots et leurs expressions mais on leur souffle le dialogue comme on leur souffle la situation. Il y a là

une supercherie de base. D'autres scènes sont nettement organisées dans un but qui est celui des cinéastes. Le curé qui prononce son sermon en bézant tellement il est impressionné de se savoir filmé. On sent trop souvent la bête traquée dans le regard des comparses. Malgré un meneur de jeu très doué (Léopold Tremblay, président de la nouvelle société de pêche aux marsouins, on n'y croit pas souvent. Je préfère, quitte à choisir, à cette vérité, la "vérité recréée" chère à Reichenbach. Une fois encore, tout est question de perspective. Je sais que Perrault et Brault ont choisi, eux, de mener le jeu. Le jeu, jusqu'au bout. C'est cela que je trouve parfaitement inutile.

Reste enfin le travail cinématographique pur : montage, photographie, etc., etc. Exposons d'abord les limitations auxquelles se sont heurtés nos cinéastes. Une caméra, un preneur de son. Peu de matériel. Donc beaucoup de patience. Si le film avait été tiré d'un bout à l'autre, je serais sans doute découragé mais je ne dirais rien. Mais il y a de belles, de très belles séquences à côté d'autres sans aucun intérêt. Le plus beau morceau de ce film reste pour moi des enfants qui jouent dans un hangar avec des pneus (séquence reprise d'ailleurs en extérieur). Par contre, tout le carnaval est manqué malgré l'excellence du sujet. Il a fallu surprendre, me dira-t-on. Donc pas le temps de composer, de raffiner. Je demande à voir. Ça et là, des moments de grâce.

oui. Un bateau qui passe dans la brume, le reflet des "harts" dans l'eau, une frimousse d'enfant, un beau visage de vieillard. Mais aucune unité. Je passe quelques maladroites impardonnables. Au moins une : toute la fin. Le marsouin capturé, on s'en va le porter à New-York. Le président de la société invite son père, qui ne croyait pas à la réussite, à se joindre au convoi jusqu'à la grande ville où il n'a jamais été. Il refuse parce que, dit-il, "il veut voter libéral encore une fois avant de mourir". Nous sommes sur l'impression qu'il va rester. Mais non. Sans transition, on le retrouve las. Les bras nous en tombent de surprise. Quelques redites aussi, agaçantes.

Rendu à ce point de cet article, je m'aperçois bien que le bilan que je tente de faire est négatif. Je me demande si je n'aime pas "...Pour la suite du monde" parce qu'il participe d'un genre que je ne peux pas aimer. Pourtant non. Le document tourné sera, je pense, irremplaçable dans quelques temps. Si telle est l'ambition, parfait. Mais faire de ce document une œuvre cinématographique de une heure et quarante-cinq minutes me paraît abusif. Il faudrait couper, resserrer, reprendre en tout cas, et sérieusement, les quinze ou vingt dernières minutes. Supprimer certains passages déplaisants comme celui où l'on voit un coq couvrir une poule. Tâcher enfin de donner un peu de nerfs à ce film sans guère d'humour.



"Les Nègres", de Jean Genêt, seront joués pour la première fois... en anglais (!) à Montréal, sous le titre de "The Blacks". Deux représentations seulement de cette pièce, l'une des plus importantes du théâtre français des dernières années, auront lieu au Her Majesty's, demain. Elles auront lieu à 4h. de l'après-midi et à 8h.30 et seront données par la troupe noire qui joue la pièce off-Broadway depuis plus de 600 représentations. Les comédiens viennent donner le spectacle à Montréal entre les représentations de New-York. La pièce de Jean Genêt, dont seules "Les Bonnes" ont été présentées à Montréal, a été créée à Paris au Théâtre de Lutèce, dans une mise en scène de Roger Blin, en 1959. Elle s'y joua pendant une saison entière avec un succès appuyé, quoiqu'en soulevant maintes polémiques. "Les Nègres" est une terrible mise en accusation des Blancs par les Noirs. Ci-dessus une scène du spectacle tel qu'on le verra demain au Her Majesty's.

La vie des Arts par Laurent LAMY

- BOURASSA, au 3419, rue Simpson;
- VERREAULT-LAPOINTE et TOSCONA, au musée;
- VIVALLONGA, à la Galerie Dominion;
- MARCEL BARBEAU, à la Galerie Denyse Delrue.

Les encres en noir et blanc de Bourassa ressortent nettement de l'ensemble de son exposition. Le trait souple et cursif, les formes enchevêtrées composent un monde onirique et parfois fantasmagorique qui donne une sensation de présence. Des qualités identiques se retrouvent d'ailleurs dans deux encres en couleurs, les numéros 26 et 36.

Quant à ses huiles, elles sont constituées de deux manières bien différentes: certaines toiles sont fortement structurées par des serifs noirs, d'autres aux couleurs fondues, toutes en dégradés, recréant des traînées nuageuses ou des rais de lumière à grande échelle.

Les toiles composées à la manière des vitraux ont une construction qui paraît artificielle à cause de leur division en compartiments enfoncés des couleurs dures. Tandis que les toiles 11 et 30 s'orientent vers une recherche plus approfondie de la lumière et de l'espace. C'est sans doute dans cette direction que s'engagera la peinture de Bourassa.

A la Galerie XII du Musée, des toiles fraîches et sans prétention ne manquent pas de saveur. Elles sont de Gislène Verreault-Lapointe dont je ne connaissais ni le nom, ni le travail. Des surfaces claires, des couleurs vives, une pâte légère, des mouvements spontanés en font une peinture jeune, inventive et directe, comme un dessin d'enfant. Tout cela vit et amuse l'œil.

Le triptyque "Mao Tse Tung," composition bien équilibrée, est brutalement coloré de larges signes noirs et d'un graphisme jaune acide jailli directement du tube. Le résultat obtenu ici est supérieur au "Serpent à plumes" ou à "Après le déluge," toiles qui ont conduit le peintre à des formes simplifiées et à un langage concis. Les meilleures toiles, "Mao Tse Tung" et "Le mois de saumon," valent par la décision du geste, leur aisance naturelle et leur gaieté communicative.

A côté de ces œuvres assurées et sereines, Toscona expose des créations d'un monde désertique, de couleurs ternes et grises, trouées de taches de couleurs. Cette peinture étudiée et retenue n'atteint pas encore une intensité convaincante.

A la Galerie Dominion, Villalonga présente des œuvres figuratives: paysages, natures mortes, personnages... On ne saurait lui tenir rigueur de la variété de ses sujets; mais, par contre, l'ambiguïté de sa démarche désorientante et étouffante. Le meilleur s'accommodant chez lui de facilités, de complaisances, de reminiscences non assimilées.

Les visages retiennent par la force du dessin, par l'expression passionnée et les pantins qui s'agitent dans une atmosphère dénuée de pesanteur, ont une légèreté aimable. Mais dans les natures mortes (bouquets par exem-

ple), où la pâte est généreuse, la couleur est faussée et mal supportée par les formes.

Villalonga semble refaire l'expérience picturale du dernier demi-siècle, puisant dans le cubisme, dans le surréalisme et utilisant la matière granuleuse et épaisse chère à de nombreux peintres actuels. La pluralité des influences n'est pas néfaste en elle-même, mais ici elle transparaît avec trop de force et rend le cheminement du peintre chaotique et incertain.

Plus dessinateur que peintre, Villalonga donne l'impression d'un talent qui se cherche. Il a, certes, de sérieuses qualités à son crédit, mais sa personnalité n'a pu encore se libérer pour s'affirmer pleinement et avec fermeté.

Parmi les diverses tendances de nos peintres, Marcel Barbeau occupe une place particulière, peut-être la plus originale. Quant à la lecture de ses œuvres, elle est en général difficile, Barbeau ayant le pouvoir de déconcerter. L'exposition en cours à la Galerie Denyse Delrue montre Barbeau fidèle à lui-même, à ses exigences, essayant de dire le plus avec le moins d'éléments possibles. C'est dans le même esprit de recherche, toujours dans la même volonté de simplification extrême, qu'il repose le problème de l'espace.

L'espace le retient, l'obsède; il en cherche toute la portée physique et psychologique. L'espace, chez lui, n'est pas une entité morte, inerte; c'est un espace pictural dans lequel s'inscrit le mouvement, mouvement minime semblant-il, mais infini. Ainsi en est-il de ses taches bleues, rouges, jaunes qui, dans "Mes petites boules," sont en suspens dans l'espace, captées à un moment précis de leur course ou de leur trajectoire. Instantanément du mouvement que Barbeau fixe en se rapprochant du géométrisme abstrait. Quoique son trait prenne dans ce monde de rigueur une importance capitale. Comme les lignes qui vibrent et dansent dans le tableau "Ma petite prison."

D'ailleurs, Barbeau compense son ascétisme par l'emploi de couleurs fortes qui se détachent sur des fonds unis. Le blanc ou le noir sont toujours présents dans son œuvre, servant non de support, mais signifiant l'infini ou le vide. Sur un fond noir, le feutre orange de "Loule loule" crée par l'équilibre des masses un rythme coupé qui ne manque pas d'imprévu.

L'exposition actuelle apporte moins d'inédit que l'exposition précédente. Mais l'expérience d'un géométrisme sans rigueur qu'a poursuivie Barbeau reste personnelle et attachante, car il l'a faite avec l'imagination et la conscience qu'il a toujours apportées à son art. Barbeau semble prêt pour de nouvelles aventures...

● romans ● essais ● poésie ● livres

HENRY BORDEAUX À PROPOS DU
DERNIER TOME DE SES MÉMOIRES

Devant la postérité

prose critique

de Jean Ethier-Blais

S'il est un spectacle affligeant, c'est bien celui d'une œuvre qui disparaît, sans être soutenue, devant la postérité, par une grande vie. Ainsi, que par comble de malheur, les livres de Huysmans tombent dans l'oubli, sa figure à lui ne perdra pas et il se trouvera toujours quelques êtres fidèles, ou apparentés psychiquement au créateur de des Essences, qui jetteront un mot d'honneur sur cette flamme. Qui le fera pour Henry Bordeaux? Personne, craignons-le. Est-ce vraiment dommage? Je ne le crois pas. Henry Bordeaux a été beaucoup lu, et sans doute dans le Québec, toutes proportions gardées, plus qu'ailleurs. Comme

Bourget, comme Bazin. Mais il n'avait ni la fougue, ni la profondeur d'analyse du premier, ni la grâce poétique du second. Ses livres plaisaient aux femmes pieuses, car il n'en est aucun qui ne se termine par le triomphe absolu de la morale bourgeoise. Les drames de famille se résolvent, dans son œuvre, en parfait équilibre et les valeurs sûres, c'est-à-dire la pérennité d'une certaine bourgeoisie riche et catholique, y sont exaltées. Ses livres entraînaient autrefois partout. Je me revois, enfant, montant dans le grenier sombre, où gisaient des boîtes en carton pleines de livres; vieux manuels d'histoire grecque, des Encyclopé-

dies, les fables romanes de Mme A.B. Lacerte, des Morceaux choisis de Mgr Camille Roy, des Bazin, des Bordeaux (Bourget, lui, excellent signe, trônait dans la bibliothèque) et une multitude de romans de cape et d'épée, dont l'admirable Lagardère. C'est là, tapi dans un coin sombre, bien que, dehors, ce fût l'été, que je lisais la robe de laine ou la neige sur les pas, rêvant d'être un jeune Savoyard qui pousse la grille qui, toujours chez Henry Bordeaux, mène vers une ville luxueuse et caillouteuse. Ainsi se déformait le goût, ainsi se créait une morale bâtarde qui place au-dessus de tout l'ordre et la réussite facile; ainsi, surtout, nait la certitude qu'il sera plus tard si difficile de se défaire, que si l'on a le bonheur de naître catholique et d'appartenir à la classe bourgeoise, la Vie tout entière vous appartiendra. Telle est, au fond, la morale d'Henry Bordeaux et ses mémoires, dont vient de paraître le neuvième volume, sous le signe de Jeanne (1) ne donnent pas de lui une autre image.

Il faut voir comment, au cours d'une audience que lui accorde Pie XI Rathi, Bordeaux, à mots couverts, défend Charles Maurras et l'Action française. Son attitude est noble et belle, puisqu'il prend fait et cause pour ce qu'il aime et admire. Mais d'abord, c'est un tout qu'il défend. Quand le pape condamne l'Action française, c'est l'Armée française, c'est la famille française qui sont atteintes, et les aussi. Bordeaux plaide la cause de son amalgame. Bordeaux vient de mourir; il aura donc assisté à la désintégration de son monde naturel; il aura pu de même constater que les choses n'en vont pas plus mal pour cela. Personne n'est indispensable; et les types de société le sont encore moins que les êtres.

Bordeaux n'est important comme écrivain qu'à titre d'exemple de continuité littéraire. Il avait des choses à dire, avec lesquelles on peut être en désaccord de principe, mais qui, dans son optique, restent valables; son métier de romancier est solide, et c'est là l'avis de tous; sa plume est facile, agréable, de bon ton pour tout dire. Et, bon an mal an, Henry Bordeaux publiait son roman, ou son livre de souvenirs, ou des essais. Il a vécu pour écrire, il a conçu son métier d'écrivain comme une carrière solide et qui méritait les égards du travail quotidien. Je trouve cela très beau. C'est une grande tradition française que celle de ce travail sans relâche. Mauriac, Gide, Martin du Gard, Proust, Valéry, il n'est aucun écrivain célèbre qui n'ait pris sa vie à deux mains, ne se soit forcé à cette ascèse. Une œuvre littéraire, voilà ce que l'on ne peut enlever à un écrivain, quel que soit, par ailleurs, son métier. Par le fait même qu'il a beaucoup écrit, qu'il a le meilleur de lui-même, chaque jour, dans une œuvre, il a droit au respect de l'homme, à l'admiration de ses confrères. Henry Bordeaux parle longuement des livres qu'il a écrits. Il ne fait aucun doute que même pour lui, dont le talent était facile, la création littéraire était un supplice lent. Trouver et faire vivre des personnages, donner le souffle à ce qui, après tout, n'est que fabrication; voilà le drame continu que se suscite l'écrivain à lui-même et dont il est le principal, l'unique acteur. C'est un drame atroce lorsque l'œuvre ne dure pas, lorsque demeure le seul exemple. Henry Bordeaux aura donc été de ces écrivains qui n'auraient consacré leur vie aux lettres que pour donner cette leçon à leurs successeurs: probité intellectuelle, sens du devoir, acharnement au travail. Est-ce peu de chose? Je ne le crois pas, pour ma part. C'est un riche humour.

Mais les amitiés d'Henry Bordeaux n'étaient pas que littéraires. Il avait la passion des uniformes, surtout, bien entendu, de celui de maréchal de France. Il recueillait le moindre propos de ses grands hommes: Foch, Joffre, Mangin, Pétain, il n'en est pas un dont il ne nous rapporte les mots. Mots d'ailleurs souvent naïfs. Cette admiration totale son homme. Nous avons perdu ce genre de respect, Dieu merci! Et les œuvres historiques qui ont paru sur la guerre de 1914 ont fait craquer de nombreux socles, déboulonné maintes statues. La plupart de ces soldats dont Henry

Bordeaux célèbre l'immense génie n'étaient que de pierres militaires, qui firent assassiner des millions d'hommes pour se prouver à eux-mêmes qu'ils étaient de grands tacticiens. On ne peut s'empêcher de rire quand on entend Henry Bordeaux célébrer le talent d'un homme comme Joffre, ou essayer de disculper Nivelle. C'est bien le cas de dire: autres temps, autres mœurs. Et, en ce sens, Henry Bordeaux est un écho. Vox clamans in deserto; et le désert, c'est nous, ce sont les générations futures qui ne voient pas les choses du même oeil. L'Eglise, l'Armée, le Foyer; tout ceci est inséparable dans l'esprit d'un homme comme Bordeaux. Ce qu'il place au-dessus de tout, c'est l'Ordre. Il en est le défenseur attitré, sans se rendre compte que cette sorte d'amalgame nuit et à l'Eglise, et à la famille et à la tradition militaire.

Bordeaux n'est important comme écrivain qu'à titre d'exemple de continuité littéraire. Il avait des choses à dire, avec lesquelles on peut être en désaccord de principe, mais qui, dans son optique, restent valables; son métier de romancier est solide, et c'est là l'avis de tous; sa plume est facile, agréable, de bon ton pour tout dire. Et, bon an mal an, Henry Bordeaux publiait son roman, ou son livre de souvenirs, ou des essais. Il a vécu pour écrire, il a conçu son métier d'écrivain comme une carrière solide et qui méritait les égards du travail quotidien. Je trouve cela très beau. C'est une grande tradition française que celle de ce travail sans relâche. Mauriac, Gide, Martin du Gard, Proust, Valéry, il n'est aucun écrivain célèbre qui n'ait pris sa vie à deux mains, ne se soit forcé à cette ascèse. Une œuvre littéraire, voilà ce que l'on ne peut enlever à un écrivain, quel que soit, par ailleurs, son métier. Par le fait même qu'il a beaucoup écrit, qu'il a le meilleur de lui-même, chaque jour, dans une œuvre, il a droit au respect de l'homme, à l'admiration de ses confrères. Henry Bordeaux parle longuement des livres qu'il a écrits. Il ne fait aucun doute que même pour lui, dont le talent était facile, la création littéraire était un supplice lent. Trouver et faire vivre des personnages, donner le souffle à ce qui, après tout, n'est que fabrication; voilà le drame continu que se suscite l'écrivain à lui-même et dont il est le principal, l'unique acteur. C'est un drame atroce lorsque l'œuvre ne dure pas, lorsque demeure le seul exemple. Henry Bordeaux aura donc été de ces écrivains qui n'auraient consacré leur vie aux lettres que pour donner cette leçon à leurs successeurs: probité intellectuelle, sens du devoir, acharnement au travail. Est-ce peu de chose? Je ne le crois pas, pour ma part. C'est un riche humour.

Mais les amitiés d'Henry Bordeaux n'étaient pas que littéraires. Il avait la passion des uniformes, surtout, bien entendu, de celui de maréchal de France. Il recueillait le moindre propos de ses grands hommes: Foch, Joffre, Mangin, Pétain, il n'en est pas un dont il ne nous rapporte les mots. Mots d'ailleurs souvent naïfs. Cette admiration totale son homme. Nous avons perdu ce genre de respect, Dieu merci! Et les œuvres historiques qui ont paru sur la guerre de 1914 ont fait craquer de nombreux socles, déboulonné maintes statues. La plupart de ces soldats dont Henry

VISITEZ NOTRE LIBRAIRIE !

JEAN-CHARLES — LE RIRE EN HERBE	2.50
JEAN-CHARLES — LA FOIRE AUX CANCRES	2.35
KENNEDY — LE TOURNANT	4.15
SPECIAUX de la SEMAINE	
MORRIS WEST — La Fille du Silence	\$3.75 net 2.59
REINER — Le Mal des Seigneurs	5.75 net 3.99
SAINT-PIERRE — L'Ecole de la violence	4.00 net 2.79
BREZA — La Porte de Bronze	5.75 net 3.99

LIBRAIRIE HACHETTE

554 est. Sainte-Catherine, Montréal 1 — VI. 2-3857

Une révélation pour tous

COLLECTION

PHILOSOPHES de tous les temps

Un véritable panorama des idées, des systèmes et des œuvres qui constituent le trésor de la philosophie universelle. Chaque volume: 240 p. 5 1/4 x 6 1/4". Couverture laquée, illustrée en couleur. Introduction de 80 p. et choix de textes de 140 p. Nombreuses illustrations, hors-texte.

Chaque volume \$1.75

(Expédition sans frais dans le Québec)

PARUS

Bouddha

par André Barbeau

Hegel

par Kostas Papioannou

Confucius

par Daniel Leslie

Leibniz

par André Robinet

Kierkegaard

par Georges Gusdorf

En vente au

Centre
de Psychologie et de Pédagogie
260 ouest, rue Faillon, Montréal 10
Tél.: 273-1761

LE DEVOIR

offre à ses abonnés la possibilité de souscrire à des conditions très avantageuses (50% de remise sur le prix normal) un abonnement à la

SÉLECTION HEBDOMADAIRE

Le Monde

qui donne chaque semaine, sur 12 pages, un panorama complet de l'actualité internationale et française.

Nom

Adresse

désire être abonné à la SÉLECTION HEBDOMADAIRE.

1 an (52 numéros). Ci-joint \$7.50 ☐
6 mois (26 numéros). Ci-joint \$3.75 ☐

A retourner au service du tirage

LE DEVOIR, 434 est. rue Notre-Dame - MONTREAL

EXPOSITION

GHS

EMAUX SUR CUIVRE

JUSQU'AU 20 MAI

GALERIE ART-TEC

278 Sherbrooke O. — AV. 8-9892

Jusqu'au 14 mai

JOYCE ROSE

● GALERIE LIBRE

2100, rue Crescent — Tél. 288-6080

Ouvert tous les jours de 10h. à 6h. — Mercredi jusqu'à 10h. Fermé le dimanche

LETENDRE, MALTAIS, VAILLANCOURT

du 1er au 15 mai

GALERIE CAMILLE HEBERT

2075, Bishop — 849-9931

CONTINENTAL GALLERIES

Oeuvres de peintres canadiens
et européens.

1450, rue Drummond, Montréal

Ouvert samedi jusqu'à 1 h. p.m.

LES EXPOSITIONS

GALERIE ART-TEC — (278 ouest, Sherbrooke) "Emaux sur cuivre" (GHS) jusqu'au 20 mai. 9h. à 6h. sauf dimanche, mercredi, 8 à 10h. vendredi, jusqu'à 9h. 30.

GALERIE HAEFFELY — (3445 Peel) Paolo Boni, jusqu'au 13 mai. Tous les jours de midi à 7 heures, mercredi soir de 8 h. à 10 h., dim 2 h. à 6 heures.

CENTRE D'ART DU MONT-ROYAL — "Joseph Giuntà" Tous les jours de 1 h. à 7h. Jusqu'au 30 mai.

GALERIE ARS CLASSICA — (1454 ouest, Sherbrooke)

LES DESSINS DES MAÎTRES
ANCIENS DE CHATSWORTH

jusqu'au 12 mai

Une collection sans égale des dessins les plus célèbres des grands maîtres de l'histoire de l'art. Comprenant des œuvres de Leonardo da Vinci, Rembrandt, Mantegna, Rubens, Raphael, Dürer, Holbein, etc.

TROISIÈME ÉTAGE

SALLE DES ESTAMPES

A LA

Galerie Nationale

RUES ELGIN ET SLATER / ENTRÉE GRATUITE / VISITES DIRIGÉES: 9-2-4636

EXPOSITION

NORVAL MORRISSEAU

artiste Ojibway, dernier jour

JEAN PAUL MOUSSEAU

VERNISSAGE LE 6 MAI

galerie agnès lefort

1504 rue Sherbrooke

Montréal



CANADIENS FRANÇAIS!

Vos vacances commencent à bord du FRANCE

Cabines climatisées, chacune avec téléphone • Cuisine répu-tée, vins gratuits • Piscine vitrée "tous temps" • Divertissements continus... tout cela même en Classe Touriste (où ont été prises ces deux photos)! PLUS... l'accueil chaleureux, le service attentif et l'ambiance bien française qui ont fait de la TRANSAT la "ligne de cœur" des Canadiens pour leurs voyages en Europe.

Renseignez-vous au sujet de nos réductions d'aller-retour de 10%... de réductions de 25% accordées aux groupes et excursions... et enfin des réductions de transport combiné "air-mer"... à votre agence de voyages ou à la Cie Générale Transatlantique, 1255, square Phillips, Montréal, Canada.

Prochains départs de New-York pour le Havre:

Départ New-York	Arrivée Southampton	Arrivée Le Havre
31 mai	8 juin	5 juin
13 juin	20 juin	18 juin
27 juin	4 juillet	2 juillet
10 juillet	15 juillet	15 juillet

romans • essais • poésie • livres pour enfant

Le
courrier
des
Lettres

On a aménagé une salle de lecture populaire à Schefferville. Mais les livres manquent. C'est pourquoi on nous prie de bien vouloir demander à tous nos lecteurs qui ont des livres en trop et dont ils seraient heureux de faire profiter une entreprise dont le but est de promouvoir la culture dans un milieu ouvrier de les faire parvenir à l'adresse suivante: Canadian Legion, local 233, Schefferville, province de Québec. Qu'ils envoient leurs colis franc de port. La Canadian Legion se chargera de le régler. Tous les genres littéraires, essais, études, romans, histoires, etc. sont les bienvenus.

Deux lançements importants ont eu lieu cette semaine: "Faillite de l'Occident", un essai de Jean Pellerin, aux Editions du Jour, et dans la collection historique des Editions H-M-H, de Claude Hurtubise, deux ouvrages jumelés, "Frontonac", de W. J. Eccles, et "Lord Durbam", de Roger Vian. Enfin à la librairie "La Québécoise", Georges Trépanier lançait aussi cette semaine une édition réduite à format populaire de l'ouvrage de Marcel Trudel, "L'Esclavage au Canada français" (Editions de l'Horizon).

Le Centre de recherches de littérature canadienne-française de l'université d'Ottawa vient de terminer l'édition d'un long poème d'Alfred DesRochers, "Le Retour de Titus", qui sera lancé lundi soir à Ottawa. Ce poème, dont l'ensemble, toujours inachevé, n'a jamais été présenté au public, comprend dans l'édition actuelle 65 stances royales de sept vers chacune.

Agé de 61 ans, un des poètes d'avant-guerre les plus prestigieux du Canada français, Alfred DesRochers est principalement connu pour son recueil "A l'ombre de l'Orford". La préface du nouveau recueil explique que même si "Le Retour de Titus" ne comprend que des fragments, il est quand même possible de suivre l'idée générale du poème et d'en apprécier toute la valeur. Alfred DesRochers se rendra à Ottawa pour le lancement de son poème.

Un roman historique de G. Cerbeland - Salagnac, "La Ville sous le feu", est publié chez Fides dans la collection "Alouette des Jeunes". L'intrigue se déroule au manoir de Gentilly au moment de l'invasion de la Nouvelle-France par les troupes anglaises, puis à Québec assiégée par Wolfe.

Un sommet de l'année littéraire: l'"Ode au Saint-Laurent", de Gatien Lapointe

Voici l'un des livres majeurs, sinon le livre majeur, de l'actuelle saison littéraire. Nous attendions tous avec impatience le nouveau recueil de Gatien Lapointe; il ne nous déçoit pas. Ce jeune aristocrate de la poésie canadienne-française remplit toutes les promesses qu'avait fait naître "Le Temps premier". Non seulement son "Ode au Saint-Laurent" (1) précède de non moins important "J'appartiens à la terre", remplit fidèlement ces promesses, non seulement elle les dépasse, mais elle est en quelque sorte le prolongement du "Temps premier", puisque les trois oeuvres ont entre elles un commun dénominateur qui est une profonde identification du poète à la terre d'ici et à l'homme d'ici. Cette identification se poursuit avec une ferveur non dissimulée, avec une absence louable de sentimentalité, avec une rigueur dans le choix des thèmes et de leur développement qui n'admet pas de défaillance, par l'emploi enfin d'une technique sûre d'elle-même et de l'effet qu'elle produit.

Tout cela nous vaut une oeuvre fortement structurée, véhiculée par une pensée sereine, animée par un souffle puissant, qui ne s'épuise pas de ses propres efforts, et qui est soutenue par une langue belle, simple, rigide.

très conscient. Il ne faut pas trop chercher à comprendre, nous dit-il, il s'agit de ressentir plutôt, car "le monde est une grande blessure incompréhensible". Tout naît alors de l'esprit du poète, du souffle de sa bouche comme du geste de sa main. Car dire, c'est imaginer, c'est inventer, selon la très juste formule d'Alain. Chez Gatien Lapointe, l'accord ne s'étend pas seulement à l'homme et à la terre, il rejoint par la suite aussi bien le vent que la mer, l'air qu'il respire, puis en définitive ce grand fleuve dont le dessin le hante.

Le poète ne peut compter sur aucun secours extérieur pour construire ce monde nouveau, issu de l'ancien. Il est seul et c'est son destin. On ne lui a fait aucun don, il faut qu'il apprenne lui-même à appréhender chaque chose, à discipliner chaque élément afin de construire son habitat et dominer ensuite les choses créées.

Tout cet univers palpite et s'éveille, sous l'oeil de Dieu, sans doute lointain, mais présent. Le poète vaincra la mort, en dernière analyse, et ce sera son dernier mot.

Ce très long poème est un hymne plein d'envol, de plénitude, de lucidité et de courage. Chaque cho-

la vie littéraire par Jean Hamelin

"Le Temps premier", couronné comme l'on sait l'an dernier à Paris, nous renseignait utilement sur la vocation du jeune poète. "Mon amour", écrivait-il alors, est le plus simple chant de la terre". Ce beau vers, repris dans le nouveau recueil sous une forme un peu différente, pourrait servir d'exergue, de leitmotiv même, aux deux longs ensembles qui se trouvent ici jumelés. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard qu'ils le sont: "J'appartiens à la terre", pourrait-on dire, est le jangage essentiel qui soutient toutes ces structures et les relie entre elles. Si c'est l'"Ode au Saint-Laurent" qui, pour des motifs évidents, donne son titre au recueil, je n'hésite pas à placer sur le même pied l'autre volet du diptyque, il faudrait presque dire du triptyque puisqu'une courte suite, "Le Chevalier de neige", permet de passer sans transition d'une oeuvre à l'autre, cristallisant en elle l'appel intérieur ressenti par le poète à la vue du pays retrouvé.

"J'appartiens à la terre" est un très bel hymne à la récréation et à la reconstruction du monde, monde intime de sensations et d'idées, autant que monde extérieur qu'il s'agit d'édifier à la mesure de l'homme nouveau. Tout d'abord témoin, le poète s'émerveille du travail de son contemporain; il ne peut que s'identifier à lui, se tenant comptable de son dessein comme de son destin, s'offrant à participer avec lui à l'oeuvre commune. Le ton est d'abord ample et presque épique et nous avons l'impression d'assister à une longue remontée de séve. Le poète veut cependant que son identification soit totale et sans arrière-pensée; il se sent aussi tenant de la nature, de cette terre dont il ne cessera de faire entendre le chant de beauté et qu'il vient de retrouver.

Il naît de cet accord une très douce et forte volupté:

"J'apprends mes mots selon le frisson de mes sens
"Je m'équilibre entre deux vents extrêmes
"La joue sur le ventre de mon enfance
"J'écoute l'âpre merveille de vivre"

Cette vision très saine des choses ne déguise pas pour autant la souffrance des êtres. Ce n'est pas un obstacle à l'ascension. Le premier matin fait redécouvrir au poète la nécessité d'inventer de nouveau chaque geste dans une confrontation rigoureuse avec les éléments de base:

"Nous marchons sur la terre vulnérable
"Nous inventons la face d'aujourd'hui
"Nous inventons un feu
"Pour chaque étape de nos corps parmi la glaise"

Au rythme ample et large du début, correspond par la suite, et il en sera ainsi jusqu'à la fin du recueil, où chaque vers tend à exprimer avec plénitude une idée complète et autonome, un ton autre, incisif, sec, qui crée peut-être à la longue une certaine monotonie. Tout est alors question de rythme, chaque vers cristallisant une attitude du poète entre les êtres et les choses de son terroir. Il se sent personnellement concerné; ce pays est irrévocablement le sien. C'est là qu'il se trouve une "raison de vivre".

Consécutivement à l'éblouissement initial, il est dispos à saisir toutes les beautés, en dépit des liens dont on a essayé de l'envelopper et dont il demeure

se vue, chaque chose créée semble être aperçue dans une définition neuve, qui n'emprunte rien à quiconque. Rarement relèvera-t-on dans cet ensemble impressionnant des formules banales. Cela se produira quelquefois, principalement lorsque le poète, dans une générosité dont on ne peut que le louer, tentera d'adopter à son entreprise démesurée "ceux qu'il aime", ceux qu'il ne veut pas oublier. Il y a là alors quelque chose qui ne me paraît pas achevé, sous le rapport de l'expression. On retrouvera cette banalité accidentellement dans "Le Chevalier de neige", notamment dans la longue séquence de versets de "L'Espérance du monde", où le recours à un même verbe initial tient plus du procédé que de la véritable inspiration.

Ces faiblesses sont rares, aussi bien dans la grandiose "Ode au Saint-Laurent" qu'ailleurs. Ce long poème reprend sur un autre mode le grand thème de l'identification du poète à son paysage naturel. De nouveau est proclamée hautement l'appartenance à l'homme américain. On pourra relever d'intéressantes correspondances d'un poème à l'autre, d'un ensemble à l'autre, on notera de subtiles modulations d'un même thème, des variations inédites, des définitions reprises sans être des redites. Certes le paysage apparaît au poète plus étonnant encore dans sa démesure, mais celui-ci n'y fait pas figure d'exilé, ainsi qu'il semblait le craindre lui-même.

Car il sait se souvenir à point de son enfance:

"Une longue vallée affleure en ma mémoire
"Le soleil monte pas à pas vers mon enfance
"Je reconnais un à un tous mes songes
"Les Apalaches ferment leurs yeux sous la neige
"Et l'Etchemin se met à rire dans les trèfles rouges
"Là-haut près des Frontières
"Veille une maison de terre et de bois
"Je sais qu'un grand bonheur m'attend
"Tout ce que j'ai appris me vient d'ici
"Je trouve ici mes premières images".

Ces références à un paysage concret sont exceptionnelles autant que discrètes. Aussi l'"Ode au Saint-Laurent" n'a-t-elle rien de folklorique, de patriotique, d'anecdotique ou de descriptif. Ce nouveau "chant de la terre" s'impose au contraire par la projection d'une pensée sans cesse lucide et parfaitement contrôlée, qui ne se cache pas les embûches de l'entreprise qu'elle s'est vouée à exalter, mais qui s'emploie à la tâche de construire dans un contexte qui nous est naturel, un univers libre et beau. L'"Ode au Saint-Laurent" porte en soi une leçon de courage, de force et d'optimisme.

Il se peut très bien que nous nous trouvions, avec cette oeuvre grandiose à cause de sa simplicité et de sa nudité, en face d'un des ensembles les plus importants de la poésie canadienne contemporaine. Il est trop tôt pour l'affirmer catégoriquement, mais il apparaît tout de même nettement que la publication jumelée de "J'appartiens à la terre" et de l'"Ode au Saint-Laurent" est une date importante dans l'histoire de la poésie canadienne-française.

(1) "Ode au Saint-Laurent" précédée de "J'appartiens à la terre", poèmes de Gatien Lapointe, 94 p. (Editions du Jour, collection des "Poètes du Jour").

JOURNAL COMPLET
d'Eugène Delacroix - 3 vol. reliés
14 hors-texte. Rég. à \$28.00 - Spéc. \$19.00
LIBRAIRIE
MENARD 222 est, Ste-Catherine
Pour vos mots de tête

LE FÉDÉRALISME CANADIEN
Evolution et problèmes
par Maurice Lamontagne
(Prix du Grand Jury des Lettres 1961)
Ce livre propose un dialogue franc entre honnêtes hommes. Il s'adresse à tous ceux, quelles que soient leurs opinions, qui désirent sincèrement résoudre certains problèmes touchant au bien-être collectif du Canada français en particulier, et de l'ensemble de la population canadienne, en général.
6 1/2 x 9, 300 pages \$2.50
En vente chez votre librairie et l'éditeur
LES PRESSES DE L'UNIVERSITE LAVAL
C.P. 999 Québec 4 Tél.: 681-4631

Le LIVRE de POCHE
BEAUCOUP LIRE, EN DÉPENSANT PEU...
NOUVEAUTES
☐ GREENE (G.) — La Saison des Pluies \$0.75
☐ VICKERS (R.) — Service des Affaires Classées ... 1.25
☐ BUZZATI (D.) — Le Désert des Tartares 0.75
☐ MORAVIA (A.) — L'Amour Conjugal 0.75
Découpez ce bon de commande et adressez-le à votre Librairie habituel
LIBRAIRIE
ADRESSE
☐ Catalogue gratuit 980 numéros parus.

L'encyclique de Jean XXIII
PACEM IN TERRIS
Le numéro 127 de la collection des "Actes pontificaux", publiée par les Editions Bellarmin, contient le texte complet de l'encyclique **Pacem in terris** de Jean XXIII.
● Brochure élégante.
● Caractères agréables.
● Présentation de l'encyclique par le P. Richard Arès.
● Version publiée dans l'édition hebdomadaire en langue française de l'OSSERVATORE ROMANO, le 12 avril 1963.
● Disposition et numérotage des paragraphes d'après le texte latin, ce qui est très utile pour les références.
● Afin de faciliter l'interprétation de deux passages importants, comparaison de la version française avec le texte latin et la version italienne.
● Table des matières qui répète les grandes divisions et les multiples sous-titres.
64 pages. \$0.50 l'exemplaire
S'adresser à son libraire ou aux

Editions Bellarmin
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal 11

Le numéro de juin de la revue "Relations" sera consacré entièrement à des commentaires sur les divers aspects de l'encyclique **PACEM IN TERRIS**. Ce numéro spécial connaîtra vraisemblablement un grand succès, comme ce fut le cas pour les numéros spéciaux de septembre 1961 sur l'encyclique **MATER ET MAGISTRA** et d'octobre 1962 sur le **CONCILE**. Il sera disponible au début de juin, au prix de \$0.50. (Même adresse).

1.00

BARBEAU
J'ai choisi l'indépendance
Le Québec est-il une colonie?

BENOIT
La Bolduc

CHAMBERLAND
Tous les secrets de la chasse

Tous les secrets de la pêche

CHARRIER
Rescapée de l'enfer nazi

COSTISELLA
Le scandale des écoles séparées en Ontario

DION & O'NEILL
Le chrétien en démocratie
Le chrétien et les élections

FILION
Les confidences d'un commissaire d'écoles

FLAMAND
Médecine d'aujourd'hui

FORTIN & FARLEY
L'étiquette du mariage

FRERE UNTEL
Les insolences du Frère Untel

GENDRON
Qu'est-ce qu'un homme?

OILLET
Au secours de l'homme

HARVEY
Les demi-civilisés
Pourquoi je suis antiséparatiste

HEBERT
Coffin était innocent
Scandale à Bordeaux

HEBERT & TRUDEAU
Deux innocents en Chine rouge

HOLLIER
La France des Canadiens

JOUBERT
La médecine est malade

LABELLE
Ma dernière bouteille

LABROSSE
Ma religion est-elle en danger?

LANGUIRAND
J'ai découvert Tahiti et les îles du "bonheur"

LAPORTE
Amour, police et morgue

LESAGE
Lesage s'engage

MALAVOY
Le mort attendra

MILLET
Connaissez-vous la loi?

PALLASCIO - MORIN
Le vertige du dégoût

ROSSAN
Mes anges sont des diables

SAURIOL
La nationalisation de l'électricité

STANKE
Le rage des goof-balls
Toges, bistours, matraques et soutanes
Un prêtre et son péché

THERIAULT
Roi de la Côte Nord

THOREAU
Un Yankee au Canada

TURENNE
Petit dictionnaire du "joual" au français
X X X

Ecrits de la taverne "Royal"

L'Université dit NON aux Jésuites

LIBRAIRIE

TRANQUILLE

67 Ste-Catherine ouest

VI. 4-6571

Vient de paraître

FAILLITE DE L'OCCIDENT

ou

LE COMPLEXE D'ALEXANDRE

MISE EN ACCUSATION DE L'HOMME BLANC • UN LIVRE REMARQUABLE

DANS LA COLLECTION: "LES IDEES DU JOUR"

EN VENTE PARTOUT A \$2.00

DE JEAN PELLERIN



VIENT DE PARAÎTRE AUX

ÉDITIONS DU

JOUR...

Dirigées par Jacques Hébert

3411 ST-DENIS, MONTREAL
VI. 9-2528

théâtre • musique • cinéma • variétés

Parents et cinéma (4)

Parents, vos enfants font-ils partie d'un ciné-club?

par Léo BONNEVILLE

Si les jeunes ont pris le cinéma au sérieux, c'est qu'ils ont trouvé dans le ciné-club un moyen d'approfondir les films. Figurez-vous une centaine de jeunes — parfois plus, parfois moins — qui se réunissent une fois le mois et qui étudient un film de qualité. Ce travail nécessite de l'information pour choisir les films et de la compétence pour les étudier. Voyons donc comment se prépare et se déroule une séance de ciné-club d'étudiants.

Il va sans dire qu'un Comité de cinéma (équipe dirigeante) composé de quelques élèves et d'un professeur se réunit pour établir un programme. Dans l'élaboration de ce programme, le Comité doit tenir compte du degré d'avancement des élèves et de la difficulté des films. Au début d'une saison, on présentera des films que l'ensemble des spectateurs pourra apprécier assez facilement. De séance en séance, on graduera les difficultés. C'est de la saine pédagogie. Mais toujours on ne mettra au programme que des films remarquables par leur valeur esthétique et éthique.

Toute séance de ciné-club commence par une présentation du film. Il ne s'agit pas là d'un rite banal mais bien d'une mise en condition des spectateurs à l'égard d'une oeuvre. Le travail du présentateur est d'aider les spectateurs à accueillir le plus avantageusement possible le film inscrit au programme. Le présentateur n'a pas à raconter le film, ni à prévenir les spectateurs de ce qui va arriver. Son rôle réside uniquement en une préparation de l'auditoire vis-à-vis du film. Tout élagage d'irréalité apparaît donc superflu. Ainsi, les spectateurs sont mieux disposés à profiter du film. Grâce à une bonne

présentation, un film difficile a plus de chance d'être bien reçu. L'important, c'est d'ouvrir les spectateurs à l'oeuvre au programme. Il serait vraiment regrettable de présenter des films non appréciés de l'auditoire.

Comment savoir si le film a été justement apprécié? Cela va se faire au cours d'une discussion qui suit le film. Cette discussion prend différentes formes. Soit que les jeunes se distribuent en petits groupes et étudient des points précis fixés par le Comité de direction; soit qu'un animateur se place au centre de l'assemblée et engage avec elle un dialogue. Les deux méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Dans les premières, les jeunes ont l'habitude de discuter en petits groupes parce que cela élimine la gêne et permet de plus nombreuses interventions. Mais il reste qu'une mise en commun (en plénière) vient recueillir l'ensemble des opinions. Ces opinions diffèrent assez souvent. D'où la nécessité d'une discussion. La confrontation des opinions oblige les jeunes à fournir des arguments. Ainsi le débat suscite un réel intérêt. L'animateur n'a pas pour autant un rôle passif. Il doit assurer le bon ordre du débat, établir le lien entre les idées exprimées, susciter de nouvelles interventions, faire le point, proposer de nouvelles pistes... Ce travail d'une heure environ permet aux jeunes de s'enrichir mutuellement. En effet, chacun peut comparer les opinions d'autrui avec les siennes et ainsi se faire une idée plus complète et plus juste du film. Car il faut bien le dire: un film est ordinairement une oeuvre complexe. Bien des éléments concourent à sa réussite (images

avec décors, lumières, personnages, son, bruit, musique; rythme). C'est par l'analyse de ces éléments qu'on se rend compte (ou non) de leur convergence vers l'unité d'un film.

Quels sont les avantages d'un ciné-club. Ils sont nombreux.

Tout d'abord, il permet aux jeunes de voir des films de qualité. Cela est inappréciable. Car on ne le répète jamais assez: c'est par la beauté qu'on forme au beau. Valéry ne disait-il pas: "Le goût est fait de mille dépôts". Ainsi on habitude les jeunes à estimer les beaux films même s'ils présentent des difficultés. De plus, par l'étude, on habitude les jeunes à approfondir une oeuvre, à découvrir les éléments essentiels qui la compose, à juger son articulation (rythme), à trouver sa pleine signification. C'est alors que le film devient vraiment formateur et qu'on peut parler de culture cinématographique. Ajoutons, ce qui n'est pas à négliger, que par la discussion, les jeunes apprennent à s'exprimer en public et à défendre leurs idées d'une façon démocratique.

Certains parents penseront que cet entraînement à voir des films va inciter les jeunes à passer de longues soirées au cinéma. Au contraire, les jeunes apprennent à apprécier les films de qualité deviennent plus exigeants à l'égard du cinéma. En conséquence, ils ne sont pas intéressés à aller perdre une soirée à voir un film qui n'offre pas grand intérêt. Il en résulte donc une diminution de la consommation des films et un souci plus grand de la qualité des films. On comprend alors que ce ne soit plus le cinéma de quartier qui les attire automatiquement (peu importe ce qu'on y présente)

mais bien des films de qualité même s'il faut traverser la Ville pour aller les voir.

Il va sans dire que nous souhaitons que naissent et progressent partout où cela est possible des ciné-clubs où les jeunes puissent apprendre à voir et à apprécier des films de qualité. Les parents pourraient par leur encouragement et leur aide, contribuer à la création d'un ciné-club dans l'institution où vont leurs enfants. Comme l'adhésion au ciné-club est généralement libre, les parents devraient encourager fortement leurs enfants à s'y inscrire. Et aussi à être fidèles aux séances du ciné-club.

Depuis plusieurs années, j'ai l'honneur et la joie de diriger un ciné-club où garçons et filles de deux écoles secondaires se réunissent une fois par mois. Il faut voir avec quel sérieux et quel entraînement les jeunes s'appliquent à approfondir un film. Il se fait un réel travail qui prouve que les jeunes peuvent vraiment aller loin dans la pénétration d'une oeuvre quand on les guide et on les aide. J'ai pu constater que la Commission scolaire Saint-Viateur d'Outremont n'a rien ménagé pour fournir des conditions de travail vraiment intéressantes. Et puisque les parents ne veulent ordinairement pas être en retard sur leurs enfants, pourquoi ne s'adresseraient-ils pas — dans des séances distinctes — aux mêmes films que voient les enfants. Quelle belle occasion ensuite pour les parents d'échanger, à la maison, leurs réflexions avec leurs enfants! A quand le premier ciné-club de parents?

(à suivre)
N.B. — Voir LE DEVOIR des 13, 20 et 27 avril.

Concerts universitaires

OTTAWA — Le Conseil des Arts du Canada, avec le concours de neuf universités canadiennes, annonce le lancement d'un programme qui fournira à un certain nombre de jeunes musiciens canadiens de carrière l'occasion de se faire entendre dans leur propre pays.

Dans le cadre de ce programme, qui portera le nom de "Concerts universitaires du Conseil des Arts du Canada", chacune des universités participantes présentera une série de cinq concerts donnés par des musiciens canadiens de calibre professionnel reconnu. Ces universités sont les suivantes: Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Toronto, Montréal, Laval, Nouveau-Brunswick et Dalhousie.

Les artistes qui participeront aux concerts de cette année sont Mme Fernande Chiochio, contralto (Montréal); M. Michel Dussault, pianiste (Montréal); Mlle J. Perrette Lepage, pianiste (Toronto); M. Jean-Claude Corbell, basse (Cartierville); Joseph et Ariane Pach, violoniste et pianiste (Vancouver).

Le choix des artistes pour la série de 1963-1964 était confié à un jury de six musiciens canadiens de renom: Sir Ernest MacMillan; M. Jean Vallée, secrétaire général du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de la Province de Québec; M. Jean Beaudet, chef d'orchestre et vice-président adjoint aux programmes de Radio-Canada; M. Boyd Neel, du Royal Conservatory of Music de Toronto; M. Arnold Walter, directeur de ce même conservatoire; M. Geoffrey Waddington, directeur de la musique à la Société Radio-Canada (Toronto). Le Conseil a également consulté M. Roy Roy, directeur de la musique à Radio-Canada (Montréal), et M. Roland Leduc, directeur du Conservatoire de Musique de la Province de Québec.

Les Jeunesses musicales du Canada ont bien voulu se charger de l'organisation matérielle de la série au nom du Conseil des Arts.

la Musique par Gilles POTVIN

La société Ars Organi inaugure jeudi dernier, à l'Oratoire Saint-Joseph, une quatrième saison de concerts d'orgue et son deuxième festival de mai en présentant le célèbre organiste viennois Anton Heiller. Le festival se poursuivra tous les jeudis et dimanches du mois courant, jusqu'au 26 par des récitals et autres manifestations, utilisant les trois orgues à traction mécanique installées à Montréal par le facteur allemand von Beckerath, au sanctuaire du Mont-Royal, à l'église de l'Immaculée-Conception et au Queen Mary Road United Church.

Professeur à l'Académie de Vienne, Anton Heiller faisait récemment ses débuts en Amérique comme soliste de l'Orchestre philharmonique de New-York, jouant le Concerto de Paul Hindemith, sous la direction du compositeur. Le public montréalais doit se considérer comme privilégié d'avoir eu l'occasion d'entendre

Anton Heiller à Ars Organi

ce maître de l'orgue. C'est en effet un maître du roi des instruments que nous avons entendu jeudi.

Le jeu de Anton Heiller est remarquable par sa netteté et sa précision, même dans les passages les plus complexes, ainsi que par le choix judicieux de la registration. L'instrument de l'Oratoire est de proportions monumentales et le temple est très vaste. Il en résulte un pourcentage de réverbération assez élevé qui rend la tâche de l'exécutant encore plus difficile s'il a le souci de la clarté et cela est aussi un peu gênant pour l'auditeur. Grâce à l'art et aussi à l'expérience d'Anton Heiller, cet inconvénient a été réduit au minimum et il a été possible de goûter pleine ment l'émouvant programme, il avait choisi.

Au début nous avons entendu des oeuvres de trois prédécesseurs de Jean-Sébastien Bach, la Toccata Settima de Georg Muffat, la Chaconne en fa mineur de Johann Pachelbel et la Passacaille en ré mineur de Johann Caspar Kerll.

Dans ces trois oeuvres toutes dignes d'intérêt, Heiller s'est imposé comme un grand interprète par la correction et la rigueur de son jeu. Mais c'est avec la Suite du deuxième ton de Louis-Nicolas Clérambault et surtout dans la seconde partie du récital, consacrée à J.-S. Bach, qu'il devait s'affirmer comme un maître authentique.

Clérambault fut l'un des derniers représentants de la grande école classique française. Heiller l'interprète sans lourdeur, avec des combinaisons de timbres quelquefois surprenantes, mais dont on ne pouvait dire qu'elles étaient déplacées. J'ai particulièrement goûté le Duo et le Trio ainsi que le magnifique Capriccio final.

Le Bach d'Anton Heiller nous reporte aux grands jours d'un Carl Weinrich et d'un Fritz Heitmann qui jouèrent tous deux à Montréal avant la guerre. Le style est admirable, l'exécution est absolument sans défaillance et de l'interprétation se dégage une émotion véritable. Heiller nous a saisis par son exécution du Prélude et Fugue en la mineur, bien connu dans la transcription pour piano de Franz Liszt, ainsi que par les trois émouvants chorals sur Allain Gott in der Höhe sei Ehre, rarement joués mais dont l'invention est à la hauteur des oeuvres les mieux connues de Bach. Le concert s'est terminé en apothéose par la Toccata et Fugue en ré mineur qui, sous les doigts d'Anton Heiller a retrouvé son impalpable grandeur.

Ce récital inoubliable ouvre magnifiquement le second Festival de mai de Ars Organi. Dimanche, le 5 mai, on entendra l'organiste canadien Gaston Aré, à l'église de l'Immaculée-Conception.

HER MAJESTY'S

2 représentations seulement

DIMANCHE, 5 MAI

à 4 p.m. et 8.30 p.m.

PREMIERE TOURNÉE DE LA DISTRIBUTION ORIGINALE DE N.Y.

"Voir les Blacks sur la scène est une aventure en soi."

Taubman, N.Y. Times

Spectrum Productions

présentent

THE BLACKS

BILLETTS EN VENTE:

SOIR: \$5.40 - 4.30 - 3.50 - 2.75

REPRÉSENTATION À 4 P.M.

\$4.50 - 3.50 - 2.75 - 2.25

Un triomphe musical romantique

HER MAJESTY'S

DERNIER JOUR

à 2h.30 et 8h.30

ELAINE MALBIN ED. AMES

THE PRIZE WINNING

CARNIVAL

AMERICA'S

MAGICAL MUSICAL

Billets actuellement en vente

10 a.m. à 6 p.m.

A.U.: à 2h.30

\$4.50 - \$3.50 - \$2.75 - \$2.25

A.U.: à 8h.30

\$5.50 - \$4.50 - \$3.50 - \$3.00

4 derniers jours

VALQUETTE

ST. CATHERINE & BUREAU - UN 1-2807

C'est peut-être le film le plus terrifiant que j'aie réalisé!

ALFRED HITCHCOCK

"The Birds"

TECHNICOLOR

A Universal Release

2ième semaine

LOEW'S

Un triomphe! "LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE 1963!"

VOUS NE L'OUBLIEREZ JAMAIS!

COMME DIEU M'A FAITE

aussi e Patrice

LE MIRACLE DES LOUPS

DYALSCOPE EN SUPERES COULEURS

CANADIEN - VAL-PLAZA

"Le sceau de garantie pour beaux-films au monde"

Emotions!

dimanche 2 h. 15

ce soir

Pas de courses le jeudi

8 h. 15

PARC

Richelieu

SELECTIONS: CKAC 6 h. 10 - CANAL 10: 6 h. 50

HORAIRES

THÉÂTRE

THÉÂTRE DE L'ÉPIQUE — "Les Violettes" — Mardi au samedi 8.30. Dim. 7.30, relâche lundi.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT — "13 à table" — à 8.30; dim., 2h.30 et 7h.30.

THÉÂTRE LA POUDERIÈRE — "Occupe-toi d'Amélie" — 8h.40. Tous les

LE RIDEAU VERT

CE SOIR, 8H.30

Dim. 2h.30 et 7h.30

13 à TABLE

Comédie de Sauvageon

Mise en scène

Mercedes Palomino

"Succès de rire à 13 à table"

"Le Rideau Vert tient en

core un succès... distribution

petite par le nombre

grande par la qualité"

Jean Béraud - La Presse

"Tout est gaieté, esprit et

charme"

L. Sabatier - Montréal Star

"Une brillante et pétillante

comédie. Le 13 portera chan

ce au Rideau Vert"

Linda Randal - Gazette

AU STELLA - VL. 4-1793

VOTRE DERNIÈRE CHANCE!

CET APRES-MIDI

à 2 h. 30

VISA POUR L'AMOUR

avec

Annie CORDY

Luis MARIANO

et la distribution de Paris

THEATRE ST-DENIS

PRIX (taxe incl.)

\$1.50, \$2, \$2.50, \$3, \$4.

RESERVEZ IMMEDIATEMENT

VI. 2-3171-2-3-4

CINÉMA

soir, sauf dim. et lundi

ATELIER — DES SALTIMBANQUES

(Angle Bonsecours et St-Paul)

"Impromptu à loisir" ven. et

sam., 8h.30; dim., 7h.30.

ALOUETTE — "Sweethearts" — 2.00

— 3.30; dim., 2.00 - 8.00.

AVENUE — "Crooks Anonymous" —

1.35 - 3.35 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

RIDEAU VERT — "13 à table" —

12.30 - 3.41 - 6.32 - 9.43.

THÉÂTRE LA POUDERIÈRE — "La

Reine des Pirates" — 1.37 - 5.08

— 8.39

CANADIEN — "Comme Dieu m'a

fait" — 12.00 - 3.25 - 6.30 - 10.20

ARS ORGANI — FESTIVAL MAI 1963

présente

GASTON AREL

Le dimanche, 5 mai, à 8 h. 45 p.m.

EGLISE IMMACULÉE-CONCEPTION

(Rachel et Papineau)

Billets \$1.50 - Étudiants, J.M.C. \$0.75

chez Archambault - Le Centre de Disques

et à l'entrée, le soir du concert

Prochain récital: le jeudi, 9 mai, 8 h. 45

Walter Joachim, violoncelle - Kenneth Gilbert, clavier

Queen Mary Road United Church, Hampstead

CE SOIR 8.30

Enfants, 10 ans, admis aux matinées

mer. 2 h. — sam. et dim. 1 h.

METRO-GOLDWYN

MAYER et

présentent

HOW THE WEST WAS WON

"How the West was won" tous les

soirs 8.30; mats: mer. 2h. Mats: 2

soir, dim., 1h. - 4.45 p.m. — "No-

blesse oblige" — 7.00 - 9.00; dim.,

1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00.

TECHNICOLOR

MAIS A CINÉMA VOUS PARTICIPEZ

Attention spéciale accordée aux or-

ganisations de groupes: AV. 8-7104

GUICHET OUVERT

à 10 h. — LE DIMANCHE

midi à 9 p.m.

1430, rue Bleury, Montréal — AV. 8-7102

RESERV. : AV. 8-5603

ELYSEE — CINÉMA D'ESSAI

35 x 48 MILTON W.

MTL. V12-6953

5e SALLE EISENSTEIN

semaine de rire!

L'AMANT DE CINQ JOURS

JEAN-PIERRE CASSEL

JEAN SEDERG

Directed by Philippe de Broca

à la demande générale 12e

SALLE RESNAIS

Jeanne Moreau, M. Mastroianni et Monica Vitti - Film d'Antonioni

ELYSEE — CINÉMA D'ESSAI

35 x 48 MILTON W.

MTL. V12-6953

Cinéma pour enfants, adm. 75c.

Samedi 4 mai 10.30, 1 et 3 h.

LE GROS ET LE PETIT

dernière chance de voir ce film

EN VEDETTE: GABRIEL GASCON

Mise en scène: JEAN-PIERRE BONFARD

Décor: GERMAIN

Coutumes: SOKANGE LEGENDRE

Musique: GILLES BASTIEN

Spéc. à 8h.30 seul, à 7h.30

Relâche hebdom. Étudiants demi tarif

Les Violettes

VI-2-2061

2111 RUE CLARK

2 DERNIÈRES

DORVAL — (Salle Dorée) "Two for the Seesaw"

— 1.25 - 4.00 - 6.30 - 9.05.

PALACE — "Come Fly With Me"

— 10.30 - 12.40 - 2.35 - 5.10 - 7.25 - 9.10.

HORAIRE DE

SAMEDI

DIMANCHE

- A la télévision, à 19h, conférence du professeur R. L. Guillemin, qui parlera de Gustave Flaubert.
- A Tribune libre, à 20h, terrorisme et indépendance me. Animateur: Paul Lacombe. Participants: Jean-Charles Lévy, Marcel Chaput, Léon Lefebvre et Yves Michaud.
- A vous Paris! à 12h.30, propose deux reportages: *Cinq colloques à la une*: a) Java à Bali, 100 millions d'habitants; b) Repas du gourou. Les lectures pour

● **A la pointe de l'exploration** : à 2 heures, vous conduirez à Ceylan.

● **Connaissance du monde** : à 3 heures, visites à Calcutta, Saïgon et à Tokio.

● **L'heure du Concile**, heures, l'Eglise et le monde moderne. Interviews des PP. Adalbert Hamman et Rahner, théologiens, et de Paul-Emile Charbonneau.

● **Un Dictionnaire** : magazine à 6h30: a) le Domanier Reau: b) l'Histoire du costume.

3 EN EUROPE ES JEUNES

amilites. Repas au Tyrol. Suisse
Repos sur la Côte Espagnole —
des sentiers battus. Florence,
Paris avec André Malavoy.

● Hôtels de 1ère classe
3 jours sur 4)
● Excursions en bateau
● Voyage surveillé (des parents
à Monsieur Boutaric)
● Voyage culturel.
Donnez une formule qui a fait
Paris: CAN. \$1375.00

PAYER A CREDIT
sur demande.

Voyages

André Malavoy, Inc.
225, rue Dorchester
2485-6 - UN. 1-4633
MONTREAL

CANADIENS NORMALIENS

EUROPE et au MOYEN-ORIENT

M. L'ABBE JEAN MARTUCCI

1963 — 14 JOURS — \$1097.
1963 — 24 JOURS — \$1297.

ENTS ET INSCRIPTIONS
 eufleur; 3973, Mentana - L.A. 3.25
 5 de la Montagne — VI. 4-88

PROVINCE DE QUÉBEC

IRE DE MUSIQUE
 DRAMATIQUE

ement gratuit
 ar voie de concours

UC, directeur général
 IN, directeur à Québec

ministère des Affaires culturelles
 un enseignement gratuit couvrant
 (y compris le clavecin), les in-
 symphonique, l'harmonie, le co-
 position, l'art vocal et l'art dram-

ar voie de concours. Le Conserva-
 tions du 13 au 24 mai inclusi-
 eries, de 10 heures a.m. à 4.30 p.

se présenter en personne au 5
 e, 506 est, rue Sainte-Catheri-
 et à la condition de mention-
 ux classes de la section musica-
 type d'examen d'admission.

Prospectus sur demande
 Tél. : VI. 2-9877

AFFAIRES CULTUELLES

Le sous-ministre
 Guy Frégault

Le Canada a ses clients un service de transport d'autos

A l'exemple de nombreux chemins de fer d'Europe, le Canadien National offrira à partir du 15 juin, au public voyageur, un service de transport d'automobile. Tant que la popularité de ce service n'aura pas été fermement établie, des wagons de marchandises spécialement aménagés serviront au transport de six à huit automobiles à la fois; le wagon sera attaché à un convoi de fret rapide.

M. Pierre Delagrave, gérant général du service des ventes, secteur des passagers, au Canadien National, a annoncé hier au cours d'une conférence de presse, que le nouveau service débutera d'abord, une fois la semaine, entre Mont-

réal et Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Le voyage aller-retour de quatre personnes, de Montréal à Edmonton, tous frais compris, dont celui du transport de leur voiture, coûtera \$888; sans la voiture, le même voyage coûterait \$888.

Les chemins de fer européens transportent les voitures dans un wagon découvert, à double plateforme, relié au convoi de passagers. Le Canadien National, selon M. Delagrave, ne veut pas investir dans la construction de ces wagons avant d'être certain que le public réclame ce service de transport de véhicules.

Le voyageur confie sa voiture au personnel de la société Avis, société de louage d'automobiles, 24 heures avant son départ; il peut réclamer sa voiture à destination, moins de 24 heures après son arrivée.

Le coût du service, y compris le billet régulier de chemin de

fer, est l'équivalent de cinq cents du mille par passager, sur une distance de 4,500 milles, de Montréal à Edmonton. Le voyage en automobile, aller et retour, de deux jours, à \$10, par jour, par personne, en plus des frais de la voiture, serait l'équivalent de huit cents du mille.

Les milieux de tourisme, a noté M. Delagrave, ont réclamé depuis quelque temps déjà l'établissement d'un service de transport ferroviaire des automobiles de promenade.

Celui qu'établit le Canadien National serait le premier en Amérique. Depuis longtemps l'automobile s'est fait le concurrent du rail; les chemins de fer proposent maintenant de s'en faire un allié.

Doctorats à Ottawa

OTTAWA.—L'université d'Ottawa confèrera des doctorats honorifiques à deux éminents professeurs d'université, lors de sa prochaine collation des grades du printemps, le dimanche 26 mai, à 2h. 30 de l'après-midi.

Son Exe. Mgr M.-J. Lemieux, o.p., chancelier de l'université et archevêque d'Ottawa, confèrera un doctorat en droit, honoris causa, à M. Maximilien Caron, doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal, et un doctorat en lettres, honoris causa, à M. Mason Wade, historien bien connu de l'université de Rochester, N.Y.

Plus de 675 finissants recevront leurs diplômes lors de cette cérémonie.

LA CORPORATION SCOLAIRE DE L'ABORD-A-PILOUFE

Cité de Chomedey, Comté Laval

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Pour la construction d'une école de 15 classes (Centre St-Norbert) suivant plans et devis préparés par l'architecte Pierre Cantin.

Les soumissionnaires doivent être des entrepreneurs généraux et sous-entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissionnaires devront se conformer à l'arrêté en conseil no 2380 en date du 7 décembre 1961. Les soumissionnaires devront être accompagnés d'un chèque certifié d'un montant de \$100.00, payable à l'ordre de la Corporation scolaire de l'Abord-a-Piloufe, qui sera remis au moment de la soumission.

Les entrepreneurs et sous-entrepreneurs peuvent se procurer les plans et devis moyennant un dépôt obligatoire de \$100.00 jusqu'au 14 mai 1963 en s'adressant à M. Pierre Cantin, architecte, à 313, 8^e avenue, Chomedey.

La Corporation scolaire de l'Abord-a-Piloufe ne s'engage pas à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Ludovic LAPOINTE, Secrétaire-trésorier

La Corporation scolaire de l'Abord-a-Piloufe

SOUMISSIONS

La Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles, 216, boul. Ste-Rose, Ste-Rose de Laval, a l'intention d'ériger une école de 16 classes et 4 ateliers.

Les travaux concernant la structure d'acier, la plomberie, le chauffage, l'électricité, les fenêtres de métal, la peinture, seront l'objet de soumissions à part.

Seules les offres de soumissions, aux architectes, Jetté, Bolduc, Bolduc, 915 est, boul. Henri-Bourassa, Montréal 12, postées recommandées avant le 14 mai 1963, à 10 heures, seront acceptées.

Les entrepreneurs généraux et sous-entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec seront acceptés.

Les entrepreneurs généraux devront accompagner leur soumission d'un chèque certifié de \$35,000 fait au nom de la Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles, payable à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles, qui sera remis au moment de la soumission.

Le délai pour la réception des soumissions sera calculé à partir de l'avis recommandé des architectes, arrivant aux entrepreneurs généraux et sous-entrepreneurs que les plans et devis sont prêts.

Les soumissionnaires seront remis à la table de la Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles, 216, boul. Ste-Rose de Laval, entre 7 heures et 8 heures a.m., heure avancée l'est, heures de l'ouverture publique des soumissions et au jour fixé dans l'avis des architectes que les plans et devis sont prêts.

Un montant de \$100.00 (cent dollars) est exigé des entrepreneurs généraux, à titre de dépôt, pour obtenir une copie des documents nécessaires pour soumissionner et cinquante dollars (\$50) des sous-entrepreneurs.

Toute soumission non complétée conformément aux instructions aux soumissionnaires, ou qui ne serait pas accompagnée des documents requis, ne sera pas acceptée, ne sera pas considérée pour l'adjudication du contrat.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune soumission.

Les entrepreneurs généraux devront inclure, dans leur soumission, les noms, adresses et prix des sous-traitants.

Les soumissionnaires devront répondre, sous le nom de soumissionnaire, à un questionnaire suivant:

a) si le soumissionnaire est un individu, son nom, sa principale place d'affaires et son domicile; b) s'il est une société, sa raison sociale, son siège social et les noms et domiciles de tous les associés;

c) si le soumissionnaire est une corporation, son nom, son siège social, la loi en vertu de laquelle elle a été constituée et les noms et domiciles de ses directeurs;

d) les références bancaires du soumissionnaire;

e) un résumé de son expérience générale, en particulier, de 1961 à 1962, son expérience dans l'exécution de contrats comparables;

f) la description de l'équipement que le soumissionnaire entend utiliser pour l'exécution des travaux;

g) la liste des hommes-clés qu'il entend employer, ainsi que leur expérience et leur compétence en la matière;

h) la liste de ses travaux en voie d'exécution.

Dans le cas où le soumissionnaire est une corporation, la soumission doit être accompagnée d'une résolution ou d'un règlement autorisant la signature de la soumission et des documents.

Chaque soumissionnaire doit la soumission être acceptée sera avisée par écrit dans les deux semaines qui suivent l'acceptation de sa soumission.

L. Labouville, sec.-trés., COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES MILLE-ISES, ECOLE DE L'ENFANCE EXCEPTIONNELLE, D'INITIATION AU TRAVAIL.

A LA COMMISSION DES PENSIONS

Le successeur de MacKay sera de langue française

OTTAWA. — M. Roger Teillet, ministre des affaires des anciens combattants, a annoncé que c'est un Canadien de langue française qui remplacera M. Ken MacKay comme membre de la Commission des pensions.

Répondant à l'ancien titulaire de ce ministère, M. Gordon Churchill, qui a accusé M. Teillet d'avoir "posé un geste ignoble et avoir abusé de son autorité" en congédiant M. MacKay, M. Teillet a répondu par lettre à M. Churchill que M. MacKay, nommé commissaire des pensions par l'ancien gouvernement, n'a pas été confirmé dans ses fonctions à l'échéance de son contrat, cette semaine.

De plus, explique M. Teillet à M. Churchill, la vacance causée par le départ de M. MacKay sera comblée par un commissaire de langue française de façon à ramener à trois le nombre des commissaires de langue française afin qu'il puisse y avoir quorum lorsque des cas devront être étudiés en français.

M. Churchill a déclaré qu'il demandera la tenue d'une enquête approfondie par un comité parlementaire dans le courant du mois sur l'affaire MacKay.

Ces échanges de vues entre l'ancien et le nouveau ministre des affaires des anciens combattants ont été faits par lettres et télégrammes dont la teneur a été communiquée aux journalistes.

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

M. Churchill a aussi envoyé un télégramme à M. Pearson, à Londres, demandant "la réinstallation immédiate de M. MacKay et qu'on mette fin à cet abus de l'autorité ministérielle".

Les libéraux contesteront devant les tribunaux l'élection de Paul Marlineau

CAMPBELL'S BAY. — Les libéraux contesteront devant les tribunaux la réélection de Paul Marlineau, ministre des mines dans le cabinet Diefenbaker, à la suite d'un recomptage judiciaire dans le comté de Pontiac-Témiscamingue.

Un chef syndical est réinstallé à Vickers

Un chef syndical à la Canadien Vickers Limited vient d'être réinstallé dans son emploi après qu'un arbitre eut jugé que la mesure disciplinaire dont il avait été l'objet était hors de proportion avec l'offense dont il s'était rendu coupable.

M. R.E. Sawyer, président du comité des grieux de l'Union nationale des employés de Vickers (CSN), recevra pleine compensation de salaire à la suite d'une décision de Me Léon Lalande dans cette cause de congédiement.

M. Sawyer avait été remercié de ses services, le 11 décembre dernier, pour avoir été surpris à distribuer des billets de loterie parmi les employés de cette compagnie de construction navale. La direction invoquait à l'appui de sa décision le fait que la vente de tels billets est illégale, et qu'il avait un avis très spécifique de la compagnie, affichée quelques mois plus tôt, interdisait formellement une telle pratique sur le chantier.

Me Lalande, en rendant son jugement, a voulu tenir compte du fait que M. Sawyer ne vendait pas ces billets pour son profit personnel mais pour le bénéfice du club de hockey organisé par les membres du syndicat. Tout en reconnaissant que l'inculpé avait enfreint les règlements de la compagnie, l'arbitre exprime l'avis que la mesure disciplinaire qu'on lui avait infligée est tout à fait hors de proportion avec la gravité de l'offense.

Une requête en contestation d'élection, accompagnée d'un cautionnement de \$1,000, doit être inscrite moins de 28 jours après que l'élection du candidat gagnant a été annoncée officiellement dans la Gazette du Canada.

En vertu de la loi, le procureur du plaignant n'a qu'à prouver que des irrégularités se sont produites au niveau des votants, sans même avoir à démontrer l'allégeance de

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai reçus, a-t-il dit, une cinquantaine de personnes au moins ont voté dans ce comté, qui venaient de l'extérieur ou n'avaient pas l'âge requis". Il a précisé que certains de ces votants sont venus de Baie Comeau, de Hull, de Gatineau Mills, de Montréal et d'Ottawa.

Une requête en contestation d'élection, accompagnée d'un cautionnement de \$1,000, doit être inscrite moins de 28 jours après que l'élection du candidat gagnant a été annoncée officiellement dans la Gazette du Canada.

En vertu de la loi, le procureur du plaignant n'a qu'à prouver que des irrégularités se sont produites au niveau des votants, sans même avoir à démontrer l'allégeance de

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai reçus, a-t-il dit, une cinquantaine de personnes au moins ont voté dans ce comté, qui venaient de l'extérieur ou n'avaient pas l'âge requis". Il a précisé que certains de ces votants sont venus de Baie Comeau, de Hull, de Gatineau Mills, de Montréal et d'Ottawa.

Une requête en contestation d'élection, accompagnée d'un cautionnement de \$1,000, doit être inscrite moins de 28 jours après que l'élection du candidat gagnant a été annoncée officiellement dans la Gazette du Canada.

En vertu de la loi, le procureur du plaignant n'a qu'à prouver que des irrégularités se sont produites au niveau des votants, sans même avoir à démontrer l'allégeance de

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai reçus, a-t-il dit, une cinquantaine de personnes au moins ont voté dans ce comté, qui venaient de l'extérieur ou n'avaient pas l'âge requis". Il a précisé que certains de ces votants sont venus de Baie Comeau, de Hull, de Gatineau Mills, de Montréal et d'Ottawa.

Une requête en contestation d'élection, accompagnée d'un cautionnement de \$1,000, doit être inscrite moins de 28 jours après que l'élection du candidat gagnant a été annoncée officiellement dans la Gazette du Canada.

En vertu de la loi, le procureur du plaignant n'a qu'à prouver que des irrégularités se sont produites au niveau des votants, sans même avoir à démontrer l'allégeance de

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai reçus, a-t-il dit, une cinquantaine de personnes au moins ont voté dans ce comté, qui venaient de l'extérieur ou n'avaient pas l'âge requis". Il a précisé que certains de ces votants sont venus de Baie Comeau, de Hull, de Gatineau Mills, de Montréal et d'Ottawa.

Une requête en contestation d'élection, accompagnée d'un cautionnement de \$1,000, doit être inscrite moins de 28 jours après que l'élection du candidat gagnant a été annoncée officiellement dans la Gazette du Canada.

En vertu de la loi, le procureur du plaignant n'a qu'à prouver que des irrégularités se sont produites au niveau des votants, sans même avoir à démontrer l'allégeance de

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai reçus, a-t-il dit, une cinquantaine de personnes au moins ont voté dans ce comté, qui venaient de l'extérieur ou n'avaient pas l'âge requis". Il a précisé que certains de ces votants sont venus de Baie Comeau, de Hull, de Gatineau Mills, de Montréal et d'Ottawa.

Une requête en contestation d'élection, accompagnée d'un cautionnement de \$1,000, doit être inscrite moins de 28 jours après que l'élection du candidat gagnant a été annoncée officiellement dans la Gazette du Canada.

En vertu de la loi, le procureur du plaignant n'a qu'à prouver que des irrégularités se sont produites au niveau des votants, sans même avoir à démontrer l'allégeance de

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai reçus, a-t-il dit, une cinquantaine de personnes au moins ont voté dans ce comté, qui venaient de l'extérieur ou n'avaient pas l'âge requis". Il a précisé que certains de ces votants sont venus de Baie Comeau, de Hull, de Gatineau Mills, de Montréal et d'Ottawa.

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai reçus, a-t-il dit, une cinquantaine de personnes au moins ont voté dans ce comté, qui venaient de l'extérieur ou n'avaient pas l'âge requis". Il a précisé que certains de ces votants sont venus de Baie Comeau, de Hull, de Gatineau Mills, de Montréal et d'Ottawa.

Une requête en contestation d'élection, accompagnée d'un cautionnement de \$1,000, doit être inscrite moins de 28 jours après que l'élection du candidat gagnant a été annoncée officiellement dans la Gazette du Canada.

En vertu de la loi, le procureur du plaignant n'a qu'à prouver que des irrégularités se sont produites au niveau des votants, sans même avoir à démontrer l'allégeance de

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai reçus, a-t-il dit, une cinquantaine de personnes au moins ont voté dans ce comté, qui venaient de l'extérieur ou n'avaient pas l'âge requis". Il a précisé que certains de ces votants sont venus de Baie Comeau, de Hull, de Gatineau Mills, de Montréal et d'Ottawa.

Une requête en contestation d'élection, accompagnée d'un cautionnement de \$1,000, doit être inscrite moins de 28 jours après que l'élection du candidat gagnant a été annoncée officiellement dans la Gazette du Canada.

En vertu de la loi, le procureur du plaignant n'a qu'à prouver que des irrégularités se sont produites au niveau des votants, sans même avoir à démontrer l'allégeance de

Un avocat, Me André Laflamme, a déclaré qu'il connaît "au moins 50 cas où les votes n'auraient pas dû être acceptés". Me Laflamme agit, en compagnie de Me John Ahern, comme procureur de M. Paul-O. Goulet, candidat libéral.

M. Marlineau a été déclaré élu le 23 avril, après que le président de l'élection, M. Denzil Moodie, eut par son vote brisé une égalité et donné une majorité d'une voix au candidat conservateur.

Me Laflamme a déclaré qu'en vertu de la loi fédérale sur les élections controversées, il n'a qu'à démontrer qu'un certain nombre de personnes qui ont voté dans le comté de Pontiac-Témiscamingue n'étaient pas qualifiées pour le faire. Il prétend n'avoir même qu'un cas à prouver.

"Selon certains renseignements que j'ai

Un groupe de théologiens demandent au Concile : Renouveau du diaconat dans l'Eglise

Dans son numéro du 7 avril 1963, la "Documentation catholique" publie le texte d'une pétition qu'une centaine de théologiens et d'experts ecclésiastiques viennent d'adresser aux Pères du Concile, en vue d'obtenir que soient étudiés par Vatican II le besoin et les conditions d'un renouveau du diaconat dans l'Eglise moderne.

La pétition semble avoir pris naissance en Allemagne où, dans plusieurs diocèses comme Aix-la-Chapelle, Fribourg, Cologne, Munich et Trèves, une communauté du diaconat a déjà été constituée depuis de nombreuses années. Cette expérience a été suivie de près par des évêques et des théologiens de différentes parties du monde. Elle a servi de base à la rédaction de la pétition qui vient d'être dressée au concile. Parmi ceux qui ont accordé leur appui à cette pétition, on relève les noms du père Yves Congar, dominicain français, de M. l'abbé Jean Colson, historien français de l'Eglise, le père D. Haring, professeur au Latran de Rome et spécialiste des questions de morale, le père Carl Rahner, jésuite autrichien qui est présentement l'un des théologiens les plus en vue de l'Eglise catholique, Mgr Jean Rodhain, directeur du Secours catholique français.

S'appuyant sur une tradition qui remonte aux premiers temps de l'Eglise, les auteurs de la pétition notent que des diacres, même mariés, pourraient rendre de précieux services à l'Eglise d'aujourd'hui : le service liturgique, le service de la charité et le service de la parole.

Les services confiés aux diacres pourraient comporter notamment : la cueillette et la distribution des dons de l'assemblée et de l'autel à la messe, la distribution du pain eucharistique à l'Eglise et dans les foyers au profit de ceux qui ne peuvent se rendre à l'Eglise, la prédication de la parole dans des circonstances spéciales, l'enseignement du catéchisme et de la doctrine dans une langue proche de la vie et de la mentalité du peuple, l'administration des sacrements de baptême et de mariage dans certaines situations spéciales, la visite des malades, l'initiation des catéchumènes et des convertis, des instructions préparatoires à la confession, à la communion et à la confirmation, l'accomplissement des devoirs de charité qui incombent à la communauté chrétienne.

Le cadre normal du ministère diaconal, serait la paroisse. Ce cadre pourrait cependant être élargi à des domaines d'activités spécialisées : annexes paroissiales, foyers, institutions et associations, prise en charge de milieux spécialisés, enfin missions particulières à l'échelon régional.

Les auteurs de la pétition considèrent que le diaconat est un membre irremplaçable dans le corps mystique du Christ. A ce titre, il y remplirait le rôle qui lui revient en propre dans les fonctions de service et de livraison, en particulier comme intermédiaire entre le clergé et le peuple.

Dans une note qu'il a annexée à la pétition, le directeur du Secours catholique de Paris, Mgr Rodhain, souligne que la restauration du diaconat permettrait de distinguer plus clairement les tâches qui relèvent en propre des laïcs dans leur état de vie et celles que les laïcs peuvent accomplir comme collaborateurs plus immédiats du prêtre dans l'exercice de fonctions relevant directement de la hiérarchie.

Les auteurs de la pétition admettent que certains diacres qui se voueraient au célibat pourraient être ordonnés en tant que diacres religieux. Mais, étant donné la valeur de plus en plus grande que l'Eglise attache au témoignage porté par des chrétiens engagés dans le mariage, ils voient que la fonction diaconale devrait aussi être ouverte à des laïcs mariés. "Comme le diaconat n'exige un célibat ni en vertu de l'ordination ni en raison de ses fonctions, l'Eglise, déclarent les auteurs de la pétition, devrait se réjouir de ce que les précieuses possibilités de l'apostolat inhérent au mariage chrétien, soient mises en valeur par les membres du troisième degré dans la hiérarchie ecclésiastique".

Les candidats au diaconat devraient naturellement être choisis parmi des personnes qui auraient donné des preuves d'un christianisme authentique par leur conduite, leur fermeté de caractère, leur maturité, leur loyauté, la régularité de leur pratique religieuse et, dans le cas des candidats mariés, le caractère exemplaire de leur vie conjugale et familiale. Ces candidats devraient être astreints à une préparation et une probation qui confirmeraient leurs aptitudes aux services prévus pour eux. Il faudrait en venir avec le temps à mettre sur pied un institut dont le rôle spécialisé serait la formation des futurs diacres.

Les auteurs de la pétition demandent enfin que soit laissé à l'évêque de chaque diocèse le soin de déterminer comment se présenterait dans son territoire le besoin et les conditions de renouveau du laïc et à quelles tâches les diacres devraient être affectés de préférence.



La campagne de souscription pour le centre Mackay pour les enfants sourds et infirmes a été lancée ces jours-ci à l'hôtel de ville de Montréal. L'objectif de \$2.5 millions de cette campagne est de construire un nouvel édifice, boulevard Décarie. On aperçoit sur la photo (de gauche à droite) Mlle Lynda Durocher, invitée d'honneur et étudiante à l'école des enfants infirmes ; M. A. Hollis Marden, président du centre Mackay et M. John Lynch-Staunton, pro-maire, représentant le maire Jean Drapeau.

Chronique des revues

LA MAISON DE DIEU (no 73)

Le dernier numéro de la Maison Dieu comprend la deuxième partie des travaux du quatrième congrès national du Centre pastoral liturgique français qui eut lieu à Angers à l'été de 1962.

Ce numéro aborde la difficile question des rapports entre la liturgie et la vie spirituelle. On y remarque entre autres, une longue étude du père A.-M. Besnard, dominicain, sur "Liturgie et combat spirituel", un article vigoureux du père A.-M. Roquet, sur "La liturgie et les dévotions", une étude du père Joseph Gélneau, jésuite, sur "Les rythmes de la prière du chrétien", et des témoignages de dirigeants de l'Action catholique ouvrière et de l'Action catholique des milieux indépendants sur les relations entre liturgie et engagement apostolique.

CATECHISTES (no 54 — 1er avril 1963)

Cette revue destinée aux éducateurs consacre son numéro d'avril au rôle du Saint-Esprit dans l'Eglise.

"Comment se fait-il, demandent les responsables de la revue, que le Saint-Esprit intervienne si peu de place dans le texte de nos catéchismes, de nos exposés doctrinaux et peut-être dans nos préoccupations habituelles de messagers de l'Evangile?"

Ce numéro veut rappeler non seulement la place que le Saint-Esprit occupe dans la vie de l'Eglise, mais aussi la manière dont il faut s'y prendre pour initier les jeunes à ce plus difficile peut-être de tous les mystères chrétiens, celui de la Sainte-Trinité.

LA NOUVELLE REVUE SOCIOLOGIQUE (mars 1963)

Le numéro de mars de la Nouvelle Revue Sociologique comprend entre autres trois articles de grand intérêt.

D'abord une étude de Mgr Gérard Philips, de l'université de Louvain, sur les courants théologiques qui se sont manifestés à l'occasion des travaux conciliaires. "La présence de deux tendances dans la vie doctrinale", écrit Mgr Philips, est un phénomène permanent et normal. L'une, plus soucieuse de fidélité à l'annonce traditionnelle, l'autre, plus préoccupée de la présence de la diffusion du message auprès de l'homme contemporain, toutes les deux affectées au fond par une différence fondamentale dans la conception des problèmes et dans l'accès mis sur l'un et l'autre aspect du rôle de l'Eglise.

Le même numéro contient une étude du père Joseph Masson, jésuite, sur le problème de la relève sacerdotale en Afrique noire. Le père Masson constate que le nombre des prêtres en Afrique n'a pas crû à un rythme correspondant à l'augmentation du nombre des fidèles. Il faut, conclut l'auteur, des prêtres plus nombreux, mais pour les obtenir il faut changer les méthodes et les rythmes actuels.

Dans le même numéro, un article du père H. Springer, jésuite, étudiant les rapports entre les sciences et la foi dans l'œuvre du cardinal Newman. L'œuvre et la vie du cardinal Newman exprime une double science : d'une part, il est possible de parvenir à la vérité ; d'autre part, la recherche de la vérité ne menace jamais notre foi, bien au contraire. Notre confiance, c'est la confiance dans la vérité.

L'abbé Martucci : il ne peut y avoir qu'un seul oecuménisme authentique

M. l'abbé Jean Martucci, directeur du Centre diocésain de la Bible, était ces derniers jours l'invité du Forum protestant français. Devant un auditoire nombreux, à l'Eglise Saint-Jean, M. l'abbé Martucci avait choisi de traiter la question suivante : "Y a-t-il deux sortes d'oecuménisme?"

Il ne saurait, pour M. Martucci, y avoir deux sortes d'oecuménisme, soit "un oecuménisme du monde" et "un oecuménisme du Christ". "L'oecuménisme du monde, c'est celui qui envisage la possibilité de compromis au niveau de la vérité divine elle-même, celui qui espère une sorte de marché commun des religions. Encore c'est celui qui, pris de panique, veut que les chrétiens s'unissent pour être plus forts face au matérialisme envahissant. Ou encore, celui des salons et des cocktails, des rencontres sans lendemain et des tapes dans le dos superficielles, d'où sont totalement absentes la souffrance de nos divisions et une perspective surnaturelle. Ou bien, c'est l'oecuménisme de la simple information réciproque qui est plus philosophie et histoire comparée des religions que recherche sincère de l'unité voulue par le Christ".

Tout en admettant que des compromis soient possibles et souhaitables au niveau des sciences et des traditions non essentielles qui dirigent depuis longtemps les chrétiens, M. Martucci considère que la démarche oecuménique ne peut éviter de procéder à une certaine comparaison de nos credo respectifs qui nous fait voir clairement où se trouvent exactement nos points communs et nos divergences de vue. "On aurait tort cependant, ajoute le conférencier, d'agir comme si l'essentiel était là ou de s'en tenir à ce premier pas".

Peut-il y avoir un oecuménisme protestant et un oecuménisme catholique, où chaque Eglise poursuivrait ses fins individuelles? "La question, répond M. Martucci, n'est pas de savoir s'il peut y avoir un oecuménisme des hypocrites à côté d'un oecuménisme des gens sincères. Les protestants ne peuvent pas faire un oecuménisme en espérant que l'Eglise catholique se désagrège de l'intérieur, ni les catholiques se donner un air conciliant pour que les "rebelle" se soumettent enfin à l'autorité de Rome. Raisonner ainsi, c'est considérer l'oecuménisme comme une tactique de bonne guerre et c'est rester, sans perspective de foi, au niveau de nos visées purement humaines".

Le seul oecuménisme possible et authentique, conclut M. Martucci, doit consister en "une contrition commune de nos fautes passées ; une charité mutuelle dans notre état présent de division ; une espérance surnaturelle en notre unité à venir qui ne peut être qu'une grâce du Christ".

Cinq collégiens de Sainte-Marie serviront cet été au Tanganyika

En collaboration avec les Pères Blancs missionnaires d'Afrique, une équipe de cinq membres du comité des relations internationales de l'Association générale des étudiants du collège Ste-Marie de Montréal se prépare actuellement à aller travailler pendant les prochaines vacances d'été au petit séminaire de Kaengesa, au Tanganyika.

En plus d'enseigner les mathématiques, la physique et le français, au petit séminaire de Kaengesa, qui groupe des étudiants du cours secondaire, les membres de l'équipe s'occuperont aussi d'un missionnaire

canadien, le père Gabriel de Lorimier, père blanc, dans certains travaux matériels. Ils effectueront également un stage d'étude d'un semaine au Centre social de Mwanza en sociologie et politique africaine. Ce

centre est un des plus avancés du genre en Afrique et il a été mis sur pied par Mgr Blomjous, dont l'intérêt pour les problèmes de l'apostolat des laïcs est connu dans le monde entier.

La mission des collégiens de Sainte-Marie sera financée à l'aide d'une souscription que l'Association des étudiants du collège organise auprès des parents des élèves et des amis du collège. On estime que le coût de cette première mission s'élèvera à quelque \$10,000.

Les étudiants qui vivront cette expérience s'engagent, au retour, à aider l'organisation de mouvements identiques sur une plus grande échelle si possible dans d'autres collèges. Il est question que les étudiants du collège Sainte-Marie organisent l'an prochain une bibliothèque dans un collège africain.

Entièrement bénévole et désintéressée, cette première expérience sera suivie, si les résultats sont favorables, de nombreuses expériences analogues. On veut ainsi favoriser un éveil actif du monde étudiant à la dimension internationale des problèmes d'aujourd'hui. On veut également éveiller un souci missionnaire plus éclairé et une volonté renouvelée de fraternité et de paix.

"Aussi romain que je puisse être, je suis davantage catholique..."

— le cardinal Alfrink

S'adressant ces jours derniers à une assemblée où se côtoyaient catholiques et non-catholiques, l'archevêque d'Utrecht, le cardinal Alfrink, a souhaité de nouveau la constitution d'un organisme international post-conciliaire chargé de faire entrer en application les décisions qui prendra le deuxième Concile du Vatican.

Parlant des travaux de la commission de coordination du Concile, le cardinal Alfrink a souligné en particulier que les schémas de la commission théologique se voient imprimés, entre les deux sessions du Concile, une nouvelle orientation, plus conforme aux attentes de l'homme contemporain. L'archevêque d'Utrecht a loué à ce sujet l'action du pape Jean XXIII qui sortit en novembre dernier, le Concile de l'impasse en créant une commission théologique et du secrétariat pour l'union des chrétiens.

Le cardinal Alfrink a ensuite parlé de la réputation antérieure que lui ont faite certains journaux italiens. "Un journal italien qui semble entretenir de bonnes relations avec un certain groupe romain, déclare le cardinal Alfrink, a écrit que j'étais un anticomunisme. Les gens qui me connaissent savent que je suis romain jusqu'à la moelle, mais cet attachement, si fort

qu'il puisse être, n'est pas un amour aveugle. Aussi romain que je puisse être, je suis davantage encore catholique. Et c'est la raison pour laquelle il me semble si important que toute l'Eglise soit engagée dans des activités post-conciliaires, comme elle le fut dans la préparation du Concile".

Un congrès sur l'apostolat laïc en fin de semaine

Samedi et dimanche, les 4 et 5 mai, un important congrès réunissant les dirigeants laïques de l'Ontario et du Québec se déroule à l'hôtel Reine Elisabeth sur le problème de l'apostolat laïc dans les milieux de langue anglaise.

Convocqué sous les auspices du département d'action sociale et apostolique de la Conférence catholique canadienne, le congrès étudiera le rôle des laïcs catholiques dans les milieux où ils sont appelés à exercer leur action. M. Romeo Maione directeur adjoint du département d'action sociale de la Conférence catholique canadienne, ouvrira hier soir le congrès par une conférence sur la situation de l'apostolat laïc dans l'Eglise d'aujourd'hui. Aujourd'hui, M. Murray Ballantyne, historien bien connu, présente un exposé sur le rôle du laïc dans l'Eglise. Dimanche avant-midi, un panel réunissant M. Claude Ryan, éditeur de l'ÉCHO, M. l'abbé John Carley, aumônier de l'apostolat laïc dans le diocèse de Montréal, et une dirigeante de Toronto, étudiera le problème de la formation du laïc en vue d'un témoignage apostolique.

Trois volumes sur la session de Vatican II

Trois auteurs bien connus, Jean Guilton, le père Antoine Wenger, directeur de la Croix, et M. l'abbé René Laurentin, théologien français, viennent de consacrer chacun un volume à la première session du deuxième Concile du Vatican qui eut lieu à Rome d'octobre à décembre 1962.

Le volume du père Wenger, intitulé "Vatican II: première session", veut être surtout une chronique des principaux événements qui marquèrent les deux mois historiques d'octobre et novembre 1962 à Rome. Le père Wenger suit de très près par les travaux de cette session à titre de directeur et de représentant du journal La Croix. Il donna pendant toute la session au journal La Croix des chroniques où il dégageait le sens des événements qui marquèrent au jour le jour le déroulement de la première session du Concile.

Jean Guilton était d'abord venu au Concile à titre de représentant du quotidien parisien, Le Figaro. Au bout d'une quinzaine, il décida de rentrer chez lui, considérant sa mission accomplie. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'il fut appelé par le pape à revenir au Concile, à titre d'observateur spécial.

M. Guilton devenait de ce fait le seul laïc catholique à participer officiellement aux séances de travail de Vatican II. Dans "Regards sur le Concile: prophéties d'un observateur", Jean Guilton livre le texte d'une conférence qu'il prononça à Paris en janvier. Jean Guilton voit dans le deuxième Concile du Vatican une expérience spirituelle unique où trois dialogues ne cessent de s'entretenir : il y a d'abord, comme dans tous les conciles, le dialogue de l'Eglise avec elle-même. Puis, le dialogue, restauré avec une rapidité inattendue de l'Eglise catholique avec les autres Eglises chrétiennes, et enfin le dialogue que veut ouvrir l'Eglise de Rome avec tous les hommes de bonne volonté.

Pour Jean Guilton, le deuxième concile du Vatican apparaît comme le concile de l'Eglise, éternelle et temporelle, immobile et pourtant progressante, issue du mystère divin et appelée à y entrer après avoir traversé l'histoire, vivant de sa vie propre, mais se proposant et se donnant à tous, à l'image de son fondateur".

Ainsi que l'indique le titre de son ouvrage, M. l'abbé René Laurentin veut plutôt tracer un "Bilan de la première session de Vatican II". M. Laurentin n'entend aucunement tracer un bilan proprement matériel de la première session du Concile. Il sait, comme tout le monde, que le bilan des résultats matériels de la première session est plutôt mince. Ce qui intéresse M. Laurentin, c'est un bilan "dynamique" (Suite à la page 14)

Session annuelle de spiritualité à Nicolet du 1er au 20 juillet

L'Institut de spiritualité de Nicolet tiendra de nouveau cette année sa session au séminaire de Nicolet, du 1er au 20 juillet. Pour être admis à suivre les cours de l'Institut, il faut avoir poursuivi ses études jusqu'en rhétorique inclusivement ou posséder l'équivalent d'une douzième année. Le cycle des études de trois ans, mais on accepte des débutants à chaque année.

Voici le programme des cours qui seront suivis cet été :

AVIS DE DECES

AUTHIER. A Montréal, le 2 mai 1963, est décédée Madame Isa Authier, née Bernadette Lacombe, demeurant au 4285 LaSalle-Hébert. Les funérailles auront lieu lundi le 6 courant. Le convoi funéraire partira du salon J.S. Vallée Lée, au No 2548 rue Beaubien, à 7h45 pour l'église St-Marc où le service sera célébré à 8h. et, de là, au cimetière de Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

1. Les dons du Saint-Esprit, leur rôle dans la vie spirituelle, par le Père Benjamin de la Trinité, premier définiteur général de l'Ordre des Carmes, expert du Concile.

2. La direction spirituelle, ses passages difficiles, par le Père Marie-Eugène de l'Enfant-Joseph, assistant religieux des Carmélites de France.

3. Etude comparée des diverses écoles de spiritualité, par le Père Albert de l'Annonciation, o.c.d.

4. La charité fraternelle d'après les saints du Carmel, par le Père Jean-Marie de la Trinité, Carme.

5. Le problème de la prière continuée à notre époque, par le Père Dominique de Saint-Joseph, supérieur des Carmes de Nicolet.

6. Art et spiritualité, par la sœur Jeanne-de-Saint-Marguerite, a.s.v.

Pour renseignements, on peut s'adresser à M. l'abbé Paul-Emile Dubois, secrétaire de l'Institut de spiritualité, Séminaire de Nicolet.

L'EUROPE
AVEC LES PÉLERINAGES MONTFORTAINS
DEPART: 11 JUILLET — RETOUR: 18 AOUT
39 \$119835
JOURS
sous la direction du R. P. R'AL HOGUE, S.M.M.
TRAVERSEES TRANSATLANTIQUES PAR AIR-CANADA ET CANADIAN PACIFIC AIRLINES (Groupe de 30 personnes seulement)
Renseignements et inscriptions
CENTRE MARIAL MONTFORTAIN
5875 est, rue SHERBROOKE
CL. 4-5376

Messieurs du Clergé!
Nous vous invitons à visiter notre nouveau département au sous-sol conçu spécialement à votre intention.
Un personnel compétent y est toujours à votre disposition.
SAUVE FRÈRES
57-LTÉE
6554-56, ST-HUBERT
CR. 3-3354
PLASTONS COLLETS SOULIERS
Stationnement d'une heure à l'arrière de notre magasin. Entrée rue Chateaubriand.

VIENT DE PARAITRE
LA DERNIÈRE ENCYCLIQUE DE JEAN XXIII
PACEM IN TERRIS
• TEXTE INTEGRAL • INTRODUCTION ET COMMENTAIRES (25 pages) DE CLAUDE RYAN
Belle édition ornée d'une photo du Saint-Père par Karsh
EN VENTE PARTOUT A \$1.00
LES ÉDITIONS DU JOUR
3411, St-Denis, Montréal (Vl. 9-2228)

RADIO - SACRE - COEUR
AUJOURD'HUI, M. Roger Brien de l'Académie canadienne-française donne une causerie : "La Mère de tous les chrétiens"
LUNDI, le P. Emile Gervais, S.J. et ses invités nous parleront "Du premier évêque du Canada"
MARDI, causerie par les PP. J. Gendron, S.J. et J.-M. Rochelleau, S.J. : "Sois le bon Samaritain"
MERCREDI, par les PP. Gendron et Rochelleau : "Les idoles et les oubliées"
JEUDI, "Un 'oui' marial" par M. Roger Brien de l'Académie canadienne-française
VENDREDI, le P. Gérard Tremblay, S.J. nous entretient de "Marie, Reine du monde"
(Emission sur 38 postes chaque semaine du lundi au samedi)

RETRAITE SPECIALE de QUATRE JOURS
pour hommes à la
VILLA SAINT-MARTIN DE MONTREAL
Père Vincent Colozza, s.j.
VILLA SAINT-MARTIN, 9451 OUEST, GOUIN, PIERREFONDS
Tél. : 684-2311

Cie d'Équipement Sanitaire Ltée
GILLES HEBERT, prop.
4275, rue d'IBERVILLE
LA. 6-0496
1930
1963
Représentants et Service dans tous les centres
Polisseuse No. 156
Polisseuse No. 16
Vacuum industriel tout usage
Ensemble "GENERAL"
Vente — Service — Démonstration
Manufacturiers : Cires liquides — Détergents
liquides et en poudre — Savons liquides
Nettoyeurs de tous genres, etc., etc.
Pour Renseignements - LA. 6-0496